



RÉPUBLIQUE DU SÉNÉGAL

Un Peuple – Un But – Une Foi

Ministère de l'Urbanisme, du Logement et de l'Hygiène publique



ONU HABITAT
POUR UN MEILLEUR AVENIR URBAIN

**RAPPORT DU SÉNÉGAL SUR LA MISE EN
ŒUVRE DU NOUVEAU AGENDA URBAIN**



Dakar, Mars 2021

Ministère de l'Urbanisme, du Logement et de l'Hygiène publique

Table des matières

Introduction	8
Préparation du rapport	10
Résumé :	20
Partie 1 : Engagements transformateurs pour un développement urbain durable	23
1.1. Développement urbain durable pour l'inclusion sociale et l'élimination de la pauvreté	23
Inclusion sociale et élimination de la pauvreté	23
1. Éliminer la pauvreté sous toutes ses formes	23
2. Réduire les inégalités dans les zones urbaines en promouvant des opportunités également partagées et avantages	24
3. Réaliser l'inclusion sociale des groupes vulnérables (femmes, jeunes, personnes âgées et personnes handicapées et migrants)	24
4. Assurer l'accès aux espaces publics, y compris les rues, les trottoirs et les pistes cyclables	25
Accès à un logement convenable :	27
1. Garantir l'accès à un logement adéquat et abordable.....	27
2. Garantir l'accès aux options de financement durable du logement	30
3. Instaurer la sécurité d'occupation	32
4. Mettre en place des programmes de réhabilitation des bidonvilles	33
Accès aux services de base	37
1. Fournir un accès à l'eau potable.....	37
2. Fournir un accès à l'assainissement.....	40
3. Fournir un accès à l'élimination des déchets solides	42
1.2 Prospérité urbaine durable et inclusive et opportunités pour tous	48
Économie urbaine inclusive	48
1. Créer un emploi productif pour tous, y compris l'emploi des jeunes	48
2. Renforcer l'économie informelle	50
3. Soutenir les petites et moyennes entreprises	51
4. Promouvoir un environnement propice, juste et responsable pour les entreprises et l'innovation	52
Prospérité durable pour tous	53
1. Diversifier l'économie urbaine et promouvoir les industries culturelles et créatives	53
2. Développer des compétences techniques et entrepreneuriales pour prospérer dans une économie urbaine moderne	54
3. Développer des liens urbains-ruraux pour maximiser la productivité	54
1.3 Développement urbain durable et résilient sur le plan environnemental	55

Résilience, atténuation et adaptation des villes et des établissements humains	55
1. Minimiser l'étalement urbain et la perte de biodiversité qui en résulte	55
2. Mettre en œuvre des mesures d'atténuation et d'adaptation au changement climatique.....	56
3. Mettre au point des systèmes pour réduire l'impact des catastrophes naturelles et d'origine humaine	57
4. Renforcer la résilience urbaine grâce à des infrastructures de qualité et à l'aménagement du territoire	58
Gestion et utilisation durables des ressources naturelles	59
1. Renforcer la gestion durable des ressources naturelles dans les zones urbaines ..	59
2. Favoriser la conservation des ressources et la réduction, la réutilisation et le recyclage des déchets.....	61
3. Mettre en œuvre une gestion écologiquement rationnelle des ressources en eau et des zones côtières urbaines	62
4. Adopter une approche de ville intelligente qui tire parti de la numérisation, de l'énergie propre et les technologies	62
Partie 2 : Mise en œuvre efficace	65
2.1 Construire la structure de gouvernance urbaine : établir un cadre de soutien....	65
1. Décentraliser pour permettre aux gouvernements infranationaux et locaux d'entreprendre les responsabilités.....	65
2. Lier les politiques urbaines aux mécanismes de financement et aux budgets	65
3. Élaborer des cadres juridiques et politiques pour renforcer la capacité des gouvernements à mettre en œuvre les politiques urbaines.....	66
4. Renforcer la capacité des gouvernements locaux et infranationaux à mettre en œuvre la gouvernance métropolitaine à plusieurs niveaux	66
5. Mettre en œuvre des approches participatives, tenant compte de l'âge et du genre dans la politique et la planification urbaines :.....	67
6. Assurer la pleine participation des femmes dans tous les domaines et à tous les niveaux de la prise de décision.....	70
2.2 Planification et gestion du développement de l'espace urbain	72
1. Mettre en œuvre des politiques de développement territorial intégrées et équilibrées	72
2. Intégrer le logement dans les plans de développement urbain	73
3. Faire de la culture une composante prioritaire de la planification urbaine.....	73
4. Mettre en œuvre les extensions urbaines prévues et le remplissage, la rénovation urbaine et la régénération des zones urbaines	74
5. Améliorer les capacités de planification et de conception urbaines, et la formation des urbanistes à tous les niveaux de gouvernement.....	74
6. Renforcer le rôle des petites et moyennes villes.....	75
7. Mettre en œuvre des systèmes de transports publics multimodaux durables, y compris non motorisés	76

2.3 Moyens de mise en œuvre	78
Mobilisation des ressources financières	78
1. Élaborer des cadres de financement pour la mise en œuvre du NUA à tous les niveaux de gouvernement	78
2. Mobiliser les sources de financement endogènes (internes) et élargir la base de revenus des gouvernements infranationaux et locaux	78
3. Formuler des systèmes solides de transferts financiers du niveau national au profit des collectivités locales selon les besoins, les priorités et les fonctions.....	79
Développement des capacités	81
1. Élargir les possibilités de coopération de ville à ville et favoriser les échanges de solutions et l'apprentissage mutuel.....	81
2. Mettre en œuvre le renforcement des capacités en tant qu'approche efficace et multidimensionnelle pour formuler, mettre en œuvre, gérer, suivre et évaluer les politiques de développement urbain	81
3. Renforcer les capacités à tous les niveaux de gouvernement pour utiliser les données pour des politiques fondées sur la formulation des preuves comprenant la collecte et l'utilisation de données pour les groupes minoritaires.....	82
4. Renforcer la capacité à tous les niveaux de gouvernement à travailler avec les groupes vulnérables pour participer efficacement à la prise de décision sur le développement urbain et territorial	82
5. Engager les associations de gouvernements locaux en tant que promoteurs et fournisseurs de capacités de développement.....	83
6. Mettre en œuvre des programmes de renforcement des capacités sur l'utilisation des recettes foncières légales, financement et autres outils.....	83
7. Mettre en œuvre des programmes de renforcement des capacités des administrations infranationales et locales en planification et gestion financières	84
Technologie de l'information et innovation	85
1. Développer des données participatives et des plateformes numériques conviviales à l'aide des outils de gouvernance numérique centrés sur les citoyens	85
2. Élargir le déploiement des technologies et des innovations de pointe pour améliorer la prospérité partagée des villes et des régions.....	86
3. Mettre en œuvre des outils numériques, y compris des systèmes d'information géospatiale pour améliorer les aménagements du territoire, l'administration foncière et l'accès aux services urbains	86
4. Renforcer les capacités à tous les niveaux de gouvernement pour suivre efficacement la mise en œuvre des politiques de développement urbain	87
5. Renforcer les capacités à tous les niveaux de gouvernement et la société civile dans la collecte, la ventilation et l'analyse des données.....	88
Partie 3 : Suivi et examen :	89
1. Cadre harmonisé de suivi évaluation (CASE).....	89
2. Le comité national de préparation et de suivi du NAU	89
Références bibliographiques	91

LISTE DES SIGLES ET ABREVIATIONS

- ADEPME** : Agence de Développement et d'Encadrement des PME
- ADM** : Agence de Développement Municipal
- ADS** : Association des Départements du Sénégal
- AGETIP** : Agence d'Exécution des Travaux d'Intérêt Public contre le sous-emploi
- AMS** : Association des Maires du Sénégal
- ANAT** : Agence Nationale d'Aménagement du Territoire
- ANIDA** : Agence Nationale d'Insertion et de Développement agricole
- ANPEJ** : Agence Nationale pour l'Emploi des Jeunes
- ANSD** : Agence Nationale de la Statistique et de la Démographie
- BHS** : Banque de l'Habitat du Sénégal
- BNDE** : Banque Nationale de Développement Économique
- BRT** : Bus Rapid Transit
- CASE** : Cadre Harmonisé de Suivi Évaluation
- CAPE** : Cellule d'Appui à la promotion de l'Emploi
- COLIGEP** : Comités Locaux d'Initiatives et de Gestion des Eaux Pluviales
- CMS** : Crédit Mutuel du Sénégal
- CMU** : Couverture Maladie Universelle
- DER** : Délégation à l'Entrepreneuriat Rapide
- DSCOS** : Direction de la Surveillance et du Contrôle de l'Occupation du Sol
- DGCVHP** : Direction Générale du Cadre de vie et de l'Hygiène publique
- DGPU** : Délégué Général à la Promotion des Pôles Urbains de Diamniadio et du Lac rose
- DGUA** : Direction Générale de l'Urbanisme et de l'Architecture
- DMC** : Direction de la Monnaie et du Crédit
- EDS** : Enquête Démographie et Santé
- FAC** : Fonds de l'Aménagement Concerté
- FAHU** : Fonds d'Amélioration de l'Habitat Urbain
- FDD** : Fonds de Dotation de la Décentralisation
- FECL** : Fonds d'Équipement des Collectivités Locales

FOGALOG : Fonds de Garantie pour l'Accès au Logement

FONGIP : Fonds de Garantie des Investissements Prioritaires

FONSIS : Fonds Souverain des Investissements Stratégiques

FORREF : Fonds de Restructuration et de Régularisation Foncière

GGGI : Institut Mondial pour la Croissance Verte

GIZC : Gestion Intégrée des Zones Côtières

GOLD : Programme Gouvernance Locale pour le Développement

MGLDAT : Ministère de la Gouvernance locale, du Développement et de l'Aménagement du Territoire

NAU : Nouvel Agenda Urbain

NICAD : Numéro d'Identification Cadastral

NTIC : Nouvelles Technologies de l'Information et de la Communication

ODD : Objectifs de Développement Durable

ONG : Organisation Non Gouvernementale

ONU : Organisation des Nations Unies

ONAS : Office Nationale de l'Assainissement du Sénégal

PACASEN : Programme d'Appui aux Communes et aux Agglomérations du Sénégal

PAEP : Programme d'Adduction en Eau Potable

PAGEP : Programme d'Assainissement et de Gestion des Eaux pluviales

PME : Petites et Moyennes Entreprises

PAMECAS : Partenariat pour la Mobilisation de l'Épargne et le Crédit au Sénégal

PNAMVR : Programme National de Modernisation des Villes Religieuses

PAOHS : Programme d'Accélération de l'Offre en Habitat Social

PATMUR : Programme d'Appui au Transport et à la Mobilité Urbaine

PELL : Prix d'Excellence du Leadership Local

PNBSF : Programme National de Bourses de Sécurité Familiale

PN3R : Programme National de Restructuration, Rénovation et de Régularisation foncière

POSCO : Plateforme des Organisations de la Société Civile pour le suivi des ODD

PAEP : Programme d'Accès à l'Eau Potable

PAGEP : Programme d'Assainissement et de Gestion des Eaux pluviales

PANEE : Plan d'Actions National d'Efficacité Énergétique

PDU : Plan Directeur d'Urbanisme

PEAMIR : Projet Eau et Assainissement en Milieu Rural

PEAMU : Projet Eau et Assainissement en Milieu urbain

PEEB : Programme d'Efficacité Énergétique dans les Bâtiments

PGDSU : Projet de Gestion Durable des Déchets Solides Urbains

PNADT : Plan National d'Aménagement et de Développement Territorial

PNGD : Programme National de Gestion des Déchets

PNPU : Programme National de Planification Urbaine

PNEEB : Programme National pour l'Efficacité Énergétique des Bâtiments

PPPU : Programme de Promotion des Pôles Urbains

PRODAC : Programme de fermes et de Domaines Agricoles Communautaires

Promovilles : Programme de Modernisation des Villes

PGIRE : Programme de Gestion Intégrée des Ressources en Eau

PROGEP : Projet de Gestion des Eaux Pluviales et d'adaptation au changement climatique

PROMOGED : Projet de Promotion de la Gestion intégrée et de l'Économie des Déchets Solides

PROZEBID : Programme Sénégal Zéro Bidonville

PSE : Plan Sénégal Émergent

PUD : Plan d'Urbanisme de Détails

PUDC 3 : Programme d'Urgence de Développement Communautaire 3

PUMA : Programme d'Urgence de Modernisation des Axes et Territoires frontaliers

TER : Projet Train Express Régional

SAFRU : Société d'Aménagement Foncier et de Restructuration Urbaine

SDAU : Schéma Directeur d'Aménagement Urbain

SENELEC : Société Nationale d'Électricité

SNEEG : Stratégie Nationale pour l'Équité et l'Égalité des Genres

UAEL : Union des Associations des Élus Locaux

UCG : l'Unité de Coordination de la Gestion des déchets solides

ZAC : Zone d'Aménagement Concerté

LISTE DES TABLEAUX

Tableau 1 : Cadre normatif de référence du Nouvel Agenda Urbain.....	12
Tableau 2 : PSE et ODD 11 ciblés par le NAU.....	13
Tableau 3 : Liens PSE et autres ODD en relation avec le NAU.....	15
Tableau 4 Répartition des ménages selon le statut de pauvreté en conditions de vie et le milieu de résidence.....	23
Tableau 5 : Réalisations dans la lutte contre l'insalubrité et la promotion de la propreté dans les espaces publics.....	25
Tableau 6 : Les types de logements occupés par les ménages au Sénégal.....	27
Tableau 7 : Nombre de pièces utilisées par les ménages pour dormir selon le milieu.....	28
Tableau 8 La maison possède un titre de propriété selon le genre, le groupe d'âge et le milieu.....	32
Tableau 9 : Statut foncier des parcelles des lotissements autorisés entre 2016 et 2020.....	32
Tableau 10 : Sources d'approvisionnement en eau potable des ménages selon le milieu de résidence.....	37
Tableau 11 : Disponibilité de l'eau dans les deux dernières semaines chez les ménages enquêtés selon le milieu de résidence.....	38
Tableau 12 : Équipements hydrauliques réalisés dans le milieu rural en 2019.....	39
Tableau 13 : Services d'approvisionnement en eau potable réalisés par le PUDC 3 en milieu rural.....	40
Tableau 14 : L'état d'exécution du projet en 2019.....	41
Tableau 15 : Indicateurs pour l'assainissement urbain et rural.....	42
Tableau 16 : Quantités de déchets mises en charge au niveau national.....	44
Tableau 17 : Taux d'activité selon le sexe, l'âge et le niveau d'instruction.....	49
Tableau 18 : Le taux d'enregistrement des unités informelles.....	50
Tableau 19 : Dispositifs techniques d'appui à la promotion de l'emploi et des investissements.....	51
Tableau 20 : Les projets de zones économiques spéciales.....	53
Tableau 21 : Quantité d'émissions évitées et séquestrées en tonnes de CO2.....	58
Tableau 22 : Opinion des individus de 18 ans et plus sur la gouvernance des autorités locales et communales selon les caractéristiques sociodémographiques.....	68
Tableau 23 : Consultation des citoyens dans la prise de décision.....	69
Tableau 24 : Nombre de bus AFTU par villes.....	75

LISTE DES CARTES

Carte 1 : Localités de statut urbain de plus de 5000 habitants du Sénégal

LISTE DES GRAPHIQUES

Graphique 1 : Nombre de parcelles des lotissements autorisés par région de 2016 à 2020

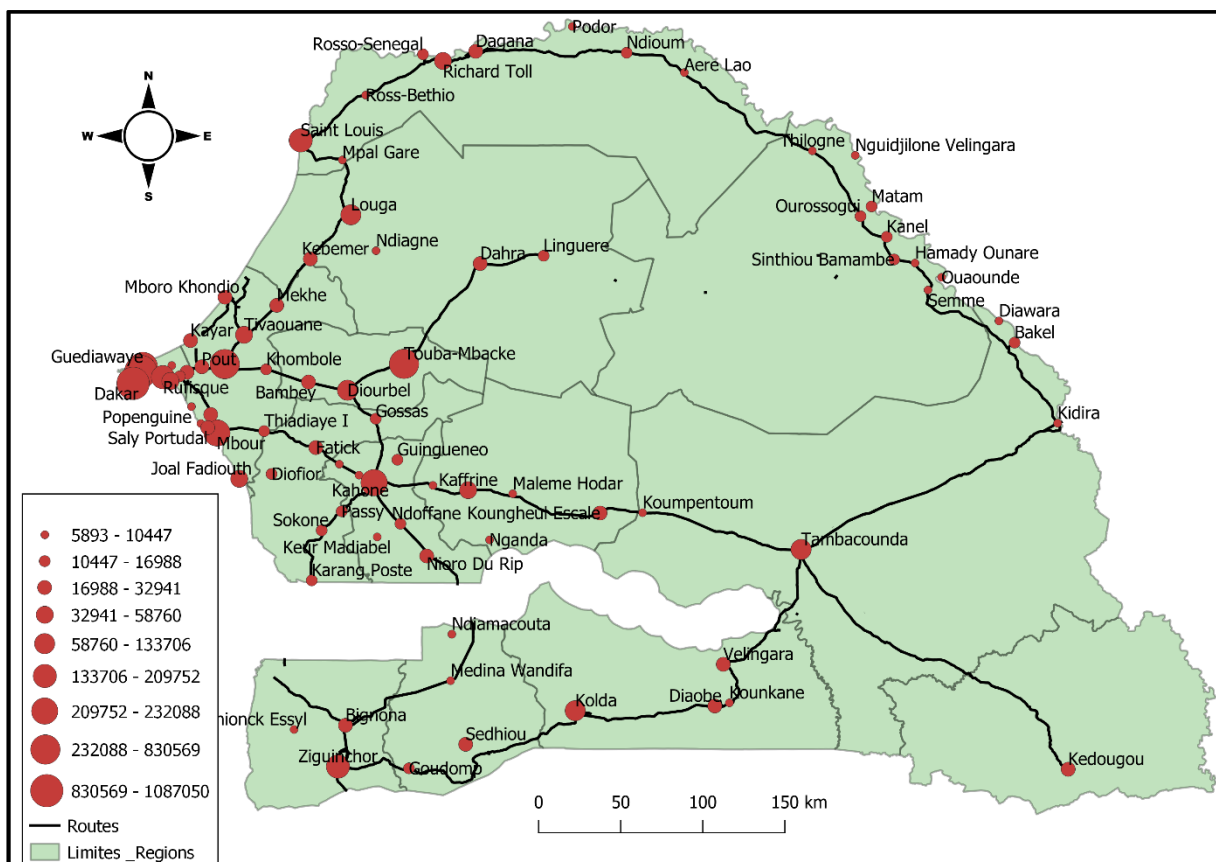
Introduction

Le Sénégal, situé à l'extrême ouest du continent africain, entre 12 ° 5 et 16 ° 5 de latitude Nord et 11 ° 5 et 17 ° 5 de longitude Ouest, a une superficie de 196 722 km². L'austérité de son climat sahélien s'adoucit, sur sa partie occidentale, par une façade maritime d'une longueur de 700 km.

Le littoral sénégalais est le principal foyer de concentration des activités et de la population du pays estimée à 16 705 608 habitants en 2020 (ANSD, 2013). Les plus grandes villes sont sur le littoral comme Dakar où réside près d'un citadin sur deux (49,6 %). L'urbanisation littorale, dopée par l'importance des investissements en infrastructures et équipements structurants, influence les flux migratoires internes vers la côte.

Divisé en 14 régions et 45 départements, le Sénégal enregistre une forte croissance urbaine favorisée par sa vitalité démographique et la mobilité de sa population. Son taux annuel de croissance démographique est de 2,7 %. Le taux d'urbanisation est estimé à 47,3 % en 2020 et à 50 % à l'horizon 2025. De nombreux centres urbains du pays enregistrent un taux de croissance urbaine qui est supérieur à celui de Dakar (3 %) : Touba (11 %), Mbour (6 %), Kaolack (5,3 %), Tivaouane (4 %), Tambacounda (3,6 %), Thiès (3,2 %), entre autres. Les femmes et les jeunes de moins de 20 ans représentent respectivement 50,23 % et 52 % de la population.

Carte 1 : Localités de statut urbain de plus de 5000 habitants au Sénégal



Source : Données RGPHAE 2013, ANSD

L'urbanisation se manifeste sous deux formes.

D'un côté, le littoral subit une forte pression démographique en particulier sur la conurbation en gestation Dakar-Mbour-Thiès. De plus, le contexte de changements climatiques rend de plus en plus fragiles les villes côtières et y accentue les risques urbains avec des manifestations brusques telles l'érosion côtière et les inondations. Sur le continent, si des villes de l'intérieur sont des pôles de concentration démographique : Touba est la deuxième agglomération du Sénégal. D'autres par contre, en l'absence d'opportunités attractives, ne peuvent retenir les populations surtout rurales tentées par les migrations internes et internationales accentuées par les effets des changements climatiques sur les moyens de subsistance.

Le rythme de la croissance urbaine contraste avec les capacités limitées à planifier et à encadrer le développement des villes. La faiblesse des financements dédiés à la planification urbaine, la difficulté à les faire approuver et à les mettre en œuvre est un défi majeur à relever dans un contexte où la gestion foncière est source de tensions et de conflits récurrents.

Les villes et les établissements humains du Sénégal sont particulièrement marqués par l'informel. Les ressources et les activités économiques sont pour l'essentiel issues de ce secteur. Le rapport de l'informel à l'espace public et l'encadrement de son développement exigent de fortes capacités d'innovation pour améliorer la situation précaire des employés ainsi que le cadre de vie urbain.

Les besoins sont énormes et variés en logement et services alors que l'habitat non réglementaire est dominant. Les revendications citoyennes et les préoccupations des citoyens incitent à changer de paradigme en matière de développement urbain.

Le PSE est le référentiel politique pour répondre à ces défis à l'horizon 2035 à travers trois axes stratégiques : transformation structurelle de l'économie et croissance ; capital humain, protection sociale et développement durable ; gouvernance, institutions, paix et sécurité.

Ce plan national de développement accorde une place importante aux grands projets urbains (port, autoroutes, ville nouvelle, transport public de masse, logements), aux réformes structurelles et intègre les enjeux du développement urbain durable dans les priorités nationales.

Le Sénégal a depuis Vancouver (1976) participé aux différentes éditions du Forum Urbain Mondial, et s'engage à mettre en œuvre les recommandations adoptées (Rapport Pays-Sénégal, 2016). Il a pris part au processus préparatoire et à la Conférence des Nations Unies sur le Logement et le Développement Urbain Durable (Habitat III) à Quito en Équateur le 20 Octobre 2016, qui considère que l'urbanisation est l'un des moteurs des transformations du 20^{ème} et du 21^{ème} siècle d'ici à 2050.

Le Nouveau Programme pour les villes adopté lors de la conférence Habitat III, tout comme le programme de développement durable à l'horizon 2030 de l'Assemblée des Nations Unies, invite à faire en sorte que les villes soient ouvertes à tous, sûres,

résilientes et durables. Le Forum urbain mondial de février 2020 considère que les espaces publics sont des actifs stratégiques à fort potentiel de création de valeurs, de transformation de la ville et d'amélioration de la qualité de vie urbaine. Il encourage l'investissement dans le développement, le financement et la co-création d'espaces et de lieux publics centrés sur les usagers ainsi que dans la culture pour redonner plus de valeurs aux espaces environnants et renforcer l'attractivité économique et résidentielle de la ville.

Le Sénégal s'engage à mettre en œuvre les recommandations issues de la Conférence de Quito et à développer des mécanismes de suivi-évaluation de la mise en œuvre du NAU. Le présent rapport rend compte des actions entreprises de 2016 à 2020 afin de mettre en œuvre le NAU pour rendre plus durables les villes et les établissements humains du pays.

Préparation du rapport

Sur proposition du Ministère de l'Urbanisme et de l'Habitat¹, un comité national a été institué pour la préparation de la conférence Habitat III et le suivi des recommandations qui en seront issues. Le comité est présidé par le ministre de l'Urbanisme et la vice-présidence revient au président de l'association des Maires. Le directeur de l'Urbanisme et de l'Architecture est le secrétaire permanent chargé de la coordination.

Le comité national Habitat, installé le 16 mai 2014, a piloté l'élaboration du Rapport national de préparation de la conférence Habitat III dans une démarche participative et inclusive avec les acteurs du développement urbain : État, Collectivités locales, Parlementaires, Universités, Société civile et Secteur privé.

Après Quito 2016, le comité a tenu, le 24 janvier 2017, un atelier de restitution et de partage des recommandations de la conférence mondiale Habitat III, et des modalités de mise en œuvre du Nouveau Programme Urbain.

Le présent rapport est la contribution des différentes parties prenantes du comité national dans le processus de mise en œuvre et de suivi du NAU au Sénégal en se focalisant sur les engagements transformateurs pour un développement urbain durable, la mise en œuvre et le suivi et examen.

Les différents départements ministériels ; l'Urbanisme, l'Eau, l'Assainissement, les Transports, l'Aménagement du territoire, la Décentralisation, le Logement, l'Environnement, les Infrastructures, ont partagé les réformes, politiques, plans, programmes, projets et recommandations. Leur point focal au comité national a fourni la documentation et participé aux échanges directs ou à distance.

La société civile s'implique dans l'élaboration et la mise en œuvre des politiques publiques de développement urbain aux niveaux local et central. Elle s'est engagée dès les années 1980 sur la question du développement urbain à travers l'accès aux

¹ Arrêté n°03792 PM/MUH du 27/02/2014 portant création du comité national chargé de la préparation de la conférence mondiale Habitat III et du suivi des recommandations qui en seront issues, 4 p

services de base des populations vulnérables et la lutte contre la pauvreté urbaine. Ses interventions dans le secteur urbain relativement limitées, car les ONGs étaient plus actives dans le milieu rural, se sont renforcées par la diversification des thématiques d'intervention sur des problématiques actuelles : environnement urbain, genre, gouvernance, économie locale, aménagement urbain et évaluation des politiques publiques. La mise en place de la plateforme des organisations de la société civile pour le suivi des ODD (POSCO) témoigne de l'engagement de ces acteurs dans la mise en œuvre du Nouvel Agenda Urbain.

Les collectivités territoriales, dans le processus de consolidation de la décentralisation en cours depuis 2013 à travers l'acte III, ont un engagement résolu dans l'impulsion d'une dynamique de développement territorial durable avec les collectifs de proximité.

Les données quantitatives proviennent essentiellement de l'Agence Nationale de la Statistique et de la Démographie (ANSD). Celles en relation avec les projets et programmes sont mises à disposition par les structures responsables ; ministères, agences et délégations, collectivités territoriales et leurs structures faitières, ONG, et partenaires techniques et financiers. La revue documentaire concerne le recueil et l'analyse de tous les documents relatifs aux plans, politiques, textes réglementaires (décrets, arrêtés) et législatifs (lois), programmes et projets de développement urbain durable et les rapports d'études ainsi que la production scientifique sur la question.

L'analyse de contenus de tous les documents ainsi mobilisés a permis d'évaluer l'appropriation des engagements transformateurs par les parties prenantes, les actions de mise en œuvre et de suivi du NAU en se focalisant sur les résultats obtenus, les défis rencontrés, les leçons apprises, les meilleures pratiques et les perspectives. Le recueil d'indicateurs quantitatifs et qualitatifs ainsi que des études de cas illustrent les progrès réalisés dans la mise en œuvre du NAU ainsi que les défis qui restent à prendre en charge.

Un recensement des politiques, plans, programmes et projets ainsi que des indicateurs a permis de mettre en relation les agendas internationaux et régionaux (tableaux 1 et 2). Le PSE et ses plans d'action constituent le référentiel national de promotion du développement urbain. Quoique antérieur (2014) au NAU, son horizon (2035) permet une articulation avec les agendas internationaux à travers son deuxième plan d'action 2018-2030, les plans sectoriels, programmes et projets.

Les agendas internationaux : cadre normatif de promotion du développement urbain durable

Le nouvel agenda urbain (NAU) propose un cadre normatif de promotion du développement urbain durable pour prendre en charge les défis de l'urbanisation actuelle et future (ONU, 2016). Il invite à une conception nouvelle de la ville (paragraphe 15) en repensant la façon dont les villes et les établissements humains sont planifiés, conçus, financés, développés, gouvernés et gérés (paragraphe 5) pour atteindre le « développement urbain durable » (paragraphe 9) et « des villes pour tous » (paragraphe 11). Le NAU fournit une vision, des engagements, des principes et des éléments d'orientation stratégiques pour promouvoir la ville durable.

Tableau 1 : Cadre normatif de référence du Nouvel Agenda Urbain

Orientations	Nouvel Agenda Urbain
Vision	- La ville pour tous, le « droit à la ville »
Principes directeurs	- Ne laisser personne derrière, assurer l'équité urbaine et éradiquer la pauvreté ; - Atteindre une prospérité urbaine durable et inclusive et des opportunités pour tous ; - Favoriser des villes et des établissements humains écologiques et résilients.
Engagements	- Développement urbain durable au service de l'inclusion sociale et de l'élimination de la pauvreté (par. 25 à 42) ; - Prospérité et perspectives pour tous à la faveur d'un développement urbain durable (par. 43 à 62) ; - Développement urbain écologiquement viable et résilient (par. 63 à 80)
Éléments d'orientation stratégiques	- Politiques urbaines ; - Gouvernance urbaine multiniveau ; - Planification et conception urbaines.

Source : ONU, 2016

Le NAU propose, en partant du principe du droit à la ville pour tous, une approche territoriale pour repenser les relations entre l'urbain et le rural à travers un système de villes intégrateurs. Il a comme principe de développement spatial, la compacité, la densité, la mixité urbaine et le polycentrisme. Le NAU incite à une mobilisation efficace des ressources et une exploitation intelligente des technologies de l'information et de la communication dans la production de services, la gouvernance urbaine multiniveau pour développer une économie à faible émission de gaz à effet de serre.

Habitat III a réaffirmé l'engagement pour le développement urbain durable et considère l'urbanisation comme l'un des moteurs des transformations du 20^{ème} et du 21^{ème} siècle d'ici à 2050. Ce nouvel agenda urbain prône, entre autres, l'égalité entre les sexes, le droit à un logement convenable, l'accès universel à la sécurité et à l'approvisionnement en eau et assainissement, un égal accès à tous les biens publics et services participant au bien-être des populations.

Le NAU est en phase avec de nombreux accords mondiaux, comme les objectifs de développement durable (ODD), le programme d'action d'Addis-Abeba, l'accord mondial sur le climat de la COP21 à Paris, le cadre de Sendai pour la réduction des risques de catastrophes 2015-2030, afin de fournir une approche de transformation globale pour répondre aux défis l'urbanisation. Il prend en charge plusieurs ODD, principalement celui 11.

Liens entre le PSE et les agendas internationaux :

Le Sénégal depuis Habitat 1 à Istanbul s'engage à mettre en œuvre le NAU. L'État du Sénégal a décliné sa stratégie de développement urbain durable afin de mieux prendre en compte les ODD notamment l'objectif 11 que le Nouvel agenda urbain a élargis en lui conférant un caractère multidimensionnel et interrelationnel.

La vision du PSE est celle d'un Sénégal émergent en 2035 avec une société solidaire dans un État de droit. L'efficacité économique, le progrès social et la viabilité environnementale sont les aspirations du PSE qui se décline en trois axes stratégiques ; transformation structurelle de l'économie et croissance ; capital humain, protection sociale et développement durable ; gouvernance, institutions, paix et sécurité. Le PSE et ses déclinaisons en politiques sectorielles, programmes et projets intègrent les objectifs de l'ODD 11 ciblé par le NAU.

Tableau 2 : PSE et ODD 11 ciblés par le NAU

Objectif 11. Faire en sorte que les villes et les établissements humains soient ouverts à tous, sûrs, résilients et durables	Liens avec le PSE, les politiques sectorielles, programmes et projets réalisés ou en cours au Sénégal de 2016 à 2020.
11,1 Accès de tous à un logement et des services de base adéquats et sûrs, à un coût abordable, et assainir les quartiers de taudis	<ul style="list-style-type: none"> – Loi d'orientation n° 2016-31 du 08/11/2016 portant sur l'habitat social ; – Programme d'Accélération de l'Offre en Habitat Social, PSE – Programme de promotion de ZAC, DGUA ; – Programme 100 000 logements ; – Politique de promotion de pôles urbains avec un volet production de logements ; – Programme Sénégal zéro bidonville (PROZEBID) ; – Programme National de Restructuration et de Régularisation foncière (PN3R) ; – Projets de rénovation urbaine à Dakar.
11.2 Accès de tous à des systèmes de transport sûrs, accessibles et viables, à un coût abordable, en améliorant la sécurité routière, notamment en développant les transports publics	<ul style="list-style-type: none"> – Programme d'Appui au Transport et à la Mobilité Urbaine (PATMUR) : Réhabilitation de 173 kilomètres de routes secondaires reliant Dakar à Saint-Louis ; travaux de pavage de 30 km de voiries dans la banlieue de Dakar (Pikine, Guédiawaye, Parcelles Assainies et Sangalkam) ; Renforcement des capacités pour le développement des transports collectifs publics dans l'agglomération de Dakar ; Appui à la mise en place du BRT ; – Projet Bus Rapid Transit (BRT) ; – Projet Train Express Régional (TER) ; – Service public de transport pour assurer les liaisons interurbaines entre Dakar (DDD) et les principales villes du pays ; Sénégal Dem Dik (SDD) ; – Programme de construction de centres de contrôle technique des véhicules automobiles et mise en service du centre de contrôle technique de Dakar ; – Amélioration de la vitesse commerciale du transport public avec les aménagements des intersections et la construction des autoponts ; – Professionnalisation des acteurs du transport collectif informel par des sessions de formation des chauffeurs et ateliers de renforcement des capacités des transporteurs ;

	<ul style="list-style-type: none"> – Projet CAPP KARANGUE : digitalisation du permis de conduire et de la carte grise pour tracer les véhicules et conducteurs.
11.3 Renforcer l'urbanisation durable pour tous et les capacités de planification et de gestion participatives, intégrées et durables des établissements humains dans tous les pays	<ul style="list-style-type: none"> – Réorganisation du secteur de l'urbanisme en 2018 ; – Programme national de planification urbaine ; – Programme d'Appui aux Communes et aux Agglomérations du Sénégal (PACASEN 2018-2023) ; - Programme de Modernisation des Villes (Promovilles) ; – Programme Gouvernance Locale pour le Développement (GoLD) ; – Projet de promotion de la participation citoyenne à la planification, la budgétisation et la gestion des affaires locales au Sénégal (Projet BPS) ; – Révision du Code de l'urbanisme et du code de la construction en cours de finalisation.
11.4 Redoubler d'efforts pour protéger et préserver le patrimoine culturel et naturel mondial	<ul style="list-style-type: none"> – Programme de modernisation des villes religieuses ; – Projet de sauvegarde et de valorisation du patrimoine culturel de l'île de Gorée ; – Création d'une réserve naturelle urbaine sur 7 ha pour préserver l'écosystème des Niayes à Dakar ; – Création d'un parc écologique de 30 ha dans le site de l'aéroport LSS.
11.5 Réduire le nombre de personnes tuées et touchées par les catastrophes, y compris celles qui sont liées à l'eau, et réduire les pertes économiques directement imputables à ces catastrophes	<ul style="list-style-type: none"> – Projet de gestion des eaux pluviales et d'adaptation au changement climatique (PROGEP) ; – Projet Eau et Assainissement en Milieu urbain (PEAMU) ; – Projet Eau et Assainissement en Milieu Rural (PEAMIR).
11.6 Réduire l'impact environnemental négatif des villes par habitant, avec une attention à la qualité de l'air et à la gestion des déchets	<ul style="list-style-type: none"> – Programme National de Gestion des Déchets (PNGD) ; – Lettre de politique du secteur de l'environnement et du développement durable (2016-2020) ; – Programme « zéro déchet » ; – Projet de Gestion durable des Déchets Solides Urbains (PGDSU) ; – Projet de Promotion de la Gestion intégrée et de l'Économie des Déchets Solides (PROMOGED) ; – Adoption de la norme 30500 portant sur l'assainissement autonome ; – Projet de gestion des déchets d'équipements électriques et électroniques ; – Projet ville durable GEF ONUDI ; – Centre de gestion de la qualité de l'air de la DEEC ; – Points focaux des suivis des accords de Minamata, de Stockholm.
11.7 Assurer l'accès de tous, en particulier des femmes et des enfants, des personnes âgées et des personnes handicapées, à	<ul style="list-style-type: none"> – Programme cadre de vie ; – Projet ville verte ; – Programme ville verte pour l'emploi vert.

des espaces verts et des espaces publics sûrs	
11.a Favoriser l'établissement de liens économiques, sociaux et environnementaux positifs entre zones urbaines, périurbaines et rurales en renforçant la planification du développement à l'échelle nationale et régionale	<ul style="list-style-type: none"> – Nouveau Plan National d'Aménagement et de Développement Territorial (PNADT) en juin 2020 ; – Loi d'orientation pour l'aménagement et le développement territorial adoptée en décembre 2020 ; – Programme national de planification urbaine (PNPU) ; – Programme de Promotion des Pôles Urbains (PPPU) ; – Programme d'Urgence de Modernisation des Axes et Territoires frontaliers (PUMA).
11.b Accroître le nombre de villes et d'établissements humains qui adoptent et mettent en œuvre des politiques et plans d'action intégrés en faveur de l'insertion de tous, de l'utilisation rationnelle des ressources, de l'adaptation aux effets des changements climatiques et de leur atténuation et de la résilience face aux catastrophes	<ul style="list-style-type: none"> – Plan climat de la ville de Dakar ; – Dispositif de surveillance de la qualité de l'air ; – Système de suivi de la qualité des effluents gazeux au niveau des Installations Classées pour la Protection de l'Environnement (ICPE) ; – Projet mécanisme de développement propre (MDP) ; – Reboisement de 55 ha de filaos sur plus de 2000 m de coteau au niveau de la Langue de Barbarie, à Saint-Louis ; – Projet d'aménagement d'une forêt urbaine de 10 ha sur l'emprise de l'ancien aéroport de Dakar ; – Gestion Intégrée des Zones Côtières (GIZC) : restauration des plages de la station balnéaire de Saly en 2018 pour préserver les activités économiques et répondre aux menaces climatiques ;
11.c Aider les pays les moins avancés, y compris par une assistance financière et technique, à construire des bâtiments durables et résilients en utilisant des matériaux locaux	<ul style="list-style-type: none"> – Projet pilote de construction d'un habitat écologique basée sur l'expertise et une ressource locale, le typha ; – Projet de promotion d'un écosystème de la construction.

Source : PSE, départements sectoriels, société civile et collectivités territoriales, 2021

La mise en œuvre du NAU intègre d'autres ODD perceptibles dans les lignes directrices du rapport pays.

Tableau 3 : Liens PSE et autres ODD en relation avec le NAU

ODD	Liens avec PSE, politiques sectorielles, projets et programmes réalisés ou en cours au Sénégal de 2016 à 2020
ODD1 : Éliminer la pauvreté sous toutes ses formes et partout dans le monde	<ul style="list-style-type: none"> - Stratégie Nationale de Protection Sociale (SNPS 2016-2035) ; - Programme National de Bourses de Sécurité Familiale (PNBSF) ; - Couverture maladie universelle (CMU) ; - Carte égalité des chances.
ODD5 : Parvenir à l'égalité des sexes et autonomiser toutes les femmes et les filles	<ul style="list-style-type: none"> - Stratégie Nationale pour l'Équité et l'Égalité des genres (SNEEG 2016-2026) ; - Création d'une cellule genre dans chaque département ministériel ; - Budget sensible au genre ; - Projets d'employabilité des femmes.

<p>ODD6 : Garantir l'accès de tous à des services d'alimentation en eau et d'assainissement gérés de façon durable</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Choix d'un nouveau fermier dans l'hydraulique urbaine : SEN'EAU, depuis janvier 2020 ; - Réforme de l'hydraulique rurale : mise en délégation au privé de la gestion du service public d'eau potable ; - Programme de gestion intégrée des Ressources en Eau (PGIRE) ; - Programme d'accès à l'Eau potable (PAEP) ; - Programme d'Urgence de Développement Communautaire 3 (PUDC 3) ; - Stratégie nationale d'Assainissement rural à l'horizon 2015-2025 ; - Projet Eau et Assainissement en Milieu urbain (PEAMU) ; - Projet Eau et Assainissement en Milieu Rural (PEAMIR) ; - Programme d'Assainissement et de Gestion des Eaux pluviales (PAGEP) ; - Projet d'assainissement de la Corniche ouest.
<p>ODD7 : Garantir l'accès de tous à des services énergétiques fiables, durables et modernes, à un coût abordable</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Programme national pour l'efficacité énergétique des bâtiments (PNEEB) ; - Programme d'efficacité énergétique dans les bâtiments (PEEB) ; - Programme d'installation de lampadaires solaires dans l'espace public ; - Réalisation de centrales solaires : Diass (25 MW), Mékhé (30 MW), Merina Dakhar (30 MW), Kahone (20 MW), Bokhol (20 MW), Malicounda (20 MW), Sakal (20 MW) et pôle urbain de Diamniadio (800 kW) ; - Plan d'Actions National d'Efficacité Énergétique (PANEE) ; - Plateforme de supervision du réseau de distribution de SENELEC - Projet villes durables : promotion de l'efficacité énergétique et des énergies renouvelables, gestion des PoPs.
<p>ODD8 : Promouvoir une croissance économique soutenue, partagée et durable, le plein emploi productif et un travail décent pour tous</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Nouvelle politique nationale de l'emploi (NPNE 2015-2019) ; - Aménagement de nouvelles zones économiques spéciales ; - Programme réussir au Sénégal ; - Promotion du développement d'un écosystème de la construction ; - Création d'une cellule d'Appui à la promotion de l'Emploi (CAPE) ; - Agence de Développement et d'Encadrement des petites et moyennes Entreprises (ADEPME) ; - Délégation à l'Entrepreneuriat rapide (DER) ; - Agence Nationale pour l'Emploi des Jeunes (ANPEJ) ; - PSE-J ; - Fonds de Garantie des Investissements prioritaires (FONGIP) ; - Fonds souverain des Investissements stratégiques (FONSIS).
<p>ODD9 : Bâtir une infrastructure résiliente, promouvoir une industrialisation durable qui profite à tous et encourager l'innovation</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Adoption d'une stratégie Sénégal numérique (2016-2025) ; - Programme économie numérique ; - Projet de parc de technologies numériques ; - Programme Smart Sénégal ; - Projet d'appui structurel à la stratégie d'aménagement numérique du territoire ; - Projets d'autoroute à péage pour les liaisons interurbaines.
<p>ODD 12 Établir des modes de</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Projet de valorisation énergétique des déchets d'abattoirs ; - Projet de valorisation des déchets solides.

consommation et de production durables	
ODD13 : Prendre d'urgence des mesures pour lutter contre les changements climatiques et leurs répercussions	<ul style="list-style-type: none"> - Lettre de politique du secteur de l'environnement et du développement durable (LPSEDD 2016-2020) ; - Plan climat de la ville de Dakar ; - Dispositif de surveillance de la qualité de l'air à Dakar ; - Système de suivi de la qualité des effluents gazeux au niveau des installations classées pour la protection de l'environnement (ICPE) ; - Projet mécanisme de développement propre (MDP) ; - Projet de dépollution de la Baie de Hann.
ODD17 Renforcer les moyens de mettre en œuvre le Partenariat mondial pour le développement durable	<ul style="list-style-type: none"> - Loi sur le partenariat public-privé ; - PPP dans les projets de développement urbain : logement, transport public, infrastructures, économie ; - PPP dans la production d'électricité propre.

Source : PSE, départements sectoriels, société civile et collectivités territoriales, 2021

Des projets notamment le PROGEP et des programmes réalisés au Sénégal en vue de l'atteinte des ODD 9, 12, 13, 11,5 et 11.B (tableaux 2 et 3) s'inscrivent dans le **cadre de Sendai 2015–2030** et de l'**Accord de Paris**.

Le **Cadre de Sendai** vise la réduction des risques et le renforcement de la résilience aux catastrophes par une approche préventive basée sur l'anticipation, la planification et l'intégration de ces enjeux dans les politiques, plans et programmes. C'est un cadre d'action centrée sur la compréhension des risques de catastrophe dans toutes leurs dimensions de vulnérabilité ainsi que les facteurs sous-jacents, le renforcement de leur gouvernance, l'investissement dans les différentes dimensions de la résilience pour une réduction substantielle des risques et une meilleure préparation aux catastrophes pour répondre aux défis futurs et réduire les pertes en vies humaines et matérielles.

Selon l'**Accord de Paris**, l'adaptation est un défi mondial. L'enjeu est le renforcement des capacités d'adaptation aux effets du changement climatique. Ce qui passe par la promotion de la résilience et d'un modèle de développement à faible émission de gaz à effet de serre.

Partant du principe de responsabilités communes mais différenciées, l'Accord de Paris engage les signataires à formuler des stratégies d'adaptation aux changements climatiques pour une meilleure protection des populations, des moyens d'existence et des écosystèmes. Le renforcement de la résilience des systèmes socio-économiques et écologiques passe par l'élaboration de politiques et de documents de planification et d'adaptation. Ainsi, toutes politiques et mesures socio-économiques et environnementales pertinentes se doivent d'intégrer les stratégies d'adaptation dont l'efficacité et la pérennité dépendent des dispositifs institutionnels en place, des connaissances scientifiques sur le climat, de la recherche, de l'observation des systèmes climatiques, et des systèmes d'alerte précoce, pour éclairer la prise de décision. La sensibilisation, l'éducation, la formation, la participation du public et l'accès de la population à l'information sont par ailleurs des mesures importantes à inclure dans les stratégies d'adaptation.

Les actions déclinées pour atteindre les ODD 8 et 17 (tableau 2 et 3) cadrent avec le **programme d'action d'Addis-Abeba** qui traduit l'engagement des États à relever le défi du financement en faveur d'un développement durable à travers la mobilisation des ressources domestiques, l'accès aux marchés financiers, de biens et services, les investissements du secteur privé et l'industrie, l'aide publique au développement, l'innovation et les NTIC. Une coopération au développement efficace, la responsabilisation mutuelle et le développement des capacités sont les principes d'action qui doivent aider à renforcer la mobilisation des ressources internes et le renforcement des synergies entre financement du développement et programme de développement durable.

La stratégie d'aménagement et de planification urbaine du Sénégal mise en œuvre pour atteindre l'ODD 11.a (tableau 2) prend en compte les recommandations du **guide international sur la planification urbaine et territoriale** (ONU Habitat, 2015). Ce guide se veut un cadre de référence universel pour orienter les réformes politiques urbaines, développer des approches diverses de planification adaptées à différents contextes et échelles, articuler le NAU et les autres recommandations internationales dans l'optique de promouvoir le développement urbain durable, et de mettre en relief les dimensions urbaines et territoriales des agendas de développement aux niveaux national, régional ou local. Il positionne la planification urbaine et territoriale comme un puissant instrument de reconfiguration de la forme et des fonctions des villes et des régions afin de générer un développement urbain durable. Ce guide invite à décliner la planification urbaine et territoriale à différents niveaux dans une approche intersectorielle et multidimensionnelle basée sur les principes de gouvernance, de développement social, d'inclusion, de croissance économique durable, et de protection et gestion des ressources.

L'axe stratégique « Capital humain, protection sociale et développement durable » du PSE a, entre autres objectifs, l'amélioration de l'accès à l'habitat social et la promotion d'un cadre de vie décent. La réforme de l'habitat social, les programmes et projets de logements du PSE couvrent les cibles de l'ODD 11 -11,1 et 11,3, 11,7 — présentés dans le tableau 2. Ils s'articulent avec l'approche « **Housing at the Center** » (2015) qui considère le logement comme un problème mondial responsable de crises sociales et économiques, un pilier de la durabilité des villes, un droit humain et un des défis majeurs de l'urbanisation.

L'approche « Housing at the Centre », cadre holistique pour le développement du logement, préconise de renforcer le rôle du logement dans la pratique de l'urbanisme. L'enjeu consiste à réussir la combinaison entre politique du logement et politique urbaine nationales. Elle invite à un changement de paradigme dans la politique et la pratique du logement par un positionnement stratégique des questions de logement comme une priorité dans le débat public sur l'urbanisation, un moteur du développement, grâce à son potentiel de stimulation de l'économie, de réduction de la pauvreté et de promotion de l'inclusion dans les villes. Les autorités nationales et locales ont un rôle de premier plan dans la réponse aux besoins de logement dans les

différentes phases de conception, planification, création d'un environnement favorable aux initiatives privées et de régulation pour une offre abordable et accessible à tous.

Le logement est indissociable de l'urbanisation. C'est un impératif de développement socio-économique qui exige des réformes systémiques, une politique et un financement à long terme et un processus de planification urbaine continu, participatif et inclusif pour garantir l'accès au logement, aux services et aux moyens de subsistance. Le logement est un enjeu majeur dans la promotion de la ville durable. Le foncier est une contrainte de taille pour la réalisation du droit à un logement convenable, abordable et à une occupation sécurisée.

Le PSE et les agendas régionaux :

Les politiques, programmes et projets de développement urbain au Sénégal s'inscrivent dans l'agenda 2063. Le cadre régional harmonisé pour la mise en œuvre du NAU en Afrique (Cap town 2017) propose une meilleure articulation entre l'urbanisation et la planification nationale du développement. En reconnaissant le rôle d'une urbanisation bien planifiée et gérée dans la réduction de la pauvreté, la croissance économique durable et la protection de l'environnement, les États signataires invitent à accompagner la mise en œuvre du NAU par des politiques efficaces intégrée avec des structures de gouvernance urbaine robustes, une planification urbaine saine et une conception assistée par des stratégies financières viables.

Les points d'entrée retenus pour la mise en œuvre du NAU sont les politiques urbaines nationales, la législation, les règles et règlements urbains, l'aménagement et gestion du développement territorial, la gouvernance urbaine, les systèmes de financement et de gestion des capacités, la mise en œuvre locale, le suivi et l'établissement de rapports.

Le cadre continental d'action pour la mise en œuvre du NUA cible comme domaines prioritaires clés la lutte contre la pauvreté sous toutes ses formes, l'inclusion sociale et des opportunités pour tous, la promotion de la paix et la sécurité, le renforcement d'une prospérité urbaine durable et inclusive, la promotion et accélération d'une transformation structurelle, la durabilité environnementale, le renforcement de la résilience et la réduction des risques, la coopération, l'intégration et les partenariats. Ces domaines prioritaires cadrent avec les orientations stratégiques du PSE. Le programme d'urgence de modernisation des axes et territoires frontaliers (PUMA) s'inscrit dans le processus d'intégration régionale et d'équité territoriale.

L'Agenda 2063 décline la vision d'un continent intégré, uni et prospère fondée sur la croissance inclusive et le développement durable axé sur les citoyens, la bonne gouvernance, la démocratie, le respect des droits de l'homme, la justice et l'état droit, la paix et la sécurité pour bâtir une identité culturelle forte, un patrimoine, des valeurs et une éthique communes. L'objectif stratégique consiste à réaliser dans toutes les villes d'au moins deux millions d'habitants de systèmes de transport rapides d'ici à 2035 est presque atteint par le Sénégal avec la réalisation et la mise en œuvre prochaine des projets TER et BRT.

Résumé :

La Direction Générale de l'Urbanisme et de l'Architecture du Ministère de l'Urbanisme, du Logement et de l'Hygiène publique, Secrétariat permanent du comité national Habitat III, a coordonné la préparation de ce rapport. Les différentes parties prenantes représentées dans ce comité ont pris part au processus.

Le processus de réalisation du rapport a commencé par un atelier de restitution et de partage des recommandations du NAU, de sa mise en œuvre et de son suivi. Le comité a défini la feuille de route de rédaction du rapport. Le consultant a recueilli les contributions thématiques des acteurs du développement urbain ; État, Collectivités territoriales, Parlementaires, Universitaires, Société civile et Secteur privé, dans une démarche participative et inclusive. Des entretiens avec les différentes catégories d'acteurs et la revue documentaire servent de base d'analyse des politiques, programmes et projets en rapport avec la mise en œuvre du NAU.

Le contexte du Covid-19 a compromis les ateliers de restitution thématiques en présentiel au profit d'échanges virtuels et de rencontres autour du comité restreint. Ces échanges ont validé le processus de rédaction du rapport : note conceptuelle, approche méthodologique, revue documentaire, rapport provisoire et rapport final. Le rapport final est partagé avec le comité national Habitat qui l'a validé après l'intégration des observations des différentes parties prenantes par le consultant.

Le Sénégal s'engage à rendre ses villes et ses établissements humains ouverts à tous, sûrs, résilients et durables. La réforme du secteur de l'habitat social, les différents programmes de production de logements et de parcelles d'habitat, et les divers mécanismes de financement visent à faciliter aux ménages surtout vulnérables, l'accès à un logement sécurisé. La promotion d'un écosystème de la construction place le secteur du logement dans les stratégies de développement économique afin de stimuler la création d'emplois et diversifier l'économie urbaine. Toutefois, l'amélioration des dispositifs de gouvernance et des outils de sécurisation foncière est un défi majeur pour renforcer la sécurité de l'occupation des groupes vulnérables et favoriser une meilleure prise en compte du genre dans l'accès au foncier et au logement.

La nouvelle politique d'aménagement du territoire s'inscrit dans une stratégie de développement économique des villes et des territoires adossée sur les opportunités et les potentialités locales en vue d'une meilleure intégration des systèmes urbains nationaux. Elle comprend une loi d'orientation et un Plan National d'Aménagement et de Développement Territorial. La réorganisation du secteur de l'urbanisme concourt à une meilleure planification, gouvernance et développement des villes et des établissements humains dans une perspective de durabilité. L'élargissement de la carte universitaire, la création d'instituts supérieurs dédiés à la formation professionnelle dans les régions ainsi que des programmes comme Promovilles,

PUDC, PUMA et PPPU participent au renforcement du poids des petites et moyennes villes.

L'approfondissement de la décentralisation par l'acte III s'appuie sur un programme d'accompagnement, PACASEN, pour renforcer la gouvernance urbaine et les capacités techniques et financières des villes dans la planification, la maîtrise d'ouvrage urbaine et la mobilisation des ressources. Le processus de mise en place d'une fonction publique locale est un cours. Le plan national de formation des acteurs territoriaux offre aux collectivités territoriales l'opportunité d'exprimer leurs besoins de renforcement des capacités. Le Prix d'Excellence du Leadership Local (PELL) de l'ONG ENDA ECOPOP encourage les innovations dans les dispositifs, les approches et les pratiques de gouvernance urbaine mieux centrées sur les besoins des citoyens.

La fourniture de services d'eau potable et d'assainissement s'améliore en milieu urbain et rural à travers le PGIRE et le PAEP. Le Projet de gestion des eaux pluviales et d'adaptation au changement climatique (PROGEP) a renforcé la résilience de zones urbaines confrontées aux inondations récurrentes principalement dans la banlieue dakaroise. Toutefois, la majorité des villes du Sénégal ne dispose d'un réseau d'assainissement sur l'ensemble de l'espace urbain. En milieu rural, l'enjeu réside dans la disponibilité du service d'eau potable et le perfectionnement de sa gouvernance. Le système de gestion des déchets solides urbains centré sur des pôles d'intercommunalité va dans le sens d'une plus grande cohérence et intégration pour permettre à toutes les villes du Sénégal de se doter d'un service permanent. Le défi reste le tri à la source et la valorisation des opportunités économiques des déchets autour de chaînes de valeur à des fins de production de biens et de services urbains notamment énergétiques.

La planification et la gestion urbaines intègrent de plus en plus les risques climatiques. Le programme national de planification urbaine ambitionne de doter chaque ville d'un document d'urbanisme stratégique (PDU ou SDAU) et opérationnel (PUD). Satisfaire les besoins multiples de la population urbaine sans cesse croissante tout en préservant au mieux les ressources naturelles nécessite une forte volonté politique et de planification urbaine. L'invention de nouveaux dispositifs d'urbanisme favorables à une réforme de ce secteur et de son cadre juridique et réglementaire pour mieux prendre en compte les changements climatiques et les principes de la ville durable est une perspective prometteuse. L'insuffisance des moyens surtout financiers pour ce secteur constitue un défi à relever. Le besoin de normes en matière d'efficacité énergétique et d'efficience dans l'utilisation de ressources naturelles dans la planification urbaine, l'urbanisme opérationnel et dans la réalisation des bâtiments et infrastructures est une exigence forte. Elles garantissent une meilleure exploitation des opportunités d'emplois verts que renferment nos villes surtout moyennes. La révision en cours du code de l'urbanisme et de celui de la construction intègre les enjeux du développement urbain durable.

Des initiatives de promotion de villes durables sont en cours dans les grandes, moyennes et petites villes sous l'impulsion de l'État, de la société civile et des partenaires techniques comme le GGGI avec les collectivités territoriales. Les villes de Saint-Louis, de Diamniadio, Tivaouane, Kolda, par exemple, se sont engagées dans un processus de planification et de développement urbain durable. Le projet « Biogaz Ville de Saint-Louis » est une démarche innovante de promotion de la ville durable. L'investissement dans les énergies renouvelables diversifie la production nationale d'électricité. La production d'énergie propre s'effectue par aménagement de parcs solaires et photovoltaïques à travers le PPP, l'éclairage public, les équipements publics du pôle urbain de Diamniadio et les zones économiques spéciales. La maîtrise de la technologie des énergies renouvelables par le transfert et la recherche-développement est un défi.

Les grands projets d'infrastructures de soutien à la mobilité, à l'économie, et aux activités urbaines vont dans le sens de l'atteinte des engagements du NAU. L'aménagement du pôle urbain de Diamniadio, l'amélioration du cadre de vie avec une direction générale chargée de cette question et la création d'une réserve naturelle urbaine visent le développement durable. La promotion de l'économie urbaine repose sur la création de zones économiques spéciales et de dispositifs d'accompagnement, de mise à niveau, de formation, de financement, et l'exploitation des opportunités de l'économie numérique. La requalification et la rénovation des bidonvilles en maintenant les populations vulnérables dans les projets de restructuration et de reconstruction dans un habitat collectif favorisent l'inclusion sociale et la lutte contre la pauvreté urbaine sous toutes ses formes. D'ailleurs, les bourses de sécurité familiale et la CMU y contribuent. Toutefois, la pauvreté recule lentement et les inégalités persistent entre les villes et en leur sein. L'offre de logement reste insuffisante tant en quantité qu'en qualité malgré les efforts déployés. De nouveaux mécanismes de financement du développement urbain s'expérimentent à travers la captation de la plus-value foncière dans l'aménagement des pôles urbains et de nouvelles sources de recette : actes d'urbanisme par exemple.

L'aménagement des espaces publics et de plateformes de services numériques ouverts exige le développement des mécanismes financiers innovants et des partenariats multi-acteurs pour une généralisation dans toutes les villes. Il nécessite des interventions cohérentes des services centraux et locaux dans les projets d'infrastructures et d'aménagement urbains.

Partie 1 : Engagements transformateurs pour un développement urbain durable

1.1. Développement urbain durable pour l'inclusion sociale et l'élimination de la pauvreté

Inclusion sociale et élimination de la pauvreté

1. Éliminer la pauvreté sous toutes ses formes

La pauvreté est une préoccupation majeure, car un ménage sur trois appartient aux deux quantiles les plus pauvres (tableau 4) aussi bien en milieu urbain (33 %) que celui rural (36,4 %). L'importance de la pauvreté urbaine est liée à la prolifération des bidonvilles, au chômage et au sous-emploi.

Tableau 4 Répartition des ménages selon le statut de pauvreté en conditions de vie et le milieu de résidence

Niveau de vie non monétaire	Homme	Femme	Dakar	Autres urbains	Ens. urbain	Rural
Le plus pauvre	17,2	16,3	21,8	15,5	18,4	8,5
Second	16,3	18,5	10,5	14,7	18,7	18,6
Moyen	18,9	19,4	14,3	18,2	19,7	21,8
Quatrième	21,5	23,2	20,3	23,0	20,9	25,3
Le plus riche	26,1	22,5	33,1	28,6	22,4	25,7
Total	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0
Effectif	116 155	3 640 793	3 402 246	3 687 534	7 089 780	8 166 580

Source : ERI-ESI, ANSD, 2017

L'amélioration des conditions d'existence en milieu rural est liée aux transferts financiers nationaux et internationaux, à l'entrepreneuriat rural et au développement des marchés locaux.

La nouvelle Stratégie Nationale de Protection Sociale (SNPS 2016-2035) vise l'amélioration des moyens d'existence des plus vulnérables et la réduction de la pauvreté. Des subventions sont octroyées directement aux ménages ou individus vulnérables à travers le Programme National de Bourses de Sécurité Familiale (PNBSF). Parmi les 442 053 individus du registre national des ménages vivant dans une situation de vulnérabilité et/ou d'extrême pauvreté en 2017, 316 941 ont bénéficié de cette bourse d'un montant 25 000 F.CFA par trimestre pendant 5 ans. Les bénéficiaires représentent respectivement de 15,5 % et de 11,5 % des ménages de sexe masculin et féminin (ANSD et ICF, 2018). Les ménages ruraux sont les principales bénéficiaires de cette bourse, 20,1 % contre 8,8 % pour ceux urbains (ANSD, EDS Continue 2017). La bourse représente entre 14 et 22 % du revenu annuel moyen des ménages ruraux bénéficiaires et couvre en premier lieu les besoins

essentiels et urgents de la famille comme les dépenses alimentaires, sanitaires et d'éducation (FAO, 2018). La prise en charge gratuite des services sociaux de base vise le renforcement du capital humain afin de réduire les inégalités.

2. Réduire les inégalités dans les zones urbaines en promouvant des opportunités également partagées et avantages

La réduction des inégalités en milieu urbain requiert des interventions axées sur l'amélioration du cadre de vie et sur les moyens d'existence.

Différents programmes (PNBSF, CMU, PAEP, le PUDC, le PROGEP et le PN3R) investissent dans la réduction des inégalités dans les zones urbaines. L'effort porte sur l'octroi de ressources financières, des facilités d'accès aux services sociaux de base et l'amélioration du cadre de vie et des conditions socioéconomiques des ménages vulnérables. La Carte de l'Égalité de Chances (CEC) s'inscrit dans la réduction des inégalités. Les Collectivités territoriales participent à la lutte contre les inégalités urbaines par la fourniture de services sociaux de base aux zones urbaines en difficulté et l'allocation d'aides sociales au profit des groupes vulnérables.

3. Réaliser l'inclusion sociale des groupes vulnérables (femmes, jeunes, personnes âgées et personnes handicapées et migrants)

La capture du dividende démographique passe par une meilleure prise en charge des groupes vulnérables. La question de l'inclusion sociale est élevée au rang des priorités des politiques publiques au Sénégal. Plusieurs structures (DER, AGETIP, ANPEJ, ANIDA, ANAMA) et programmes ciblent les jeunes, les femmes, les personnes âgées et les migrants.

La Délégation à l'Entrepreneuriat rapide (DER) accompagne les femmes et les jeunes dans le développement de leurs activités par la formation et l'octroi de crédit. Son programme pour l'employabilité a financé 15 000 jeunes et femmes entrepreneurs à hauteur de 17 milliards de FCFA en 2018². Dans le numérique, près de 50 start-up ont reçu une enveloppe financière d'un milliard de F.CFA.

L'ANPEJ, à travers son fonds d'investissement, appuie les jeunes, les femmes et les personnes vivant avec un handicap dans le développement des activités génératrices de revenus ; collecte des ordures ménagères, économie verte, microfinance, renforcement des capacités.

Dans sa composante revitalisation et redynamisation économique pour l'employabilité, le programme zéro bidonville entend améliorer le niveau de formation et de qualification professionnelle des femmes et des jeunes des zones ciblées afin de les orienter vers des filières porteuses — économies numériques, digitales, circulaires, vertes — et/ou à haute intensité de main-d'œuvre. L'accompagnement porte aussi sur l'aménagement de zones d'activités propices à la professionnalisation des groupes

² <http://senegal-emergent.com/fr/delegation-lentrepreneuriat-rapide-der>

vulnérables et à l'émergence d'un auto-emploi et d'un entrepreneuriat porteur de valeur ajoutée.

Le Fonds d'Appui des initiatives des Sénégalais de l'Extérieur (FAISE) et le Programme d'Appui des Initiatives de Solidarités pour le Développement (PAISD) accompagnent les migrants dans leurs projets d'investissement individuel et collectif au Sénégal.

4. Assurer l'accès aux espaces publics, y compris les rues, les trottoirs et les pistes cyclables

La diversité des formes d'appropriation privées des espaces publics urbains crée des dysfonctionnements de la gestion avec des externalités négatives sur le cadre de vie. Les occupations irrégulières les rendent moins attrayants et peu accessibles aux usagers. La gestion du cadre de vie est un enjeu.

Les pouvoirs publics centraux et locaux se sont engagés dans le renforcement de l'attractivité, l'accessibilité et la durabilité des espaces publics dans le cadre d'une approche qui combine des opérations de désencombrement, l'aménagement, la sécurisation et le suivi. Le programme cadre de vie lutte contre l'occupation irrégulière de l'espace public, l'insalubrité et les inondations à travers des opérations de désencombrements et d'aménagements paysagers, la mise en place d'équipements et la promotion des opérations régulières et continues de propreté et de nettoyage.

Des opérations pilotes de nettoyage et d'aménagement des grandes artères de Dakar se font en coordination avec les autorités locales et administratives depuis juin 2019. Elles ont permis le désencombrement de 27 sites, l'enlèvement et la mise en fourrière de 765 véhicules, la démolition de 431 cantines et d'abris provisoires.

Dans la lutte contre l'insalubrité et la promotion de la propreté dans les espaces publics, l'accent est mis sur l'éradication des dépôts d'ordures non réglementaires et le nettoyage régulier. Les opérations combinées et générales de nettoyage ont lieu un jour dans le mois.

Tableau 5 : Réalisations dans la lutte contre l'insalubrité et la promotion de la propreté dans les espaces publics

Indicateurs	Réalisation	
	2018	2019
Quantité de déchets mise en décharge (en tonne)	1 170 387	1 223 957
Linéaire circuit de collecte (en Km)	1606,65	1618,41
Taux de couverture collecte	84,90 %	86,50 %
Linéaire circuit balayé (en Km)	543,02	557,68
Taux de couverture balayage	85,50 %	88,10 %
Taux de collecte national	45,80 %	44,50 %

Source : DGCVHP, 2020

Le programme ville verte pour la promotion des emplois verts valorise les espaces publics à travers des aménagements paysagers et du mobilier urbain de proximité amélioré. Ce programme a permis l'aménagement des grandes places publiques de la capitale (Place de l'indépendance, Place obélisque) pour ensuite étendre les projets sur l'ensemble du territoire national. Dans la phase 1 du projet (2014-2020) 150 000 mètres carrés d'espaces verts sont aménagés sur des places publiques et des ronds-points (DGCVHP, 2020).

Ces deux programmes favorisent également l'emploi des jeunes, 150 ouvriers sont employés pendant 18 mois dans l'aménagement de la place obélisque.

Leçons apprises :

- La bourse est un facteur d'atténuation des chocs et d'amélioration de la résilience des ménages, en les évitant le saut de repos, la décapitalisation voire l'endettement d'urgence ;
- La bourse ne permet qu'à une petite minorité de ménages, les moins vulnérables, de développer des activités productives ou des petits commerces ;
- La bourse améliore la position sociale des ménagères bénéficiaires, moins dépendantes de l'appui de la communauté, et sert de garantie à l'accès aux prêts informels ;
- Le besoin de créer des synergies avec les autres programmes d'appui aux ménages vulnérables pour renforcer la résilience et les moyens d'existence durables des bénéficiaires surtout les femmes est une priorité ;
- L'aménagement paysager des espaces publics favorise leur réappropriation par les citoyens ;
- La mutualisation de l'effort l'État et de celui des collectivités territoriales renforce l'efficacité des projets d'aménagement du cadre de vie.

Difficultés :

- Adapter le calendrier de transfert des bourses aux périodes où les ménages sont plus vulnérables ;
- Faire varier le montant de la bourse en fonction de la taille et au degré de vulnérabilité du ménage ;
- Persistance des réappropriations des espaces publics par les activités informelles encombrantes ;
- Faiblesse des financements dédiés au programme cadre de vie.

Défis à relever :

- Renforcer les effets d'entraînements de la bourse familiale sur les capacités productives ou la réinsertion socio-économique des ménages pauvres ;
- Aider les bénéficiaires à concilier la couverture des besoins de base et l'investissement productif en adaptant le montant de la subvention à la taille et au degré de vulnérabilité du ménage ;
- Apporter des solutions novatrices à l'occupation des espaces publics par l'informel réoccupe d'autres sites après déguerpissement ;
- Repositionner les collectivités locales dans l'aménagement du cadre de vie dans le cadre d'appels à projets à travers des contrats d'objectifs avec l'État ;

- Développer des mécanismes financiers innovants pour réaliser les projets d'aménagement des espaces publics notamment les trames vertes ;
- Harmoniser des interventions des services centraux dans les composantes paysagères des projets d'infrastructures et d'aménagement urbain ;
- Coordonner les opérations d'aménagement et d'amélioration du cadre de vie aux niveaux centraux, des collectivités territoriales et des quartiers ;
- Veiller à une meilleure prise en compte des espaces verts dans les documents d'urbanisme.

Accès à un logement convenable :

1. Garantir l'accès à un logement adéquat et abordable

L'urbanisation rapide rend plus aiguë la pénurie de logements qui affecte toutes les catégories sociales dans les villes sénégalaises. En 2013, le déficit en logements sur le territoire national est évalué à 322 000 unités et à 158 000 unités à Dakar, alors que l'offre ne dépasse guère 5 000 unités par an (République du Sénégal, 2013). Ce déséquilibre favorise le développement de marchés fonciers informels qui entretient la dynamique spatiale de production de l'habitat précaire et la hausse des prix des loyers malgré les efforts de régulations de l'État. Il constitue une menace à la cohésion sociale au sein des territoires.

L'insuffisance de l'offre de logement en quantité et en qualité est devenue un enjeu social, politique et économique d'autant plus que les ménages sénégalais accordent une importance particulière à la propriété du logement qu'ils occupent soit 70,6 %. C'est seulement dans la région capitale, où les ménages locataires sont majoritaires, 59 %. C'est également à Dakar où les ménages cohabitent le plus souvent dans une maison à plusieurs logements.

Tableau 6 : Les types de logements occupés par les ménages au Sénégal

Milieu résidence	Villa	Appartement	Maison à plusieurs logements	Autre type
Dakar urbain	42,5	1,0	55,6	0,9
Autres urbains	78,9	7,5	13,0	0,6
Ensemble urbain	58,6	3,9	36,8	0,8
Rural	62,1	35,7	1,9	0,3

Source : ERI ESI, ANSD, 2017

Le nombre de pièces utilisées par les ménages urbains pour dormir indique l'exiguïté des logements. En effet, 43,4 % des ménages urbains dorment dans une ou deux pièces soit en moyenne 3,5 personnes par pièce.

Tableau 7 : Nombre de pièces utilisées par les ménages pour dormir selon le milieu

Pièces utilisées pour dormir	Urbain	Rural	Ensemble
Une	26,6	8,7	18,0
Deux	16,8	18,8	17,8
Trois ou plus	56,6	72,5	64,2
Total	100	100	100

Source : ANSD et ICF, 2018, EDS Continue 2017

L'accès à un logement abordable et convenable est une aspiration de plus en plus difficile à satisfaire par de nombreux citoyens. C'est pourquoi l'État a initié des réformes ainsi que de nombreux programmes et projets pour insuffler une nouvelle orientation au secteur du logement. La politique du logement s'articule autour de 5 axes : la promotion de l'auto-construction, la restructuration des quartiers irréguliers, la promotion de l'habitat social, la promotion foncière et immobilière et enfin le développement des pôles urbains.

La promulgation de loi d'orientation sur l'habitat social³ traduit la volonté du Gouvernement de résorber le déficit en logements sociaux. Cette loi reconnaît l'importance stratégique de l'habitat comme secteur de développement susceptible de contribuer fortement à la croissance économique. Elle invite à exploiter le potentiel d'emplois directs et indirects du secteur bâtiment et travaux publics. L'enjeu consiste à développer un écosystème de construction basé sur la fabrication de matériaux locaux de construction et d'équipement des bâtiments. Des incitations fiscales accompagnent cette réforme.

L'arrêté interministériel n° 16 072 de 2016 a institué un régime fiscal et douanier incitatif pour les promoteurs immobiliers pour créer les conditions d'un environnement attractif pour les investisseurs privés. Ce régime incitatif offre des exonérations relatives aux impôts sur les sociétés, sur la taxe sur la valeur ajoutée et sur les droits d'enregistrement pour les développeurs immobiliers ainsi que sur les droits de mutation-acquisition pour les acquéreurs. Des programmes et des projets visent à redonner un nouveau souffle au secteur de l'habitat social.

Le programme d'Accélération de l'Offre en Habitat Social (PAOHS) encourage la création d'une industrie locale du bâtiment. Il vise à faciliter l'accès au foncier aux promoteurs pour rendre l'offre de logements et de parcelles viabilisées disponible et accessible à tous les citoyens. Le PAOHS compte aménager et équiper 2100 Hectares entre 2018 et 2023 ainsi que la production de 350 000 unités d'habitations entre 2014 et 2018 pour résorber le déficit et satisfaire la demande. Le Programme de Promotion des Pôles Urbains (PPPU) au Sénégal est un outil de mise en œuvre du PAOHS.

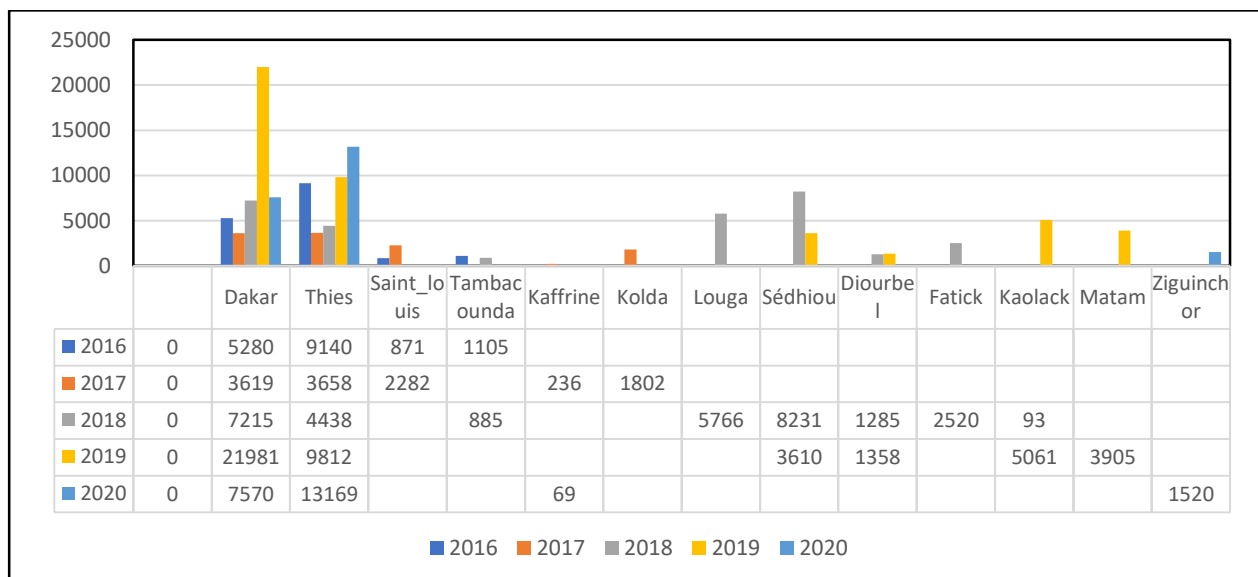
Le programme de promotion des ZAC cible l'augmentation de la production d'assiettes aménagées et de parcelles viabilisées afin de resserrer l'écart entre l'offre et la

³ La loi n°2016-31 du 08 novembre 2016 portant loi d'orientation sur l'habitat social.

demande. La relance des ZAC facilite l'accès à des terrains aménagés aux coopératives d'habitat, aux promoteurs immobiliers et aux particuliers. La ZAC est une opération d'aménagement pertinente pour le Sénégal, pays en voie de développement. Elle s'adapte aux possibilités de financement des bénéficiaires, surtout les adhérents à une coopérative d'habitat. Elle est moins coûteuse que les grands projets urbains qui requièrent plus d'investissements structurants pour inciter les investisseurs privés à produire du logement social.

La politique de promotion de pôles urbains comporte un important volet de production de logements. La construction de 40 000 logements est un objectif du pôle urbain de Diamniadio. On s'attend à ce qu'il puisse accueillir plus de 350 000 habitants. Le développeur Senegindia a presque achevé la construction de la première tranche de son programme composée de 70 villas et 12 immeubles de type R+4 comportant chacun 36 appartements et six (06) magasins. La production des deux sociétés immobilières publiques en 2018 est de 586 villas, 2814 terrains viabilisés et 339 appartements (ANSD, 2020, SES 2017-2018).

Graphique 1 : Nombre de parcelles des lotissements autorisés par région de 2016 à 2020



Source : DGUA, 2020

Le programme 100 000 logements va accélérer la dynamique production d'une offre décente à faible coût (pavillonnaires, appartements, préfabriqués et industrialisés) à grande échelle, soit 20 000 logements par an de 2019 à 2023 dans 53 villes sénégalaises.

Les collectivités territoriales jouent un rôle important dans la promotion du logement social par la mise à disposition de parcelles à usage d'habitat presque gratuites dans le cadre de lotissements administratifs sur le domaine national (terrain non immatriculé) de leur commune. Les attributaires s'acquittent d'une contribution aux frais de bornage qui représente presque le 1/10^{ème} du prix réel de la parcelle sur le marché. Cette production reste toujours le principal canal d'accès au foncier résidentiel des ménages sénégalais sur la période 2016-2020. Toutefois, cette production de

parcelles sur le domaine national est souvent irrégulière du fait que les lotissements n'ont pas obtenu d'autorisation de lotir.

Étude de cas : le pôle urbain de Diamniadio

Le pôle urbain de Diamniadio reflète la nouvelle stratégie de développement national du Sénégal pour répondre au déficit de terrains aménagés et d'offre de logements sociaux et redynamiser l'économie. Il symbolise la concrétisation du PSE qui considère le logement et les infrastructures comme un des moteurs de la croissance économique. Le pôle urbain concrétise la stratégie de positionnement de Dakar comme hub logistique et industriel régional, multiservices et touristiques en développant l'économie de la connaissance, l'administration, l'évènementiel et le tourisme d'affaires.

La réalisation du pôle urbain repose sur le partenariat public-privé. L'État a en charge l'aménagement des réseaux d'infrastructures primaires et des équipements structurants. Outre les effets de levier attendus de ces investissements, l'État s'appuie sur les acteurs privés en mobilisant le foncier comme instrument de financement de la ville. Le pôle urbain devrait abriter une population de 300 000 à 350 000 habitants à 2035.

Le pôle urbain vise l'accélération de l'offre de logements en définissant un quota de logements sociaux à produire par les développeurs. Sur son périmètre de 1644 ha, il prévoit 40 000 logements dont 15 000 dans sa phase de démarrage, 2015-2019.

Meilleures pratiques :

- Développement d'un habitat vertical chez les développeurs ;
- Mécanisme de production urbaine qui accorde une certaine autonomie à la DGPU pour accélérer le processus de mise en œuvre ;
- Anticipation de la production urbaine non réglementaire en évitant qu'un bidonville s'installe à Diamniadio, à l'entrée de la capitale ;
- Importance des synergies entre offre de logement et développement économique ;
- Nouveaux mécanismes de financement du développement urbain comme la captation de la plus-value foncière.

2. Garantir l'accès aux options de financement durable du logement

Plusieurs mécanismes de financement du logement coexistent au Sénégal : Fonds d'Amélioration de l'Habitat Urbain (FAHU), Fonds de Restructuration et de Régularisation Foncières (FORREF), Fonds pour l'habitat social (FHS), Fonds de l'Aménagement concerté (FAC) et Fonds de Garantie pour l'Accès au Logement (FOGALOG). Le FHS a signé en février 2021 une convention de financement de 50 milliards de F.CFA avec la Banque Islamique du Sénégal pour le financement des travaux de voiries et réseaux divers des sites d'accueil du programme 100 000 logements. Ce financement sert aussi de mécanisme de garantie pour faciliter aux acquéreurs l'accès au financement bancaire.

Malgré leur diversité, ces fonds n'ont pas encore favorisé le développement d'un environnement financier incitatif aux investisseurs dans le secteur du logement. Ils sont pour l'essentiel peu opérationnels faute de dotations régulières et suffisantes. Leurs dysfonctionnements ont incité l'État à explorer des alternatives comme la création d'une taxe spéciale sur le ciment produit ou importé au Sénégal, les exportations exclues, afin de financer la construction de logements sociaux. Le tarif de la taxe est fixé à trois (3) F.CFA le kg de ciment. L'État encourage l'entrée d'autres acteurs dans le secteur comme la Caisse des dépôts et consignations (CDC).

La loi 2017-32 du 15 juillet 2017 assigne à la CDC le financement du logement social et de standing, les travaux d'équipements des collectivités territoriales, la politique de la ville, les Petites et Moyennes Entreprises (PME), et les projets stratégiques et structurants définis par l'État. Pour développer sa mission de financement du logement, la CDC a créé en 2020 une filiale immobilière, la Compagnie Générale Immobilière du Sahel (CGIS), pour gérer ses actifs immobiliers.

Dans le financement du logement des particuliers, l'État appuie ses agents à partir du compte « Prêts à divers particuliers » qu'il subventionne à hauteur de 6 milliards dans le budget général. Des crédits dits « DMC » — Direction de la Monnaie et du Crédit — plafonnés à cinq (5) millions de francs CFA, sont accordés aux fonctionnaires et autres agents de l'État à des taux nuls et sur des durées maximales de sept ans.

Le secteur bancaire participe au financement du logement des particuliers : Banque de l'Habitat du Sénégal (BHS), autres banques commerciales et établissements de microfinance. La BHS accompagne dans l'acquisition d'un logement ou d'un terrain, la construction, l'amélioration, l'extension ou l'achèvement des travaux du logement (ONU Habitat, 2012).

Les coopératives d'habitat mobilisent l'épargne des ménages et participent au financement du logement. Les coopératives obtiennent les crédits des banques notamment la BHS qui leur accorde un taux préférentiel de 8 %.

Les migrants internationaux, par le biais de leurs transferts d'argent, participent au financement du logement même si l'essentiel de leurs envois est consacré à la prise en charge des besoins alimentaires, socio-éducatifs et sanitaires du ménage. L'enjeu consiste à orienter ces transferts supérieurs à l'aide publique au développement vers des investissements productifs.

Malgré cette diversité des mécanismes financiers, la question du financement du logement constitue l'un des principaux obstacles pour résorber le déséquilibre entre l'offre et la demande. La DGPU expérimente un modèle de financement du logement dans le pôle urbain de Diamniadio. Il se base sur une contribution de l'État par les infrastructures et la valorisation du foncier et mobilise le financement des investissements privés dans une perspective de récupération des coûts d'aménagement.

3. Instauration de la sécurité d'occupation

La reconnaissance d'un droit à la ville est intrinsèquement à la sécurité de l'occupation. Peu de chefs de ménages détiennent un titre de propriété qui garantit la sécurité de l'occupation du logement (tableau 8).

Tableau 8 La maison possède un titre de propriété selon le genre, le groupe d'âge et le milieu

La maison a un titre de propriété						
Caractéristiques	Le nom de la femme figure le titre	Le nom de la femme ne figure pas sur le titre	N'a pas de titre de propriété	Ne sait pas/ Manquant	Total	Effectif qui possède une maison
Groupes d'âge						
15-19	0,9	11,1	78,1	9,9	100,0	191
20-24	3,0	11,6	74,1	11,3	100,0	182
25-29	6,5	15,6	66,8	11,0	100,0	190
30-34	12,3	24,1	53,6	9,9	100,0	213
35-39	14,6	17,5	57,6	10,4	100,0	187
40-44	17,0	19,0	51,0	13,0	100,0	181
45-49	34,7	10,9	46,7	46,7	100,0	162
Milieus						
Urbain	19,1	14,1	52,7	14,1	100,0	637
Rural	5,7	17,7	69,6	7,1	100,0	669

Source : ANSD et ICF, 2018, EDS Continue 2017

Garantir la détention d'un titre de propriété du logement à la majorité des ménages est un défi à relever au Sénégal. Les parcelles à usage d'habitat des lotissements autorisés entre 2016 et 2020 portent essentiellement sur des terrains non immatriculés. En moyenne, un logement sur quatre est réalisé sur une parcelle où l'occupant ne dispose pas d'un titre de propriété (cf. tableau ci-dessous). Alors que la demande d'autorisation de construire requiert dans les pièces administratives relatives du demandeur, un titre de propriété » pour prouver qu'il est bien le propriétaire du terrain qui doit recevoir le projet de construction.

Tableau 9 : Statut foncier des parcelles des lotissements autorisés entre 2016 et 2020

Années	Terrain non immatriculé		Titre foncier		Total effectif	Total pourcentage
	Nombre de parcelles	Pourcentage	Nombre de parcelles	Pourcentage		
2016	11 646	71,03	4750	28,97	16 396	100
2017	10 390	89,6	1207	10,4	11 597	100
2018	22 965	75,5	7468	24,5	30 433	100
2019	27 968	61,2	17 759	38,8	45 727	100
2020	16 140	72,3	6188	27,7	22 328	100
Total	89 109		37 372		126 481	

Source : DGUA, 2020

La ZAC est une opération d'aménagement qui favorise la sécurité de l'occupation. Elle facilite l'accès à un foncier sécurisé à un coût avantageux en mettant à la disposition des usagers (coopératives d'habitat, promoteurs immobiliers, particuliers) des parcelles viabilisées et équipées ; terrassements généraux, voirie, adduction d'eau potable, électricité, drainage des eaux pluviales. Toutefois, la lenteur des aménagements des ZAC pousse les ménages à explorer d'autres canaux notamment informels pour accéder au foncier résidentiel. Cet allongement de la durée des travaux est lié aux obstacles fonciers, aux problèmes de financement et à la complexité des opérations et procédures administratives. Mais tout de même les ZAC sont une bonne pratique de planification et de régulation des occupations. C'est aussi un excellent moyen d'éviter les occupations illégales et donc d'anticiper la formation des bidonvilles. C'est en outre un moyen d'améliorer la proportion de propriétaires officiels qui détiennent des titres en bonne et due forme, une voie vers la réalisation progressive d'un cadastre généralisé.

L'État a institué le Numéro d'Identification Cadastral (NICAD) pour améliorer la gouvernance foncière. Le NICAD attribue un identifiant parcellaire unique aux parcelles détentrices d'un titre de propriété et aux terrains non immatriculés du domaine national. Il permet d'obtenir toutes les informations nécessaires auprès de l'affectataire, de faire une répartition exacte des terres, ainsi qu'une cartographie foncière des différentes collectivités territoriales. Le NICAD permet d'améliorer la qualité de l'information foncière et domaniale, ce qui constitue un facteur de sécurisation de l'occupation.

4. Mettre en place des programmes de réhabilitation des bidonvilles

Malgré un engagement continu de l'État dans la réhabilitation des bidonvilles depuis la décennie 1980, le Sénégal compte environ 9915 hectares d'habitat non loti, dont 3143 hectares dans la région de Dakar et 5772 hectares dans les autres régions.

Les bidonvilles représentent environ 40 % de l'habitat au Sénégal. Ils cumulent plusieurs handicaps relatifs aux sites d'implantation non viabilisés, sous-équipés et soumis à des risques d'inondation, à un habitat précaire dominé par la promiscuité et l'insécurité. Ils sont le lieu de vie de populations vulnérables confrontées au chômage surtout des jeunes et des femmes, mais aussi à la déficience des services sociaux de base.

Pour faire face à ces déficiences multiformes et multisectorielles, le Sénégal a initié plusieurs programmes entre 2016 et 2020 pour promouvoir des villes résilientes, durables et prospères.

Le « Programme Sénégal Zéro Bidonville » (PROZEBID) est lancé en 2019 pour éradiquer les bidonvilles à l'horizon 2035 et anticiper la création de nouveaux bidonvilles sur tout le territoire national. Ce programme, intersectoriel et pluri-institutionnel, vise l'amélioration des bidonvilles et l'élimination des zones d'habitat non planifiées, dégradées, ou insalubres où vivent plus de 4 000 000 de personnes soit

plus de 500 000 ménages. Pour relever le défi du développement urbain durable, le PROZEBID se décline en quatre composantes : la mise à niveau des bidonvilles par l'aménagement et l'équipement (1); la construction de 100 000 logements convenables et accessibles dans les quatre prochaines années (2019-2023) pour répondre à la demande en logements (2), la revitalisation et redynamisation économique pour l'employabilité (3), la promotion de la gouvernance et de l'équité territoriale (1). Ce programme est dans sa phase pilote de réalisation (2019-2023) en ciblant 10 villes. Le projet pilote de réhabilitation d'un bidonville à Dakar est riche d'enseignements.

Étude de cas : le modèle de renouvellement urbain du quartier Baraka de Liberté IV extension à Dakar

Le bidonville « Baraka » d'une superficie d'environ 1 ha est occupé irrégulièrement par 210 ménages aidés au début de l'implantation par l'ONG ENDA Tiers Monde. Il se caractérise par un habitat précaire constitué de baraques dans une zone à forte pression foncière.

Un partenariat entre État, ONG et populations a permis d'éviter le déplacement des occupants dans les périphéries urbaines de Dakar. Pour la première fois, l'État s'engage dans un projet de restructuration et de reconstruction sur site de logements au profit des occupants. Cette solution de reconstruction permet de les maintenir sur place en faveur de la mixité sociale, et éviter le déplacement des occupants hors de l'agglomération dakaroise, dans le périurbain, au profit de nouvelles populations plus nanties.

Le modèle Baraka consiste à la démolition et à la reconstruction de l'ensemble des bâtiments vétustes, insalubres du bidonville et l'aménagement d'une nouvelle trame. Les populations du bidonville sont parties prenantes du projet de production d'immeubles collectifs, de services sociaux de base et d'un centre commercial.

Dans ce partenariat public-privé, l'État libère les emprises, viabilise et l'ONG construit les immeubles. Une partie loge les 210 ménages dans des appartements d'immeubles R+4. La phase 1 du projet de reconstruction est exécutée à plus de 96 %.

Le volet gouvernance du projet met l'accent sur la participation des populations dans le processus ainsi que leur encadrement dans la gestion de la copropriété et le partage des espaces communs.

Le projet met l'accent sur l'employabilité des jeunes et des femmes à Baraka par la redynamisation des activités génératrices de revenus. Il vise l'amélioration de la formation et qualification professionnelle des femmes et des jeunes du bidonville par des formations axées sur des filières porteuses et/ou à haute intensité de main-d'œuvre. Le soutien des initiatives d'auto-emploi et d'entrepreneuriat de femmes vise à renforcer les capacités organisationnelles et managériales des cibles et à accompagner vers des mécanismes de financement innovants. L'aménagement et l'équipement de zones d'activités visent la professionnalisation des femmes et des jeunes. L'enjeu consiste à créer un environnement socio-économique favorable à

l'émergence d'une dynamique d'auto-emploi et d'un entrepreneuriat porteur de valeur ajoutée. La création de réseaux d'entrepreneurs femmes et jeunes offre l'opportunité de renforcer la qualité des produits et services. Elle permet la création de synergies à travers le partenariat, les échanges, la mutualisation de certains services et la défense des intérêts communs.

Le modèle de financement de ce projet basé sur un partenariat public privé reste à documenter et pourrait servir d'expérience pour accélérer la réhabilitation de nombreux bidonvilles au Sénégal. Il garantit la sécurité de l'occupation, améliore considérablement le cadre et les conditions de vie des habitants du bidonville. Il favorise, près les opérations, l'intégration spatiale et sociale dans la ville en lieu et place d'un déplacement dans les périphéries. Il assure aussi la sécurité de l'occupation foncière.

Leçons apprises :

- Besoin de créer un cadre légal encadrant la reconstruction des bidonvilles dans le Code de l'urbanisme ;
- Difficulté à obtenir un titre de propriété est l'obstacle majeur à la sécurisation de l'occupation ;
- Besoin d'élargir ou de simplifier les documents légaux qui permettent de prouver la propriété d'un terrain ;
- Accompagnement des populations dans le processus d'appropriation de l'habitat collectif comme un nouveau mode d'habiter dans la gestion de la copropriété et des espaces communs ;
- Besoin d'approfondir le montage financier de ce type de projet surtout le partage des coûts d'aménagement et de la plus-value foncière et immobilière entre l'Etat et le privé pour aboutir à un modèle de financement à répliquer dans d'autres projets ;
- Réticence des banques commerciales à prendre des risques pour financer un secteur du logement dynamique et prometteur ;
- Besoin de revoir l'environnement global du secteur du logement ;
- Important pour l'Etat de se repositionner dans le secteur du logement pour créer un contexte favorable aux investissements privés et à la prise en charge du logement social ;
- Nécessiter de développer des politiques financières, des facilités d'accès au foncier et des taxes incitatives pour encourager les promoteurs publics et privés.

Meilleures pratiques :

- Dématérialisation des procédures d'obtention de l'autorisation de construire, du certificat de conformité et du certificat d'urbanisme dans la région de Dakar avec la création du TeleDac ;
- Nouveau code de la construction qui préconise l'efficacité énergétique et l'utilisation des énergies renouvelables ;
- Création d'une Société d'Aménagement Foncier et de Restructuration Urbaine ;

- (SAFRU) pour prendre en charge l'aménagement des pôles urbains et la réhabilitation des bidonvilles ;
- Création de l'inspection générale des bâtiments pour veiller au respect des normes de construction et de sécurité des édifices et logements ;
- Travail de coordination multisectorielle et implication des populations dans le projet de restructuration et de reconstruction du bidonville de Baraka.

Défis :

- Tester de nouveaux mécanismes de financement du développement urbain comme la captation de la plus-value foncière dans le cadre de l'aménagement des pôles urbains ou la taxe sur le ciment, fonds destiné à financer le programme des 100 000 logements et des pôles urbains ;
- Financement régulier d'un cadastre universel ;
- Répondre à la forte demande en parcelles d'habitation viabilisées des coopératives d'habitat en attente dans toutes les villes du Sénégal ;
- Réduire la longueur des procédures relatives à l'aménagement de parcelles viabilisées ainsi que la production de logements ;
- Mieux encadrer l'auto-construction, pratique dominante de production de logements.

Recommandations :

- Intégrer la question du confort thermique dans la construction des bâtiments en exploitant les matériaux locaux pour promouvoir leur usage ;
- Appliquer de nouveaux outils d'urbanisme favorables à une réforme de ce secteur et de son cadre juridique et réglementaire ;
- Faire de telle sorte que tous les terrains non immatriculés qui font l'objet de construction soient dotés d'un NICAD dans la perspective d'octroyer à leurs acquéreurs un droit de propriété au même titre qu'un terrain qui est détenteur d'un titre foncier ;
- Mettre en place au niveau local des outils de sécurisation foncière et des organes de suivi de la mise à disposition du foncier et d'appui à la résolution des conflits ;
- Achever la réforme nationale du foncier ;
- Réduire les délais de mise à disposition des assiettes foncières des ZAC ;
- Satisfaire à la demande de recasement des impactés des projets de l'État en cours ou à venir pour garantir l'équité et l'égalité dans l'accès au foncier résidentiel ;
- Articuler les projets immobiliers au tissu urbain pour éviter la création d'enclaves de secteurs résidentiels très peu connectées aux réseaux de fournitures de services de base ;
- Encourager le recours au permis de construire en améliorant la communication sur la dématérialisation des procédures d'obtention du permis de construire ;
- Créer un observatoire du logement au Sénégal pour mieux connaître l'offre et la demande pour aider à la décision dans l'élaboration de programmes plus soucieux des besoins de toutes les catégories sociales ;

- Desservir les logements existants et neufs par des réseaux d'assainissement, d'eau potable, d'énergie, de transport collectif et de collecte des déchets, et d'équipements ;
- Prendre en compte les impacts du changement climatique sur le logement et la résilience des services urbains ;
- Réussir l'articulation entre un dispositif comme la DGPU et la SAFRU pour éviter les chevauchements de missions, de compétences et de prérogatives.

Accès aux services de base

1. Fournir un accès à l'eau potable

L'accès à un service d'eau potable est un enjeu dans les zones périurbaines. En ville, la qualité et la régularité du service préoccupent surtout les usagers. L'adaptabilité de la qualité du service à l'augmentation des densités urbaines et à la dynamique d'expansion des villes constitue un défi ainsi que la correction des inégalités d'accès entre le milieu urbain et celui rural (tableau 10).

Tableau 10: Sources d'approvisionnement en eau potable des ménages selon le milieu de résidence

Source d'eau potable	Dakar urbain	Autres urbains	Ensemble urbain	Rural	Sénégal
Eau courante à la maison	87,6	64,1	77,2	40,3	60,5
Eau courante dans une autre cour	5,6	3,9	4,9	5,3	5,1
Robinet (fontaine) publique	5,4	15,5	9,9	22,2	15,5
Forage équipé pompe manuelle	0,2	0,3	0,2	2,6	1,3
Puits protégé	0,4	8,4	3,9	11,2	7,2
Puits non protégé	0,0	6,0	2,7	17,0	9,2
Source aménagée	0,0	0,4	0,2	0,2	0,2
Cours d'eau	0,0	0,0	0,0	0,2	0,1
Autres (précisez)	0,7	1,3	1,0	0,9	1,0

Source : ERI ESI, ANSD, 2017

La disponibilité de la ressource d'eau potable pose souvent problème en ville. Les ruptures du service sont fréquentes. Des usagers peuvent manquer d'eau potable une journée entière voire plus (cf. tableau 11). La disponibilité d'une eau potable sans interruption d'au moins un jour n'est pour le moment garantie qu'à un Sénégalais sur deux.

Tableau 11 : Disponibilité de l'eau dans les deux dernières semaines chez les ménages enquêtés selon le milieu de résidence

Disponibilité	Urbain	Rural	Ensemble
Non disponible pour au moins un jour	53,1	41,4	48,5
Disponible sans interruption d'au moins un jour	45,6	58,1	50,6
Ne sait pas/manquant	1,3	0,5	1,0
Total	100,0	100,0	100,0

Source : ANSD et ICF, 2018, EDS Continue 2017

Pour améliorer la qualité du service d'eau potable en milieux urbain et rural, des changements sont introduits dans la gestion de l'hydraulique urbaine et rurale. Pour l'hydraulique urbaine, une nouvelle société de droit sénégalais, SEN'EAU, est chargée de la gestion du contrat d'affermage depuis janvier 2020. Le groupe SUEZ détient 45% de son capital. Le reste est réparti entre l'État du Sénégal (25%), le secteur privé sénégalais (20%) et les employés (11 %).

La réforme de l'hydraulique rurale vise la professionnalisation du service de gestion. L'Office des Forages Ruraux (OFOR) doit, à travers une mise en délégation du service public de l'eau potable basée sur une implication accrue du secteur privé, améliorer l'efficacité des interventions et la qualité des services fournis. Cette délégation du service d'eau potable au privé repose sur l'affermage par contrat de dix (10) ans. Par souci d'harmonisation et de rentabilité, le territoire national se subdivise en huit (08) périmètres mis en délégation par Appel d'Offres international. Actuellement quatre (04) périmètres sont en délégation opérationnelle.

Deux programmes sont déclinés pour améliorer l'accès, la disponibilité et la qualité du service : le programme de gestion intégrée des *Ressources en Eau (PGIRE)* et le Programme d'accès à l'Eau potable (PAEP).

Le PGIRE institue un cadre institutionnel et opérationnel de gestion intégrée des ressources en eau pour satisfaire durablement les besoins liés à tous les usages. Il améliore les connaissances et les moyens de gestion des ressources en eau en instaurant un environnement favorable à une gestion intégrée de la ressource en Eau (GIRE) grâce à des réformes légales, organisationnelles et politiques. À cela s'ajoute l'amélioration de la communication, l'information, l'éducation et la sensibilisation sur l'eau. Il se décline en plusieurs projets : le Projet Eau et Assainissement en Milieu urbain (PEAMU), le Projet Eau et Assainissement en Milieu Rural (PEAMIR). Le projet hydroélectrique de Gouina d'une puissance attendue de 140 MW avec une production annuelle moyenne de 620 GWh est à l'amont du barrage de Manantali.

Le PAEP renforce la production d'eau potable, l'extension des capacités de stockage et des réseaux de distribution. Il optimise la fonctionnalité des installations et équipements pour améliorer la fourniture de services d'eau potable en milieux urbain et rural. Il intègre la professionnalisation de la gestion de l'eau potable. En milieu rural, il a permis la réalisation d'équipements hydrauliques comme des forages, des

châteaux d'eau, des réseaux d'approvisionnement, des bornes-fontaines, des abreuvoirs (tableau 12)

Tableau 12 : Équipements hydrauliques réalisés dans le milieu rural en 2019

Équipements	Nombre
Nouveaux forages	172
Forages renouvelés	74
Châteaux d'eau	203
Unités de chloration	231
Réseau d'approvisionnement en eau potable	2342 km
Ouvrages de distribution d'eau	10 158 dont 4048 branchements sociaux
Bornes-fontaines	1401
Abreuvoirs	233
Pompes à motricité humaine	52
Stations charrettes	188

Source : Direction de l'Assainissement, 2020

Trois projets majeurs du PGIRE concernent l'hydraulique urbaine : l'usine de traitement d'eau (KMS 3), l'unité de dessalement d'eau de mer des Mamelles à Dakar, et le projet Eau et Assainissement en Milieu Urbain (PEAMU).

La troisième usine de traitement d'eau potable (KMS3) est en construction à Keur Momar Sarr ainsi que ses renforcements en aval. KMS3 a une capacité de 200 000 m³/jour. Elle va renforcer et sécuriser l'alimentation en eau potable de la région de Dakar, des localités environnantes du Lac de Guiers et des nouvelles zones de développement urbain autour de la capitale. Le coût du projet est de 284 milliards de F.CFA. La conduite de transport de KMS3 a une longueur de 216 km. KMS3 dispose de deux réservoirs de stockage d'une capacité unitaire de 10 000 m³ et de trois réservoirs de distribution de 14 000 m³ et permet 850 000 branchements sociaux (DA, 2020)

L'unité de dessalement d'eau de mer des Mamelles prend en charge l'augmentation constante des besoins en eau de la région de Dakar en adaptant les infrastructures de production, de traitement, de transfert et de stockage. Alors que le déficit à Dakar était de plus de 35 000 m³/jour en 2017, ce chiffre pourrait avoisiner les 250 000 m³/jour à l'horizon 2025, si on n'investit pas. L'objectif général est de satisfaire les besoins en eau potable de la population de Dakar et de la petite côte à l'horizon 2035. Le montant du financement est à 137 milliards FCFA. L'état d'avancement du projet est à 43% de taux d'exécution physique.

Le PEAMU vise à accroître de manière durable l'accès des populations urbaines à l'eau potable avec une augmentation des capacités de production, de stockage et de distribution pour un montant de 46,3 milliards de F.CFA pour le volet eau potable. Ce projet a permis la réalisation de 15 nouveaux forages équipés, de deux nouveaux réservoirs, de trois châteaux d'eau d'une capacité globale de 4600 m³ et d'un réseau de canalisation de 88 759 ml. Le taux d'exécution physique est à 91%.

La mise en service de nouveaux forages (Tassette et Bayakh) a augmenté la production totale de 208,06 millions de m³ en 2019 contre 192,2 en 2018 soit une progression de 15,85 millions en valeur absolue et +8,25% en valeur relative par rapport 2018.

Dans le milieu rural, en plus du PGIRE et du PAEP, le Programme d'Urgence de Développement Communautaire 3 (PUDC) a réalisé 181 services d'approvisionnement en eau potable (SAEP) complets et le renouvellement de 70 forages (tableau 13).

Tableau 13 : Services d'approvisionnement en eau potable réalisés par le PUDC 3 en milieu rural

Équipements	Nombre
Nouveaux forages	167
Forages renouvelés	65
Châteaux d'eau	177
Unités de chloration	183
Réseau d'approvisionnement en eau potable	1769 km
Bornes-fontaines	978
Équipement d'exhaure	189
Stations charrettes	169

Source : Direction de l'Assainissement, 2020

2. Fournir un accès à l'assainissement

La qualité de l'environnement urbain exige un accès universel à un service d'assainissement. La réforme du secteur renforce le rôle du secteur privé dans l'exploitation des infrastructures d'eau usée et pluviale. L'enjeu consiste à externaliser les activités d'exploitation très lourdes pour l'ONAS et améliorer les performances dans la fourniture du service public aux usagers.

En milieu rural, la stratégie nationale d'assainissement 2015-2025 compte améliorer le taux d'accès de 45,4% à 75,2%, réduire le taux de défécation en plein air de 27,5% à 13%, et la proportion de latrines traditionnelles de 27,1% à 11,8% en 2025.

Le Programme d'Assainissement et de Gestion des Eaux pluviales (PAGEP) vise la réalisation d'un système d'assainissement durable pour la gestion des eaux usées, des excréta et des eaux pluviales sur toute l'étendue du territoire national (milieux urbain, périurbain et rural). Ses interventions sont centrées sur la construction de nouveaux ouvrages de transport, de traitement, de pompage et de raccordement au réseau ainsi que le renouvellement des infrastructures déjà existantes comme les canalisations et stations. Le changement climatique et le genre sont intégrés dans la conception, la réalisation et la gestion d'ouvrages dans les établissements scolaires et de santé. L'objectif est la réduction du taux de défécation en plein air en vue de son élimination. Un des défis pour ce programme est le renforcement des capacités de traitement (eaux usées et boues) et de valorisation des sous-produits de l'assainissement.

Le Programme d'Assainissement et de la Gestion des Eaux pluviales promeut l'accès des populations à un système d'assainissement adéquat et durable. Des investissements et des sécurisés sont nécessaires pour assurer une gestion adéquate des eaux usées, des excréta et des eaux pluviales. Sur le volet assainissement rural, 26 259 latrines familiales (LF) sont en cours de réalisation pour permettre à 262 590 personnes d'accéder à de meilleures installations sanitaires (DA, 2020). Par ailleurs, 285 communautés (villages) ont obtenu la certification de la fin de la défécation à l'air libre (FDAL) dans le cadre des activités de sensibilisation par l'approche « Assainissement total piloté par la communauté (ATPC) ». Enfin, ce programme a réalisé 224 édifices publics (EDP).

Le volet assainissement urbain se décline en neuf projets. L'assainissement de 10 villes (Cambérène, Pikine, Rufisque, Tivaouane, Louga, Saint-Louis, Kaolack, Tambacounda, Matam et Touba) porte sur 218 Km de réseau d'égout, 8 Km de canaux de drainage des eaux pluviales et 21 540 branchements à l'égout. Les investissements concernent 19 stations de pompage d'eaux usées, 06 stations d'épuration, 503 édifices scolaires, 01 station de pompage d'eaux pluviales et 01 bassin de rétention de 39 000 m³.

Tableau 14 : L'état d'exécution du projet en 2019

Avancement des travaux	Prévisions	Réalisations	% Exécution
Réseaux eaux usées (ml)	220 000	204 000	92,73%
Branchements domiciliaires (u)	21 500	7 302	33,96%
Station de pompage (u)	20	0	0,00%
Édicules Publics (u)	500	379	75,80%
Total			50,62%

Source : Direction de l'assainissement, 2020

Le projet d'assainissement de la Cité soleil et environs cible onze (11) quartiers de la Commune de Dalifort-Foirail à Dakar. L'investissement est de 28,5 km de réseaux eaux usées, 2688 branchements domiciliaires, 02 stations de pompage, 05 km de réseaux d'eau pluviale et 57 113 m² de voirie. Le Projet de branchements sociaux des villes assainies consiste en la réalisation de 3500 branchements sociaux et de 93 km de réseaux d'eau usée dans les villes de Dakar, Thiès et Kaolack. Ce projet est une composante du PEAMU. Il bénéficie d'un financement de la Banque mondiale pour un investissement global de 4, 8 milliards de FCFA. Son taux d'exécution est de 70%.

Trois autres projets d'assainissement ciblent les villes de Fatick, Ziguinchor et Saint-Louis. Fatick bénéficie d'un réseau d'eaux usées de 21 km avec une station d'épuration et de boues de vidange, de 6 km de canaux d'eau pluviale et d'un bassin de 112 000 m³ sont achevés. Le projet de Ziguinchor est d'un coût global de 4,76 milliards de FCFA. Il va réaliser 21,5 km réseau, 850 branchements domiciliaires et 01 station d'épuration. Son niveau d'exécution technique est de 47%. Quant à Saint-Louis, le projet, a démarré en décembre 2019, va réhabiliter les réseaux d'assainissement des eaux usées, de drainage des eaux pluviales et de la voirie de l'île de Saint-Louis, mettre à niveau et renforcer la station d'épuration. Ce projet mobilise un financement global de 8 175 000 000 FCFA. Il préserve et protège

l'environnement à travers l'épuration des effluents, la réhabilitation et le renforcement de la STEP de Saint-Louis. Il améliore les conditions de vie et la santé des populations de la ville et plus particulièrement de l'île. Ce projet réduit la pauvreté à travers le renforcement des infrastructures de base requises pour la promotion et le développement d'activités économiques. Le Projet de construction de 2000 latrines familiales et de 40 édicules publics est en cours dans les 13 régions du Nord, du Centre, du Sud et de l'Est du Sénégal. L'État du Sénégal a intégralement financé ce projet. Sa phase 1 de réalisation se déroule dans la région de Fatick pour un montant de 774,5 millions de F.CFA. Le taux d'exécution physique est de 70%. Pour l'année 2019, les investissements en matière d'assainissement figurent dans le tableau ci-après (Tableau 15).

Tableau 15 : Indicateurs pour l'assainissement urbain et rural

Sous-secteur	Indicateurs physiques de réalisation	Cible 2017	Taux de réalisation	
Assainissement rural	Latrines familiales	4268 (unités)	70%	
	Latrines publiques	130 (unités)	21%	
Assainissement urbain	Capacité de traitement station d'épuration	27 320 (m3/j)	12%	
	Capacité de traitement station de traitement de boue de vidange	540 (m3/j)	130%	
	Nombre de branchements collectifs	22 960 (unités)	15%	
	Extension réseau	383 (unités)	28%	
	Renouvellement réseau	39 (Km)	53%	
	Nombre Stations Pompage	79 (unités)	1%	
	Indicateurs physiques de performance/ Volet eaux pluviales			
	Linéaire d'extension de réseaux réalisé	233 (Km)	6%	
	Nombre stations de Pompage	19 (unités)	89%	
	Bassins	10 (unités)	0%	

Source : Direction de l'assainissement, 2020

3. Fournir un accès à l'élimination des déchets solides

L'accès à un service efficient de collecte, de transport et de valorisation des déchets est l'un des principaux défis des villes sénégalaises. Le Sénégal a récemment adopté une gestion unifiée du service des déchets. L'Unité de Coordination de la Gestion des déchets solides (UCG) pilote le service dans le cadre du Programme National de Gestion des déchets (2013-2020).

L'approche préconisée est globale et intégrée sur toute la filière de gestion des déchets solides : nettoyage, collecte et évacuation, traitement et valorisation. L'enjeu est l'amélioration du cadre de vie et la création de richesses et d'emplois.

L'UCG organise le territoire national en pôles de gestion des déchets (PDG) dans une optique d'économie d'échelle autour de territoires pertinents. Chaque PGD accueille un Centre intégré de Valorisation des Déchets (CIVD) qui comprend un centre de tri, des unités de valorisation et un casier de stockage. Le CIVD relie un réseau d'infrastructures intermédiaires. Chaque pôle polarise 23 communes. Les 17 décharges publiques présentes dans les pôles seront réaménagées afin d'éradiquer les dépôts sauvages. Un dispositif de transfert des ordures ménagères s'effectue des sites relais vers les décharges finales. Le PNGD se décline en deux projets qui correspondent chacun à une phase du programme.

Le Projet de Gestion durable des Déchets Solides Urbains (PGDSU) finance l'acquisition d'équipements de pré-collecte et de collecte et l'aménagement des infrastructures de traitement. Son volet renforcement des capacités des acteurs vise une prise en charge efficiente du système de gestion. Elle concerne les collectivités territoriales de Dakar, Tivaouane, Touba et Kaolack. L'État avec le soutien de la Banque islamique de Développement (BID), finance à hauteur dix-sept milliards cinq cents millions (17 500 000 000) de F.CFA.

Le Projet de Promotion de la Gestion intégrée et de l'Économie des Déchets Solides au Sénégal (PROMOGED) compte améliorer la gestion des déchets solides ménagers sur toute la chaîne et promouvoir une gestion intégrée dans les communes bénéficiaires en promouvant l'intercommunalité. La valorisation des déchets de ce projet tient compte de la dimension socio-économique et propose des axes de réforme favorable à la gouvernance du secteur sur les plans institutionnels, réglementaires et financiers. Une plus grande implication du secteur privé est attendue.

En plus des Pôles de Thiès, Casamance (Sédhiou, Ziguinchor et Kolda) et du nord (Saint-Louis et Matam), le PROMOGED cible particulièrement le Pôle Dakar avec un vaste projet de mise en place d'infrastructure ainsi que la résorption de la Décharge de Mbeubeuss.

Le Programme « zéro déchet » prend en charge la promotion de l'investissement dans la collecte et le traitement des déchets solides en milieu urbain afin de rendre les villes sénégalaises propres et vivables. Il comportant un important travail de sensibilisation pour susciter un contexte favorable à une dynamique de changement de comportement. Il a permis la mise en décharge d'une quantité importante de déchets. Le programme maintient la propreté des grandes artères des villes. Il a éradiqué 1529 dépôts sauvages dans les 117 communes des six pôles bénéficiaires de mise à niveau.

La quantité de déchets mise en décharge au niveau national est égale à 1 223 957 tonnes en 2019 contre 1 170 387 tonnes en 2018. Le taux de collecte national est de 44,5% en 2019 contre 45,8% en 2018. Ainsi, moins de la moitié de la population sénégalaise bénéficie du service de collecte de l'UCG. L'effort de collecte des déchets est concentré sur Dakar qui totalise 72,35% des déchets collectés au Sénégal en 2019. Le taux de collecte à Dakar s'élève à 82,9% en 2019. Il est de loin supérieur au taux de collecte national.

Tableau 16 : Quantités de déchets mises en charge au niveau national

Région de Dakar et pôles de région	Quantité (Tonne)	% Quantité
Dakar	885 532	72,35%
Pôle de Thiès	93 425	7,63%
Pôle de Kaolack	69 008	5,64%
Pôle de Diourbel	62 218,5	5,08%
Pôle de Saint-Louis	44 777	3,66%
Pôle de Tambacounda	30 866	2,52%
Pôle de Ziguinchor	38 130	3,12%
Total	1 223 957	100,00%

Source : DCVHP, 2020

L'UCG a aménagé un nouveau dispositif de proximité pour la collecte des déchets solides : le Point de Regroupement Normalisé (PNR). Le PNR vise à améliorer le cadre de vie par l'implantation d'un espace de collecte groupé doté d'un service de surveillance et d'entretien. Ce nouveau mobilier urbain lutte contre la pollution visuelle et comporte un dispositif de tri. Le PNR encourage l'apport volontaire des déchets afin de susciter de nouveaux réflexes écologiques chez le citoyen. En 2020, l'UCG a installé 136 PNR dans les pôles de Dakar (109), Thiès (14), Kaolack (8) et Diourbel (5). Chaque PNR bénéficie d'un service de levées quotidiennes.

Garantir l'accès à un système de transport public sûr et efficace

La sécurité du système de transport public passe par le renforcement des capacités des acteurs, l'amélioration de la qualité des infrastructures, du matériel et des services.

La promotion de la sécurité et de l'efficacité du service se réalise à travers la professionnalisation des acteurs du transport collectif informel. Les chauffeurs bénéficient de sessions de formation et les transporteurs d'ateliers de mise à niveau. La réglementation encadre l'âge des véhicules importés de seconde main. Le programme de construction de centres de contrôle technique des véhicules automobiles et la mise en service d'un centre de contrôle technique de Dakar renforcent la sécurité du système de transport. Les aménagements des intersections et la construction de 18 autoponts notamment à Dakar améliorent la vitesse commerciale du transport public. Le pré positionnement des équipes de secours des sapeurs-pompiers sur les points stratégiques des axes de transport minore les effets de la congestion de la circulation sur les interventions.

L'administration et la gouvernance des titres du transport routier se modernisent avec le Projet CAPP KARANGUE. Il a pour finalité une numérisation et une sécurisation des titres et documents administratifs de transport avec un investissement de 10 milliards de F.CFA pour une durée de la concession de 10 ans.

Des études de cas :

Le Programme d'Appui au Transport et à la Mobilité Urbaine (PATMUR) a contribué à la hausse du niveau de service global sur le réseau routier national, à la desserte des zones enclavées et à l'amélioration de la mobilité urbaine. Ses interventions sont axées sur l'appui au développement des infrastructures routières interurbaines, des travaux de pavage dans la banlieue dakaroise et l'assistance technique pour le développement des services de transports publics. Le Projet PATMUR a réalisé des activités importantes relatives à l'organisation du sous-secteur des transports urbains.

Le projet de Bus Rapid Transit (BRT) et le Train Express Régional (TER) sont deux projets structurants qui, à terme, renforcent la Mobilité Urbaine, la sécurité et le confort du système de transport public dans le grand Dakar. Ils auront des effets positifs sur le niveau de service de transport, la régularité, la capacité de transport, l'amélioration de la qualité et du confort du déplacement, la transformation de l'espace public lié au transport.

Le BRT est un mode de transport collectif de masse sur site propre, pour assurer un déplacement rapide des personnes. L'enjeu majeur du BRT réside dans sa capacité à impulser un processus de rénovation du centre-ville, la reconfiguration des banlieues et la diminution de la congestion routière à l'aide d'un transfert modal significatif, de l'automobile vers le BRT.

D'une longueur de 18,3 km, comptant 23 arrêts, dont trois pôles d'échange, le système de BRT serait opérationnel en 2023. Chaque pôle d'échange comprendra un terminus de BRT, un terminus des lignes de rabattement et une station de taxis. Le BRT participe à la restructuration du réseau de transport public à Dakar. Il prévoit la création de 26 lignes de rabattement, qui répondront à 60 % de la demande pour le BRT. Ces lignes seront exploitées par l'Association de Financement des Professionnels du Transport Urbain (AFTU) et Dakar Dem Dikk (DDD) (CETUD, 2017). L'aménagement du BRT repose sur une connexion optimale et l'intermodalité avec le Train Express Régional (TER), un nouveau projet structurant, qui reliera le centre-ville de Dakar au nouvel Aéroport International Blaise Diagne (AIBD).

Le Train Express Régional (TER) s'inscrit dans un processus de renouveau du transport ferroviaire au Sénégal. Il comprend deux phases, la première s'étend de Dakar à Diamniadio et une seconde qui desservira le nouvel aéroport international de Dakar. La première phase, d'une longueur de 36 km en 2 voies ferrées à écartement standard, va assurer, à partir de 2021, la desserte entre le centre-ville de Dakar et ses périphéries. Il desservira, avec du matériel roulant bi-mode en traction électrique et en mode diesel, 13 gares et haltes. Le projet a rénové les bâtiments voyageurs des gares de Dakar et de Rufisque et construit une nouvelle gare dans la ville nouvelle de Diamniadio. Le TER est une composante du projet de réhabilitation du réseau ferroviaire national voire international.

La société DDD (Dakar Dem Dik), seule société publique de transport créée en 2001, a un parc évalué en 2019 à 710 unités dont 352 sont fonctionnelles, soit un taux d'immobilisation de plus de 50 %. Assurant d'abord les déplacements dans la région urbaine de Dakar, DDD a diversifié son offre avec la création de Sénégal Dem Dik (SDD) pour desservir les liaisons interurbaines entre Dakar et les principales villes du Sénégal.

Pour faciliter la mobilité urbaine, l'Association de Financement des Transports Urbains (AFTU) organisée en GIE (Groupement d'Intérêt Économique), a été créée en 2006. L'objectif est le renouvellement du parc vétuste des cars rapides et des « Ndiaga Ndiaye » et la modernisation du transport collectif. En décembre 2017, AFTU dispose d'un parc de 1 607 bus pour la région de Dakar et exploite 65 lignes. En janvier 2019, le parc se renforce avec la mise en service des 800 nouveaux minibus réceptionnés.

Le renouvellement du parc de taxis-clandos vise l'intégration et la complémentarité entre le transport conventionnel et celui informel. Un projet test de renouvellement du parc de taxis-clandos est en cours. Il est le fruit d'un partenariat entre le ministère des Infrastructures, le CETUD — autorité organisatrice des transports à Dakar —, et les syndicats regroupant les chauffeurs de l'offre artisanale dans la banlieue dakaroise de Keur Massar et Rufisque.

L'importance du transport de proximité et de la demande favorise l'introduction de nouveaux véhicules d'une capacité de sept passagers. Ils assurent le rabattement des usagers depuis leur quartier vers les axes principaux que desservent les réseaux de DDD, AFTU et de Ndiaga Ndiaye. Ce type de transport, appelé les « Tatas Magic », remplit un rôle spécifique et répond à une demande des organisations de taxis-clandos. Le projet, financé par la mutuelle MECTRANS, est un exemple concret de coopération dans le cadre d'un partenariat public privé en vue d'une intégration de l'offre artisanale dans le système de transport urbain pour plus d'efficacité et de sécurité.

Leçons apprises :

- Baisse des accidents concernant les automobiles et augmentation de ceux impliquant les 2 roues (54 % en 2010 et près de 80 % en 2019) ;
- Importance de mutualiser l'effort de l'État et celui des collectivités territoriales pour plus d'efficacité et de pérennisation des aménagements urbains durables du cadre de vie ;
- Meilleure prise en compte des espaces verts dans les documents d'urbanisme ;
- Harmoniser les interventions des services centraux dans les composantes paysagères des projets d'infrastructures et d'aménagement urbains ;
- Apporter des solutions novatrices aux différentes formes d'occupation encombrantes et polluantes des espaces publics comme les garages de mécaniciens qui ont tendance à réoccuper d'autres sites après déguerpissement ;
- Grand intérêt des communes et du Gouvernement compte tenu des opportunités d'investissements dans les secteurs porteurs d'innovation que

peuvent offrir les villes vertes pour contribuer à accélérer la transition vers un nouveau modèle de développement économique durable et inclusif ;

- Dynamique communautaire bien ressentie ; les populations se sentent en partie responsables.

Les meilleures pratiques:

- Large concertation avec tous les acteurs du secteur : privés et publics, experts, société civile, et ONG.

Difficultés :

- Absence d'une vision globale sur le secteur des déchets ;
- Problème d'accompagnement et d'implication des collectivités territoriales dans la gestion des déchets ;
- Structures d'exécution comme l'UCG ont tendance à vouloir intégrer les compétences de planification et de programmation qui relèvent des directions centrales des Ministères de tutelle ;
- Absence de stratégies officielles de gestion de tri à la source ;
- Non-intégration des récupérateurs dans le système formel de gestion des déchets
- Difficulté à mettre en œuvre le projet de reconversion de la décharge de Mbeubeuss ;
- Vétusté du parc impactant sur la fiabilité des véhicules et un taux élevé de pollution de l'air ;
- Résistance des transporteurs artisanaux ;
- Objectif de réduction de l'insécurité routière à hauteur de 35 % non atteint. Elle a plutôt augmenté.

Défis :

- Coordonner les opérations d'aménagement et d'amélioration du cadre de vie au sein des services techniques centraux, des collectivités territoriales et des quartiers ;
- Repositionner les collectivités locales dans l'aménagement du cadre de vie dans le cadre d'appel à projets ;
- Sécuriser les voies et espaces publics déjà libérés par des aménagements appropriés ;
- Lever la contrainte financière : une vingtaine de projets proposés dans le cadre du programme ville verte sont évalués à 20 milliards de F.CFA alors que l'enveloppe de la Direction est de 1,5 milliard de F.CFA ;
- Intégrer les récupérateurs dans le système formel de gestion des déchets ;
- Sortir les cars rapides et Ndiaga Ndiaye du système de transport collectif d'ici 2025.

Recommandations :

- Orientation sur les mécanismes de valorisation avec un important travail de tri en amont. Un système renforcé par les techniques de valorisation mécano-biologique (CTT, CIVD, plateforme de compostage) permet de diminuer les déchets solides de façon significative ;
- Intégration des déchets putrescibles dans un système de valorisation biologique adapté de type compostage ;
- Renforcement de l'intercommunalité dans la gestion des déchets solides en repositionnant les collectivités territoriales dans la gouvernance de ce service ;
- Valorisation énergétique et intégration de ce processus dans les politiques de gestion des déchets solides ;
- Réforme du cadre de gestion des déchets pour asseoir son ancrage institutionnel, favoriser une meilleure implication de tous les acteurs concernés et l'adapter aux réalités actuelles ; besoin de clarifier le cadre institutionnel ainsi que le statut de l'UCG ;
- Moyens de subsistance plus sûrs et plus durables aux récupérateurs de déchets à travers la professionnalisation et la création d'un cadre d'échange et de petites unités de valorisation des déchets ;
- Intégrer les récupérateurs dans les systèmes municipaux de gestion des déchets solides ;
- Promotion de dispositifs mixtes et territorialisés de tri/valorisation des ordures ménagères et assimilées ;
- Sensibilisation et formation des populations sur le tri primaire et le recyclage des ordures ménagères ;
- Orientation vers une valorisation énergétique des déchets comme l'incinération par les cimenteries ; valorisation des boues de vidange ;
- Renforcement du système d'apprentissage et de formation pour l'obtention du permis de conduire ;
- Révision de la législation et de la réglementation ;
- Généralisation des centres de contrôle technique des véhicules automobiles ;
- Systématisation du renouvellement du parc automobile.

1.2 Prospérité urbaine durable et inclusive et opportunités pour tous

Économie urbaine inclusive

1. Créer un emploi productif pour tous, y compris l'emploi des jeunes

La population en âge de travailler est surtout jeune (33,7 %) et féminine (51,3 %) en 2018 (ANSD, 2020). Chaque année 100 000 jeunes arrivent sur le marché du travail. Les jeunes et les femmes sont plus touchés par le chômage qui sévit plus en milieu

urbain que dans les campagnes. Le taux d'activité des hommes est 69,4 % contre 50,6 % pour les femmes.

Tableau 17 : Taux d'activité selon le sexe, l'âge et le niveau d'instruction

Caractéristiques sociodémographiques	2017			2018		
	National	Urbain	Rural	National	Urbain	Rural
Sexe						
Homme	68,9	68,1	69,9	69,4	67,5	71,6
Femme	48,3	47,1	49,6	50,6	50,0	51,2
Tranche d'âges						
15-24	38,4	33,4	43,7	37,9	30,9	45,2
25-34	68,5	69,1	67,6	70,4	71,4	69,2
35-44	78,5	80,3	76,0	80,6	83,8	77,0
45-59	76,6	77,9	75,2	78,7	81,5	75,7
60 ans et plus	38,3	35,5	40,8	42,4	39,4	44,9
Niveau scolaire						
Aucun	64,3	65,1	63,8	65,9	66,7	65,5
Préscolaire/Primaire	67,9	70,5	61,9	69,3	73,9	58,9
Secondaire	38,3	41,2	31,0	38,6	40,5	33,6
Supérieur	54	53,5	59,5	54,1	53,1	64,5

Source : ANSD, SES 2017-2018, ENES

L'insertion des jeunes actifs dans le marché du travail formel est une alternative à l'émigration clandestine et au sous-emploi dans le secteur informel. La nouvelle politique nationale de l'emploi (NPNE 2015-2019) promeut la création de 100 000 à 150 000 emplois décents, productifs et rémunérateurs. Ces emplois passent par les grands projets, la transformation des systèmes économiques traditionnels et le développement de programmes publics spécifiques de création d'emplois décents. L'amélioration et le développement des relations formation/emploi visent à favoriser un environnement propice à l'emploi. Il dépend du renforcement de l'organisation du marché du travail et du dialogue social ainsi que des capacités du ministère en charge de l'emploi.

La Convention État-employeur renouvelé en 2009 est le cadre de partenariat entre l'État et le Patronat pour favoriser l'emploi des jeunes. Elle vise la compétitivité de l'économie nationale par la valorisation des ressources humaines par l'apprentissage et la formation, et la fourniture d'une main-d'œuvre qualifiée et à moindre coût aux entreprises (CREFDES-CRDI, 2018). L'État a également mis en place plusieurs structures de promotion de l'emploi comme la Direction de l'Emploi, l'ANPEJ, l'ANIDA, le PRODAC et le PSE-J.

Le Programme Sénégalais pour l'Entrepreneuriat des Jeunes (PSE-J) vise à faciliter la création d'entreprises par la formation, l'appui technique et financier, le conseil et l'offre de services aux jeunes entrepreneurs et porteurs de projets. Près de 2000 diplômés de l'enseignement supérieur ont bénéficié d'une formation à l'entrepreneuriat

et dans les domaines prioritaires du PSE : agriculture, NTIC, transport et logistique. De plus, 20 entreprises innovantes ont eu un accompagnement technique et financier.

Le PRODAC a permis la création de 11 domaines agricoles communautaires. L'enjeu est la création de pôles économiques favorables à l'entrepreneuriat des jeunes et des femmes et à la promotion des investissements privés afin de lutter contre le chômage, la pauvreté, l'exode rural et l'émigration clandestine. Cependant, peu de jeunes — en moyenne 10 % — connaissent les programmes de promotion de l'emploi comme le PRODAC, l'ANIDA et le PSE-J (CREFDES-CRDI, 2018). Une plus grande communication sur ces programmes est à encourager compte tenu de leurs effets positifs sur l'employabilité des jeunes. L'étude du CREFDES-CRDI sur la politique d'emploi des jeunes au Sénégal a révélé que plus de la moitié des bénéficiaires (62,8 %) déclarent que la participation à ces programmes influe positivement sur leur chance de trouver un emploi.

La promotion de parcs industriels rentre dans la stratégie de promotion des investissements productifs autour de filières à haute valeur ajoutée et/ou à forte intensité de main d'œuvre. L'Agence pour la Promotion des Sites Industriels (APROSI) a aménagé une nouvelle zone économique spéciale dans la ville nouvelle de Diamniadio. Le coût de l'aménagement du parc industriel s'évalue à Vingt-cinq (25) milliards F.CFA. Sur un site de 50 hectares, la zone héberge plusieurs entreprises industrielles et technologiques qui y ont investi plus de trente (30) milliards de F.CFA et emploient plus d'un millier d'actifs. Les unités industrielles du parc sont spécialisées dans le textile, l'assemblage de vélos électriques et de panneaux solaires, et la production de cartes d'identité et bancaire.

2. Renforcer l'économie informelle

Les unités économiques informelles du Sénégal sont en général non enregistrées dans les registres fiscaux et de commerce. La méconnaissance et le sentiment que l'enregistrement n'est pas obligatoire sont les principales raisons de cet état de fait. La proportion de l'emploi informel dans les secteurs non agricoles est de 95,4 % au Sénégal, avec une prépondérance en milieu rural (95,4 %) par rapport aux villes (93,3 %). La rémunération horaire moyenne des salariés du secteur informel est de 821,9 F.CFA au Sénégal, de 833,6 F.CFA en milieu urbain et 797,5 F.CFA pour l'emploi rural (ANSD, 2019).

Tableau 18 : Le taux d'enregistrement des unités informelles

Enregistrement	Milieu urbain	Milieu rural	Sénégal
Numéro d'identification fiscale	6,0 %	1,1 %	2,7 %
Registre de commerce	5,8 %	2,9 %	4,5 %
Caisse de sécurité sociale	0,5 %	0,4 %	0,7 %

Source : ANSD 2019, ERI-ESI 2017

Le faible taux de chômage du secteur informel, inférieur à 3 % au Sénégal, cache une plus grande vulnérabilité de l'emploi de ce secteur soit 66,1 % au niveau national. Les emplois féminins et ruraux sont de loin les plus vulnérables, soient respectivement 75,5 % et 82,1 %.

Une meilleure utilisation de la main-d'œuvre féminine est un défi. Le faible niveau de qualification de la main-d'œuvre, plus de 80 % des individus ont, au plus, le niveau d'instruction primaire, est une contrainte. La performance et la compétitivité des entreprises informelles nécessitent la hausse du niveau de qualification.

La conduite d'une enquête nationale en 2017 a permis de mieux comprendre l'économie informelle pour l'accompagner dans le cadre des programmes et projets qui soutiennent les petites et moyennes entreprises.

3. Soutenir les petites et moyennes entreprises

Les villes sont les principaux centres de l'économie et renferment de nombreuses opportunités de création de richesse à travers des PME/PMI actives dans le numérique, le commerce et les services. Des dispositifs opérationnel, technique et financier sont mis en place pour les accompagner dans la promotion d'une économie urbaine innovante et compétitive. La redynamisation de l'économie urbaine nécessite également l'élaboration de programmes dédiés aux grandes agglomérations comme Dakar et Touba, et aux villes moyennes et petites.

Le dispositif opérationnel comprend une CAPE et l'ANPEJ pour respectivement accompagner et suivre la mise en œuvre des politiques d'emploi, et rationaliser les interventions et mettre en œuvre la politique pour l'emploi des jeunes.

Le dispositif technique s'occupe de l'attractivité de l'environnement économique aux investissements et la création d'emploi. Ses actions portent sur la promotion, la formation, le conseil, le renforcement de capacités, l'organisation des acteurs, le financement et l'octroi de garanties de financement.

Tableau 19 : Dispositifs techniques d'appui à la promotion de l'emploi et des investissements

Dispositifs techniques	Mission
Agence pour la Promotion de l'Investissement et des grands Travaux (APIX - SA)	Promouvoir la destination Sénégal auprès des investisseurs
Agence de Développement et d'Encadrement des petites et moyennes Entreprises (ADEPME)	Former, appuyer, conseiller et faciliter l'accès aux services de financement pour les micros entreprises
Office nationale de Formation professionnelle (ONFP)	Assurer la formation professionnelle et le renforcement des capacités des travailleurs et potentiels demandeurs d'emploi

Fonds de Développement et de Renforcement des Capacités des Travailleurs (FONDEF)	Financer les programmes de renforcement des capacités des travailleurs
Agence Nationale d'Insertion et de Développement agricole (ANIDA)	Lutter contre l'émigration et l'exode rural et mettre en place un cadre propice à l'exercice d'activités agricoles rémunératrices notamment par la création de fermes agricoles
Développement de l'Artisanat (APDA)	Servir de réceptacle unique organisé autour d'un dispositif institutionnel cohérent de coordination des actions en faveur du secteur de l'artisanat
Fonds de Garantie des Investissements prioritaires (FONGIP)	Assurer le financement accommodant des investissements et la création d'emplois par effets induits
Fonds souverain des Investissements stratégiques (FONSIS)	Améliorer les conditions de financement des opérateurs économiques intervenant dans les filières prioritaires afin de soutenir durablement leur productivité

Source : ANDS, 2019, ERI ESI 2017

Enfin, la Banque Nationale de Développement économique (BNDE) est un dispositif financier dédié aux PME. Le Fonds « ENVOL », fruit d'un partenariat entre l'ADEPME la Société Générale de Banque au Sénégal (SGBS), est lancé en 2018 pour apporter une assistance technique et financière aux PME inscrites au programme de Labellisation, dans leurs besoins de croissance. Le programme labellisation accompagne l'éligibilité de la PME au financement bancaire. L'enveloppe de ce fonds est de 170 milliards dont 15 milliards de F.CFA pour 2018.

4. Promouvoir un environnement propice, juste et responsable pour les entreprises et l'innovation

Pour promouvoir un environnement favorable à l'émergence économique, l'Etat a introduit une série de réformes qui ont permis certes de réaliser des avancées majeures surtout dans le domaine des affaires, dans la transparence budgétaire, dans l'accès au foncier et la formation.

L'harmonisation des principaux codes (Code des Douanes, Code général des Impôts, Code de Procédure civile, Code des marchés publics, etc.) est un acquis. Une loi sur le partenariat public-privé permet aux entreprises un meilleur accès aux services financiers et non financiers. La loi 2017-06 relatives aux zones économiques spéciales (ZES) offre aux entreprises des espaces d'accueil favorables au développement de leurs activités économiques par la mise à disposition d'infrastructures et de services de qualité. Les démarches et procédures fiscales sont simplifiées et digitalisées (PAP2, PSE, 2018). Les ZES en cours (tableau 20) accueillent surtout des entreprises des secteurs de l'agrobusiness, de l'industrie, des technologies de l'information et de la communication, du tourisme, des services médicaux et des services. La réalisation des grands projets d'infrastructures routières, ferroviaires et portuaires participe à

l'amélioration de l'environnement des affaires dopé par les nouvelles opportunités d'exploitation gazières et pétrolières.

Tableau 20 : Les projets de zones économiques spéciales

Zone Économique Spéciale (ZES)	Décret création	Superficie	État d'avancement
ZES de Diass	n° 2017-932 du 09/11/2017	718 ha	Phase 1 réalisée
ZES de Diamniadio	n° 2017-1110 du 30/11/2017	53 ha	Phase 1 réalisée
ZES de Sandiara	n° 2017-2189 du 22/11/2017	100 ha	Phase 1 réalisée
ZES de Thianaba	Pas encore créée	600 ha	À l'étude
ZES de Bargny	n° 2019-1318 du 22/08/2019	99 ha	À l'étude

Source : Agence pour la promotion des investissements et des grands travaux, 2017

Leçons apprises :

- Diversification des sources de financement des PME/PMI ;
- Existence de plusieurs dispositifs de promotion de l'emploi surtout des jeunes.

Difficultés :

- Cherté des facteurs de production surtout l'électricité ;
- Accès au financement reste une contrainte majeure malgré l'importance des dispositifs d'accompagnement et de financement.

Prospérité durable pour tous

1. Diversifier l'économie urbaine et promouvoir les industries culturelles et créatives

Les industries culturelles et la créativité constituent un facteur clé de succès dans la promotion d'une économie de l'innovation et du bien-être. Elles constituent un facteur d'attractivité urbaine.

Le Sénégal a mis en place des fonds destinés à soutenir les industries culturelles et créatives. Le Fonds de développement des cultures urbaines (FDCU) promeut l'émergence d'écosystèmes favorables à l'innovation et à la créativité. Le Fonds de promotion de l'industrie cinématographique (FOPICA) soutient la production cinématographique nationale.

Dakar a le label ville créative de l'UNESCO. Ses atouts résident dans ses infrastructures culturelles (Musée des Civilisations Noires, Grand Théâtre, Théâtre national Daniel Sorano, Monument de la Renaissance, Musée Théodore-Monod d'art africain, Village des arts, Galerie nationale d'art), son riche patrimoine et sa tradition d'ouverture. La capitale sénégalaise accueille des manifestations culturelles de grande envergure comme le Festival mondial des arts nègres et la Biennale de l'art africain contemporain. La ville veut faire de la culture, de la créativité et de l'innovation des moteurs de son développement métropolitain en se positionnant en tant que ville

créative des arts numériques. Elle soutient les projets locaux innovants et structurants dans le domaine des arts numériques.

2. Développer des compétences techniques et entrepreneuriales pour prospérer dans une économie urbaine moderne

La création d'instituts supérieurs d'enseignement professionnel (ISEP) dans les quatorze régions du Sénégal ainsi que la promotion des filières professionnelles dans l'enseignement supérieur public et privé vont contribuer au renforcement des compétences techniques. Le programme réussit au Sénégal se focalise sur l'encadrement des jeunes entrepreneurs pour se lancer dans l'entrepreneuriat et développer des activités économiques.

La promotion d'un écosystème de la construction vise le développement d'une économie urbaine plus innovante axée sur l'exploitation des ressources locales et la création de capacités techniques. Les villes de l'intérieur avec les ISEP sont des opportunités de création urbaine.

3. Développer des liens urbains-ruraux pour maximiser la productivité

Le projet d'aménagement et de promotion des pôles urbains tend vers une meilleure organisation des rapports entre la ville et son arrière-pays. La stratégie consiste à s'appuyer sur l'effet polarisateur et intégrateur du pôle pour développer l'économie de centres urbains secondaires capables d'encadrer leur espace rural environnant. Le choix des pôles urbains est en forte relation avec les atouts du site et les potentialités locales en vue de les valoriser et de relever leur niveau d'infrastructures et de services. Des villes secondaires frontalières, minières, marchandes, carrefours, touristiques, halieutiques et agropastorales sont des centralités secondaires articulant des fonctions économiques et résidentielles.

Trente-cinq (35) pôles urbains sont choisis sur tout le territoire national. Le pôle urbain de Daga Kholpa (à proximité du nouvel aéroport international Blaise Diagne) et de Diamniadio (à 35 km de la capitale, Dakar) sont les plus avancés dans le processus de mise en œuvre. Le premier est au stade des études alors que le second est dans sa deuxième phase de réalisation.

L'aménagement d'une plateforme logistique fonctionnelle comprenant un marché d'intérêt national et une gare des gros porteurs dans le pôle de Diamniadio contribue au développement des liens rural urbain. Il en est de même que les efforts réalisés dans l'amélioration de la qualité des infrastructures de stockage, de production et de transport à travers le PUDC et le PATMUR pour accroître la productivité et faciliter l'accès aux marchés et services urbains.

Le développement des liens urbains-ruraux passe aussi par la préservation des espaces de production agricoles dans les zones périurbaines. Le Programme Système Alimentaire Durable et lutte contre la Malnutrition dans la région de Dakar (SADMAD) a élaboré une Charte de sécurisation des exploitations familiales de la région de Dakar. Le Conseil départemental de Rufisque a élaboré ce programme avec ses partenaires

comme l'institut panafricain de recherche, de formation et d'action pour la Citoyenneté, la Consommation et le Développement en Afrique. La charte considère que le développement des villes capitales devrait s'accompagner d'une bonne prise en considération de l'approvisionnement alimentaire des populations. Elle préconise la délimitation et la sécurisation durable des zones agricoles en régularisant l'occupation foncière.

Leçons apprises :

- Existence de nombreux matériaux locaux pouvant servir de support au développement d'un habitat écologique adapté au contexte d'un pays émergent ;
- Expérimentations de techniques de valorisation des matériaux locaux dans l'habitat.

Difficultés :

- Rendre accessible à toutes les catégories sociales l'habitat écologique basé sur les savoirs et matériaux locaux ;
- Financement du logement social.

Défis :

- Développer des mécanismes d'incitations financières et fiscales pour encourager les investissements du secteur privé dans la réalisation de constructions écologiques et l'amélioration de l'efficacité énergétique des bâtiments ;
- Innover en matière de financement du logement ;
- Développer l'expertise locale et l'intérêt pour la construction avec des matériaux locaux pour créer un écosystème de la construction et réduire notre dépendance aux matériaux extérieurs ;
- Développement grâce à un soutien stratégique des capacités techniques locales pour concevoir, construire, gérer et réglementer les bâtiments écologiques par l'appui des acteurs des secteurs public et privé, ainsi que du monde universitaire.

1.3 Développement urbain durable et résilient sur le plan environnemental

Résilience, atténuation et adaptation des villes et des établissements humains

1. Minimiser l'étalement urbain et la perte de biodiversité qui en résulte

La planification urbaine anticipe l'avancée du front d'urbanisation. Les grands projets urbains, dans la logique de concentration autour d'un pôle urbain, offrent la possibilité de réduire l'étalement urbain afin de préserver au mieux les espaces agricoles et naturels. En effet, l'effort dans la planification urbaine a consisté à faire de telle sorte que chaque PDU élaboré soit accompagné de 02 PUD pour les zones d'extension

prioritaires et chaque SDAU de 03 PUD. L'intégration des principes de durabilité dans la planification est par ailleurs salutaire afin de favoriser un développement urbain plus soutenable en prêtant plus d'attention à la sensibilité au changement climatique. Toutefois, les retards notés dans le processus d'élaboration et d'approbation des documents de planification compromettent souvent les possibilités d'encadrement des extensions urbaines au profit de l'étalement.

L'appropriation et l'intégration du baobab, symbole national et élément du patrimoine naturel et historique du Sénégal, dans le paysage et l'aménagement urbains de la ville nouvelle de Diamniadio sont un enjeu de valorisation de la biodiversité. C'est une opportunité de renforcer le lien entre le réel et le symbolique dans la production des espaces urbains au profit du patrimoine naturel en préservant l'essentiel des 333 individus recensés dans le périmètre du pôle urbain (Badiane et Diouf, 2019). Cette perspective permet de positionner le baobab comme un élément structurant du paysage urbain de la ville nouvelle.

2. Mettre en œuvre des mesures d'atténuation et d'adaptation au changement climatique

La plupart des villes sénégalaises surtout littorales sont vulnérables au changement climatique. L'atténuation des risques d'érosion côtière, d'ensablement et d'inondation constitue un enjeu.

Le Projet de gestion des eaux pluviales et d'adaptation aux changements climatiques (PROGEP) mis en œuvre par l'ADM a contribué à l'atténuation des risques d'inondation dans les zones périurbaines de Dakar et la perte de populations liée aux catastrophes naturelles. Un des points forts de ce projet réside dans la combinaison de mesures infrastructurelles et non infrastructurelles pour améliorer la gestion des eaux pluviales et celle de l'espace urbain. La construction d'infrastructures prioritaires de drainage primaire va de pair avec la responsabilisation des municipalités et des populations locales dans la gestion des eaux pluviales et du cadre de vie urbain. La prévention des inondations et leur atténuation par des plans d'urbanisme appropriés et intégrés renforcent le système de gestion des risques. La sensibilisation et l'éducation des communautés touchées incitent au changement de comportement plus résilient aux risques. Le PROGEP a eu des impacts positifs dans l'amélioration des services liés à la gestion des inondations et des conditions de vie d'environ 550 000 personnes dans les 07 communes de la banlieue de Dakar concernées. Il a permis la valorisation des zones inondables à travers l'aménagement d'espaces verts.

Le projet ville verte de l'Institut mondial pour la croissance verte (GGGI) promeut une nouvelle forme d'urbanisation qui intègre dans son approche le volet climatique. Il vise la transformation des externalités négatives en opportunités économiques en valorisant les eaux de vidange.

Le 24 juin 2020, par vidéoconférence, l'Institut a lancé son projet de « Gestion durable des eaux usées ». Le GGGI est en partenariat avec l'État du Sénégal dans un projet

de gestion des déchets plastiques, des eaux usées et des déchets d'équipements électriques et électroniques pour une durée de quatre ans. Le partenariat valorise l'exploration de modèles de financement innovants pour le recyclage et la valorisation.

Ce projet pourrait générer 700 emplois verts avec 500 000 bénéficiaires (GGGI, 2020), grâce aux financements du Grand-Duché de Luxembourg. Ce projet aura un impact sur le chômage et le comportement des populations bénéficiaires. Il va améliorer leur niveau de vie par la création de revenus d'emplois verts, la promotion de services écologiques durables, fiables et abordables dans la gestion des déchets plastiques (GGGI, 2020). À Tivaouane (Sénégal), ville moyenne, la démarche a consisté à s'accorder sur les problématiques majeures et les grandes priorités de la ville à travers un diagnostic territorial qui a fait ressortir le potentiel stratégique de la cité religieuse en croissance verte (GGGI, 2019).

Ces initiatives favorisent la création du réseau des acteurs de la ville verte pour élaborer une stratégie nationale pour une croissance verte et fixer un cadre de référence pour sa mise en œuvre à travers les orientations du PSE.

Le Plan climat énergie territoriale de la ville de Dakar (PCET) est en cours grâce à un appui des partenaires techniques et financiers. Son objectif est de rendre Dakar résiliente et durable en développant une approche basée sur une vision et un plan d'action d'atténuation et d'adaptation aux effets du changement climatique. Une des réussites du projet réside dans la mobilisation des citoyens dans la formulation des défis énergétiques et climatiques dans le cadre d'une plateforme d'échange et d'apprentissage (Dakar agit pour le climat).

Des ateliers ont permis la mise à niveau de 100 acteurs locaux. La ville a organisé une randonnée verte de 2500 participants en juillet 2018. Une consultation citoyenne sur le climat et l'environnement a permis le recueil des trois grandes priorités des populations à savoir la pollution de l'air, la gestion des eaux pluviales et l'érosion côtière. Elle s'est tenue dans les 19 communes de la ville à l'exception de celle de Yoff. Une campagne de sensibilisation sur le climat a ciblé les populations.

La révision en cours du code de l'urbanisme intègre le changement climatique. Ce projet fixe des normes de construction des bâtiments, de densité des lotissements par la réduction du ratio destiné à l'habitat au profit des espaces verts (5 %). Il prend en compte les modes de déplacements doux comme le vélo et la marche à pied.

3. Mettre au point des systèmes pour réduire l'impact des catastrophes naturelles et d'origine humaine

Dakar a son système de surveillance de la qualité de l'air. Un dispositif de suivi de la qualité des effluents gazeux des Installations Classées pour la Protection de l'Environnement (ICPE) est en place. La mise en œuvre du projet Mécanisme de Développement propre (MDP) a eu des effets positifs sur les actions d'atténuation des changements climatiques en permettant d'éviter certains rejets et la séquestration de tonnes de CO₂.

Tableau 21 : Quantité d'émissions évitées et séquestrées en tonnes de CO2

Émissions évitées et séquestrées en tonnes de CO2 en	2016	2017	2018
Émissions évitées	756 111	645 544	298 424
Émissions séquestrées :	1448,6	1668,7	1935,7

Source : ANSD, 2020, SES 2017-2018

Le programme TACC accompagne le processus de transition « vers des territoires moins émetteurs de GES et plus résistants aux changements climatiques ». Dans son objectif spécifique 3, le projet a l'ambition de renforcer les capacités des acteurs locaux sur l'atténuation et l'adaptation aux changements climatiques. Il s'agit d'appuyer la région dans l'élaboration et l'exécution d'un plan de formation et dans la mutualisation des expériences réussies dans le cadre des changements climatiques. TACC a ciblé les régions de Fatick, de Louga, de Saint-Louis, de Matam, de Kaffrine et de Tambacounda. Son approche est centrée sur les territoires comme entités infra étatiques cohérentes en matière d'intervention et de définition de politique intégrée d'adaptation aux changements climatiques.

La mise en place du cadre national pour les services climatologiques (CNSC) a pour vocation d'appuyer les gouvernements et communautés vulnérables à mieux gérer les risques liés à la variabilité et aux changements climatiques. Ce plan oriente vers une plus grande maîtrise de la prévision et de la dissémination des informations aux usagers finaux, dans le cadre d'un dispositif d'aide à la prise de décisions et pour mieux atténuer les risques et aléas liés au climat.

4. Renforcer la résilience urbaine grâce à des infrastructures de qualité et à l'aménagement du territoire

L'intégration des risques climatiques dans les outils de planification et de gestion urbaine, aux échelles nationale et locale, contribue à une meilleure prise en charge de la résilience des milieux urbains. L'élaboration du plan Directeur de Drainage (PDD) des eaux pluviales de la région périurbaine de Dakar s'est accompagnée de la réalisation d'infrastructures de drainage des eaux pluviales :

- 21 bassins d'écroulement, pour une capacité totale de 648 500 m³ ;
- 21 km de collecteurs primaires en béton armé ;
- 1 station de pompage ;
- 3 ouvrages de rejet en mer ;
- 3 mini stations ;
- 1 ouvrage de connexion entre bassins ;
- 900 ha de zones urbaines protégées contre les inondations.

Le programme de Modernisation des Villes (Promovilles) en mettant l'accent sur la voirie et l'assainissement contribue au renforcement de la résilience urbaine. En 2018,

402 milliards ont été investis dans la construction d'infrastructures routières contre 450 milliards en 2017 soit un linéaire de 75 km.

La réalisation des grands projets d'infrastructures de transport dans les sous-secteurs routier et ferroviaire constitue une opportunité pour le Sénégal et la sous-région. L'aéroport International Blaise DIAGNE (AIBD) de Diass, le réseau ferroviaire, le TER, et les autoroutes à péage renforcent le système urbain dakarois.

Leçons apprises :

- Prise de conscience des impacts positifs des bâtiments écologiques sur l'environnement en atténuant le réchauffement climatique et l'épuisement des ressources ;
- Besoin de normes en matière d'efficacité énergétique, d'efficience dans l'utilisation de ressources comme l'eau et l'énergie incorporée dans les matériaux pour améliorer les performances des bâtiments ;
- Décloisonnement des logiques institutionnelles, sensibilisation des acteurs, obtention de consensus, et spécificités locales ;
- Construction d'un espace de dialogue va faciliter la coordination entre les acteurs et une animation cohérente des dispositifs à mettre en place ;
- Dynamique communautaire renforcée : les populations se sentent en partie responsables.

Difficultés :

- Faible intégration des différents modes, un réseau inégalement réparti entre les différentes localités ;
- Vétusté du parc et des infrastructures et la concentration des activités portuaires dans la capitale ;
- Instabilité institutionnelle qui gangrène certains secteurs est un facteur de blocage dans la mise en place des services climatiques ;
- Insuffisance des ressources internationales mobilisables pour mettre en place les services climatiques ;
- Lourdeurs administratives et les changements de priorités des bailleurs de fonds et des pouvoirs publics handicapent le dispositif des services climatiques ;
- Concurrence forte dans la fourniture des services climatiques fournis par des organismes privés et l'installation de stations par des tiers.

Gestion et utilisation durables des ressources naturelles

1. Renforcer la gestion durable des ressources naturelles dans les zones urbaines

La lettre de politique du secteur de l'environnement et du développement durable (LPSEDD 2016-2020) s'inscrit dans le nouvel agenda urbain adopté en 2016. Ainsi, elle concourt à rendre les villes sénégalaises plus inclusives, plus sûres, plus résilientes et plus durables à travers la gestion des ressources naturelles.

L'engagement du Sénégal dans la voie du NAU se traduit par la création en mars 2019 d'une réserve naturelle dans l'agglomération de Dakar pour protéger l'écosystème des Niayes. Cette réserve urbaine fait 7 ha et se localise dans la zone de la Grande Niaye de Pikine « dite technopôle ». Cette zone comprenant des dépressions où convergent les eaux provenant de la nappe phréatique et des eaux pluviales, remplit des fonctions écologiques et socio-économiques importantes. La Niaye maintient la biodiversité qui sert d'habitat à des espèces floristiques et faunistiques menacées, de lieu de reproduction et d'étapes migratoires pour 223 espèces d'oiseaux. Elle contribue à l'atténuation des inondations et à l'amélioration de la qualité des eaux par le recyclage. À celles-ci s'ajoutent l'épuration bactériologique, l'interception des matières en suspension, le stockage du carbone atmosphérique par séquestration, la production d'oxygène et la dépollution de l'air.

Toujours dans le domaine de la gestion et de la conservation des ressources végétales en zone urbaine, un parc forestier d'une superficie de 10 ha est prévu sur le site de l'ancien aéroport Léopold Sédar Senghor de Dakar. Le projet du parc forestier de Dakar-Yoff fait partie de l'initiative « Sénégal Vert » qui vise la promotion de la biodiversité floristique et du développement durable en milieu urbain.

Par ailleurs, l'adoption de la norme 30500 portant sur l'assainissement autonome promeut la réalisation d'ouvrages répondant aux exigences de la cible 6.2 des objectifs du développement durable. D'autres dispositifs sont en cours d'adoption et qui devraient concourir à la gestion durable des ressources naturelles en zone urbaine. La norme ISO DIS 31 800 qui traite de la gestion des boues de vidange est en cours d'élaboration sous la conduite de l'Association Sénégalaise de normalisation (ISO, 2020).

Leçons apprises :

- Des citoyens de plus en plus sensibles à l'importance de la nature dans la qualité du cadre de vie urbain ;
- Besoin d'intégrer dans le processus d'urbanisation la question de la sauvegarde et de la valorisation des espaces naturels sensibles ;
- Nécessité d'avoir des normes pour mieux évaluer les efforts réalisés en matière de développement urbain durable.

Défis :

- Satisfaire les besoins multiples de la population urbaine sans cesse croissante tout en préservant au mieux les ressources naturelles. En effet, la demande en logement de la population citadine influence les capacités de protection des ressources en milieu urbain. À titre illustratif, les défenseurs de l'environnement estiment que l'ensemble du site de l'ancien aéroport Léopold Sédar Senghor doit être transformé en une zone de réserve naturelle mais seuls 10 ha en seront et le reste est destiné à l'habitation ;
- Préservation des espaces boisés adjacents des zones urbaines souvent défrichés à des fins d'habitation ou éprouvés par des prélèvements illégaux pour la couverture des besoins en bois de feu et son dérivé le charbon de bois ;

- Gestion des ressources foncières et hydriques face à la forte pression.

2. Favoriser la conservation des ressources et la réduction, la réutilisation et le recyclage des déchets

L'abatage contrôlé des animaux au Sénégal est responsable d'une production importante de déchets organiques. Le projet de valorisation énergétique des déchets d'abattoirs (THECOGAS) du GGGI valorise cette source de biomasse. C'est un projet de démonstration sur les procédures institutionnelles visant à garantir ce type de projet. Le projet est l'un des premiers projets de valorisation énergétique des déchets soutenu par le FONGIP.

La phase II du programme national de biogaz domestique va doter 10 000 ménages éleveurs en biodigesteurs, notamment dans les zones périurbaines. La valorisation déchets organiques en énergie de cuisson écologique réduit la menace qui pèse sur la durabilité des écosystèmes périurbains. En effet, le bois qui représente 87 % de la consommation en énergie des ménages induit une ponction importante sur les ressources végétales et la fumée qu'il dégage est source de nombreuses maladies respiratoires. La diffusion des biodigesteurs améliore l'accès à l'énergie propre tout en contribuant à préserver les écosystèmes.

Étude de cas : la ville de Saint-Louis, un modèle pour son biogaz

La ville a élaboré son programme « Saint-Louis objectif 2030 », avec le soutien de la Ville de Lille et de l'ONG « Le Partenariat ». Le projet « Biogaz Ville de Saint-Louis » est une démarche innovante de développement durable, qui peut servir de modèle aux autres villes.

Le projet a permis d'installer 20 biodigesteurs dont 3 de 10 min 3 s au niveau de l'abattoir de la ville. Des biodigesteurs sont construits à la Cantine scolaire de l'École Ousmane Soumaré du quartier Goxumbacc, à l'Université Gaston Berger et sur les berges du fleuve Sénégal pour les femmes transformatrices de produits halieutiques d'Hydrobase. Ces installations évitent le déversement des déchets de l'abattoir dans le fleuve, situé à proximité. Elles réduisent les mauvaises odeurs et la pollution et épargnent le reliquat de mangrove exploité par les femmes pour la production du bois de feu.

La gouvernance de ce projet s'inscrit dans un cadre de concertation communal pour la promotion, l'articulation et la coordination des interventions en faveur des énergies renouvelables. En 2016, une série de campagnes de sensibilisation communautaire ainsi que des séances d'information et d'échanges ont lieu dans les différents quartiers de la ville pour soutenir la politique énergétique de la ville de Saint-Louis.

Au Sénégal, la lutte contre la fracture numérique engagée depuis le sommet de l'information à Genève, en 2003, a entraîné l'augmentation d'équipements électriques et électroniques. La gestion des déchets d'équipements électriques et électroniques s'organise autour d'un projet qui vise à développer les capacités, le cadre institutionnel

et les technologies appropriées pour la chaîne de gestion, de recyclage et de réutilisation.

3. Mettre en œuvre une gestion écologiquement rationnelle des ressources en eau et des zones côtières urbaines

Les efforts étatiques dans la lutte contre l'érosion côtière et le retrait des plages ont donné comme résultat la restauration de 3 km de plage de la station balnéaire de Saly de 2018 à 2020 sur la Petite de côte. Cette restauration repose un aménagement qui favorise le rechargement des plages. L'un des enjeux de cet aménagement consiste à préserver les activités économiques et l'habitat en relation avec le littoral afin de redonner à la station sa vocation touristique.

Le projet de dépollution de la Baie de Hann va réaliser 45 km de réseau de collecte des eaux industrielles, 01 intercepteur de 15 km, 01 station d'épuration, 01 émissaire de 3 km et 2000 branchements. Il compte assécher le canal 6. Le financement global du projet est de 65 milliards de F.CFA. Le démarrage des travaux a été retardé par un recours sur l'attribution du marché de l'intercepteur.

Des projets d'assainissement concernent la Corniche ouest et le littoral nord. L'assainissement de la Corniche ouest va créer 3 182 branchements et réhabiliter 49 km de réseaux d'eau usée dans les zones de Médina, Gueule Tapée, Fass-Colobane. Il a permis la construction de 1849 regards de visite, la démolition et la réfection de 25 000 m² de chaussées bitumées et 54 000 m². Le coût global est de 4,8 milliards de FCFA. Le projet est à 23,75 % de niveau d'exécution. La dépollution du Nord de la ville de Dakar consiste à renforcer la station d'épuration de Cambérène de 19 200 à 92 000 m³/j, délocaliser et prolonger l'émissaire en mer.

4. Adopter une approche de ville intelligente qui tire parti de la numérisation, de l'énergie propre et les technologies

L'État affiche sa volonté de dynamiser l'économie numérique via l'adoption de la stratégie Sénégal numérique (2016-2025). Cette stratégie a permis un câblage interurbain de neuf mille (9000) kilomètres et ambitionne la création de 35 000 emplois directs à l'horizon 2025 pour promouvoir une industrie numérique innovante et créatrice de valeur.

Un projet de parc de technologies numériques est même prévu à Diamniadio pour renforcer la contribution du secteur des TIC dans l'activité économique, tout en favorisant l'emploi des jeunes. Le parc abritera un incubateur d'entreprises pour l'éclosion de PME fondées sur les technologies. Le Sénégal a un supercalculateur de dernière génération depuis 2020. Il a une capacité 537,6 téraflops, soit 537 600 milliards d'unités de calcul à la seconde. Le supercalculateur favorise la promotion des technologies du « big data et de l'intelligence artificielle » afin d'ouvrir de nouvelles perspectives de connaissance et d'analyse des risques environnementaux, médicaux, énergétiques ou sécuritaires. Il se trouve dans la cité du Savoir à Diamniadio.

Il est opportun de souligner que le Sénégal s'est engagé dans la promotion des énergies renouvelables, tout particulièrement liées à la filière photovoltaïque. Des progrès importants sont réalisés en matière d'éclairage public par le solaire. En effet, le programme d'installation de lampadaires solaires a installé 50 000 lampadaires solaires dans l'espace public. Un projet d'électrification solaire de 300 villages est en cours.

Par ailleurs, l'usage de l'énergie solaire est l'un des aspects novateurs de l'aménagement de la ville nouvelle de Diamniadio. Le Centre International de Conférence Abdou Diouf (CICAD) dispose ainsi d'une centrale solaire photo voltaïque de 2 MW, exploitée par la SENELEC. La cité ministérielle de Dakar - Diamniadio (CM2D) comporte 4 immeubles (R+8) intelligents, utilisant l'énergie fournie par une centrale solaire de 4 x 200 kW construite dans le cadre d'un PPP.

Plusieurs champs solaires ont été aménagés en partenariat avec le privé entre 2016 et 2020 dans la zone économique spéciale de Diass (25 MW), à Mékhé (30 MW), Merina Dakhar (30 MW), Kahone (20 MW), Bokhol (20 MW), Malicounda (20 MW) et Sakal (20 MW). La centrale éolienne Taïba Ndiaye de 158,7 MW est en service.

Les meilleures pratiques:

- Développement d'une expérience pilote de construction d'un habitat écologique basée sur l'expertise et une ressource locale, le typha.
- Expérimentation d'un modèle de financement du pôle urbain de Diamniadio basée sur une contribution de l'État par les infrastructures et valorisation du foncier dans une perspective de récupération des coûts.

Défis :

- Maîtrise de la technologie des énergies renouvelables par le transfert et la recherche-développement ;
- Promotion de l'utilisation des énergies renouvelables dans les espaces domestiques ;
- Diversification des usages, renforcement des compétences, accessibilité du service internet ;
- Aménagement de pôles technologiques intégrant formation, recherche, développement et production de biens et services numériques ;
- Aménagement numérique intégral du territoire national en haut débit ;
- Gouvernance du numérique ;
- Rendre opérationnelles les normes de l'efficacité énergétique dans les villes et les bâtiments ;
- Diversification des usages, le renforcement des compétences, l'accessibilité à Internet
- Aménagement de pôles technologiques intégrant formation, recherche, développement et production de biens et services numériques.

Recommandations :

- Promouvoir l'intégration des différentes formes d'énergie renouvelables, et équipements (climatisation, électroménagers, systèmes d'éclairages) dans la conception architecturale, le choix des technologies et des matériaux de construction ;
- Financer des recherches sur l'efficacité énergétique dans la planification urbaine ;
- Inclure dans le code de l'urbanisme et le code de la construction des bâtiments les normes d'EE identifiées comme pertinentes pour les différentes régions du Sénégal ;
- Élaborer des politiques de soutien et des directives réglementaires pour l'intégration des bâtiments verts ;
- Développer les capacités des principaux acteurs de l'industrie du bâtiment dans les constructions écologiques ;
- Encourager le transfert de technologie et de connaissances dans la réglementation, la conception, la construction et l'exploitation de bâtiments écologiques ;
- Mettre en œuvre des projets de démonstration de constructions écologiques à travers les différents programmes de l'État du Sénégal ;
- Sensibiliser le grand public aux avantages des bâtiments écologiques ;
- Accompagner la transition vers des matériaux à faible teneur en carbone et une utilisation de plus de ressources et de matériaux locaux grâce à des mécanismes de soutien et de subvention ;
- Développer des politiques financières, incitations et taxes pour encourager les promoteurs ;
- Faire participer le secteur privé dans la promotion de l'habitat écologique ;
- Incorporer des éléments de construction écologiques aux politiques pertinentes, y compris le code de la construction, le code de l'environnement et le code de l'urbanisme ;
- Encourager une franche collaboration entre les autorités administratives régionales, les autorités locales, la DGPU, l'ANAT, l'Urbanisme, le Cadastre, les Domaines et la DSCOS.

Partie 2 : Mise en œuvre efficace

2.1 Construire la structure de gouvernance urbaine : établir un cadre de soutien

1. Décentraliser pour permettre aux gouvernements infranationaux et locaux d'entreprendre les responsabilités

L'acte III de la décentralisation de 2013 — loi n° 2013-10 du 28 décembre 2013 — accorde plus de responsabilités aux collectivités territoriales. Il a défini un cadre d'organisation et de fonctionnement centré sur les communes, les départements et la ville. L'acte trois a clarifié les neuf domaines de compétences entre les différents ordres de collectivités territoriales.

Un des aspects majeurs de cette réforme, la communalisation intégrale, par l'érection des communautés rurales et des communes d'arrondissement en communes de plein exercice, est une des avancées majeures introduites par cette réforme. Elle prône une décentralisation financière plus importante de ressources de l'État vers les collectivités territoriales, une meilleure gouvernance locale, et une viabilité des territoires.

Les organigrammes-types des collectivités territoriales sont fixés décret en janvier 2020. Le processus de mise en place de la fonction publique locale est en cours. Les collectivités territoriales constituent un cadre institutionnel favorable à la gouvernance de proximité. Elles permettent le développement de réseaux de solidarité territoriale à travers des dispositifs d'intercommunalité propices au renforcement de leurs moyens humains et financiers.

Cependant, des imperfections subsistent dans la phase 1 de l'acte III de la décentralisation. Le débat sur l'amélioration des ressources financières et humaines des collectivités territoriales est toujours d'actualité. Elles ne sont pas encore en mesure de prendre en charge leurs compétences surtout en matière d'urbanisme et d'aménagement. Des incohérences territoriales subsistent dans la viabilité spatiale et sociale des entités, le rattachement des villages à une collectivité, et la délimitation des limites des collectivités territoriales (MGLDAT, 2015). L'illisibilité des échelles de gouvernance territoriale subsiste à cause de l'absence de clarification de la répartition des compétences entre l'État et les collectivités locales, et le faible recours à la contractualisation entre ces deux niveaux décisionnels.

2. Lier les politiques urbaines aux mécanismes de financement et aux budgets

La conduite des politiques publiques notamment urbaines s'effectue dans le cadre d'une approche programme. Le budget est articulé à des programmes pour « dépenser mieux », assurer une meilleure répartition des crédits en fonction des priorités politiques et des objectifs à atteindre. L'enjeu consiste à passer d'une logique de moyens à une culture du résultat et de la performance.

Chaque programme bénéficie d'une allocation de crédit. Les crédits se déclinent par action ainsi que par nature de dépense. L'un des objectifs de cette approche programme consiste à améliorer le lien entre le budget et les politiques publiques. Chaque programme a des objectifs à atteindre. Des indicateurs quantitatifs et/ou qualitatifs mesurent l'efficacité socio-économique des actions, la qualité du service rendu et l'efficience de la gestion des crédits.

3. Élaborer des cadres juridiques et politiques pour renforcer la capacité des gouvernements à mettre en œuvre les politiques urbaines

La réorganisation du secteur de l'urbanisme en 2018 va dans le sens d'une meilleure prise en charge des politiques urbaines au Sénégal. Trois directions générales sont créées : Direction Générale de l'Urbanisme et de l'Architecture (DGUA), Direction Générale de la Construction et de l'Habitat (DGCH) et Direction Générale du Cadre de vie et de l'Hygiène Publique (DGCVHP). Elles s'articulent autour des programmes qui visent à renforcer les capacités d'intervention.

La gestion des inondations revient au Ministère de l'Urbanisme dans une nouvelle direction chargée de cette question en lieu et place d'un département ministériel. Ce rattachement renforce la cohérence et l'efficacité dans l'exécution des politiques urbaines. Cette réforme traduit une volonté de repositionner le secteur de l'urbanisme dans la conduite des politiques de développement en général et celles urbaines en particulier. Le retour vers une unité institutionnelle du secteur offre une plus grande visibilité de la politique urbaine à conduire. Le secteur s'est doté d'une lettre de politique sectorielle (2018-2023).

4. Renforcer la capacité des gouvernements locaux et infranationaux à mettre en œuvre la gouvernance métropolitaine à plusieurs niveaux

L'acte III de la décentralisation a établi un cadre de gouvernance urbaine. Le conseil de quartier ou de village sert de cadre d'échange entre les élus locaux et la population à l'échelle du quartier ou du village. Les intercommunalités sont le cadre de gouvernance métropolitaine. L'approche de la territorialisation des politiques publiques invite à mettre en place un cadre de gouvernance urbaine autour d'enjeux partagés par les acteurs à l'échelle du territoire d'intervention identifié, la métropole par exemple.

Le programme d'Appui aux Communes et aux Agglomérations du Sénégal (PACASEN) de l'ADM soutient la gouvernance et l'amélioration des ressources financières et humaines de l'ensemble des collectivités locales sénégalaises. Il a introduit des réformes structurelles et multisectorielles pour une durée de cinq ans à partir de 2018. L'appui cible surtout la maîtrise d'ouvrage des projets et la gestion financière et la passation de marchés. La gestion environnementale et sociale est prise en charge par ce programme qui court jusqu'en 2023.

Le Programme Gouvernance Locale pour le Développement (GoLD) est mis en œuvre par Enda ECOPOP en collaboration avec RTI sur financement de l'USAID, pour 5 ans (2017-2021). Couvrant 63 Communes dans les régions administratives de Kolda,

Sédhiou, Kédougou et Tambacounda, il vise à contribuer à l'amélioration de la gouvernance locale et de la fourniture de services publics (dont l'énergie, l'eau potable et la sécurité alimentaire). GoLD a réalisé une situation de référence sur l'état de fonctionnement et de performance dans les 63 communes. Il sensibilise les acteurs territoriaux clés sur la décentralisation, les rôles et responsabilités des commissions techniques. Il a renforcé les capacités sur la gestion administrative et financière, la passation des marchés publics, le budget participatif, la mobilisation et gestion de ressources financières des communes. GoLD accompagne la participation communautaire dans la gestion des ressources et services publics.

La loi constitutionnelle n° 2016-10 du 5 avril 2016 institue le Haut Conseil des collectivités territoriales. Ce Conseil est un cadre de collaboration entre l'État et les acteurs territoriaux dans la conduite et le suivi de l'évolution des politiques de décentralisation, d'aménagement et de développement du territoire.

Plusieurs initiatives concourent au renforcement des capacités des gouvernements locaux dans la promotion de la gouvernance urbaine qui est certes en plein essor, mais confronté à de nombreux défis. Les incohérences territoriales sont un obstacle à la gouvernance urbaine. Les relations entre l'administration centrale et les collectivités territoriales sont empreintes d'une certaine conflictualité. Le dialogue intra-territorial et interterritorial est problématique. Peu de collectivités territoriales s'engagent dans des projets d'intercommunalité.

L'absence d'un consensus national sur les ordres de collectivités territoriales constitue un risque d'instabilité institutionnelle en matière de gouvernance métropolitaine. Les difficultés de prise en charge des compétences dévolues aux collectivités territoriales a compromis la gouvernance métropolitaine à Dakar dans le cadre de l'entente CADA-K-CAR. Aujourd'hui le débat est ouvert sur une éventuelle suppression de la commune de Dakar sans pour autant que les raisons avancées ne soient acceptées par les parties prenantes. Des décisions se prennent sans de larges concertations.

5. Mettre en œuvre des approches participatives, tenant compte de l'âge et du genre dans la politique et la planification urbaines :

La participation des populations dans la politique et la planification urbaines est une préconisation du code de l'urbanisme en vigueur. L'élaboration des documents d'urbanisme (PDU et PUD) et des opérations d'aménagement comporte un volet participation dans le cadre d'enquêtes publiques, d'ateliers de planification participative, de recueil des avis des exécutifs locaux, comités régionaux et départementaux. La Fondation droit à la ville (FDV) a une forte expérience des approches participatives dans les projets de restructuration et de régularisation foncières.

Des collectivités territoriales initient une démarche de participation citoyenne dans la planification urbaine de leur territoire. Le projet Kolda ville verte en partenariat avec le GGGI est mis en œuvre en 2017 dans le cadre d'une approche participative. La ville

de Dakar a entamé des consultations citoyennes sur le climat et l'environnement sur les 19 communes de la ville en tenant compte des groupes d'âge, du sexe, du niveau d'instruction et de l'appartenance ethnique. Elles ont permis d'identifier les trois grandes préoccupations des populations : la pollution de l'air, la gestion des eaux pluviales et l'érosion côtière.

Le projet de promotion de la participation citoyenne à la planification, la budgétisation et la gestion des affaires locales au Sénégal (Projet BPS) est une initiative conjointe de l'ONG Enda ECOPOP et du PNDL. Les 105 collectivités territoriales cibles ont bénéficié d'un appui institutionnel. Un travail de formation, de sensibilisation et de mobilisation des acteurs sur la période 2015-2018 a permis l'élaboration et la signature d'une Charte de la participation citoyenne et du droit à la cité. Des espaces de dialogue et d'interpellation citoyenne sur les politiques publiques se mettent en place. Les projets stratégiques définis par les populations sont réalisés. Les bonnes pratiques sont institutionnalisées dans les politiques publiques.

Les populations s'impliquent de plus en plus dans la prise en charge des questions relatives à l'amélioration du cadre de vie. Pourtant, elles ont le sentiment d'être peu informées et consultées par les exécutifs locaux sur les aspects de gouvernance urbaine. Seul un citoyen sur trois pense que les autorités locales et communales informent sur les programmes d'action et les budgets quelles que soient les caractéristiques démographiques, sexe, âge et milieu de résidence (tableau 22). Les ruraux se sentent souvent plus informés que les citadins.

Tableau 22 : Opinion des individus de 18 ans et plus sur la gouvernance des autorités locales et communales selon les caractéristiques sociodémographiques

Informer les citoyens sur les programmes d'action & les budgets						
Caractéristiques sociodémographiques	Beaucoup	Plutôt	Pas vraiment	Pas du tout	%	Total
Sexe						
Homme	7,1	23,0	49,9	19,9	100	3 293 360
Femme	7,1	23,6	50,3	5,5	100	4 126 299
Groupes d'âge						
18-24 ans	7,3	22,9	51,2	5,5	100	1 625 341
25-34 ans	6,3	23,4	50,7	19,5	100	1 997 716
35-44 ans	6,9	22,9	50,5	19,7	100	1 447 216
45-54 ans	7,7	23,1	49,6	19,7	100	1 003 531
55 ans et plus :	7,9	24,5	48,0	19,6	100	1 345 854
Milieu de résidence						
Dakar urbain	2,2	23,4	55,0	19,4	100	2 063 987
Autres urbains	8,5	23,0	48,3	20,2	100	1 915 886
Ens. urbain	5,2	23,2	51,8	19,8	100	3 979 873
Rural	9,3	23,5	48,2	18,9	100	3 439 785

Source : ERI ESI, ANSD, 2017

La participation des populations dans la prise de décision est à améliorer. L'acte III de la décentralisation ne rend obligatoire la création du conseil de quartier ou de village. Elle dépend du bon vouloir des gouvernements locaux. Les enjeux politiques locaux influencent le choix des participants dans les consultations citoyennes. Ils rendent la

participation moins inclusive. Le sentiment d'une faible consultation dans la prise de décision domine (tableau 23).

Tableau 23 : Consultation des citoyens dans la prise de décision

Caractéristiques sociodémographiques	Beaucoup	Plutôt	Pas vraiment	Pas du tout	%	Effectif
Sexe						
Homme	5,6	20,0	52,7	21,7	100	3 293 360
Femme	5,5	21,0	52,5	21,0	100	4 126 299
Groupes d'âge	5,5	20,2	54,0	20,3	100	
18-24 ans	4,8	20,3	53,8	21,1	100	1 625 341
25-34 ans	5,4	20,3	52,4	21,8	100	1 997 716
35-44 ans	5,9	20,9	51,0	22,2	100	1 447 216
45-54 ans	6,5	21,5	50,5	21,5	100	1 003 531
55 ans et plus :	1,2	19,5	58,0	21,4	100	1 345 854
Milieu de résidence					100	
Dakar urbain	1,2	19,5	58,0	21,4	100	2 063 987
Autres urbains	7,1	20,1	50,6	22,3	100	1 915 886
Ens. urbain	4,0	19,8	54,5	21,8	100	3 979 873
Rural	7,3	21,5	50,4	20,7	100	3 439 785

Source : ERI ESI, ANSD, 2017

Etudes de cas : Prix d'excellence du leadership local (PELL)

Le Prix d'Excellence du Leadership Local (PELL) est initié en 2017 par Enda Ecopop en collaboration avec l'union des Associations des Élus Locaux (UAEL), le Programme National de Développement Local (PNDL) et l'Observatoire International de la Démocratie Participative (OIDP). Il est sous l'ancrage institutionnel du Ministère de la Gouvernance locale, du Développement et de l'Aménagement du Territoire.

Le PELL est conforme aux recommandations de la Charte Africaine des valeurs et principes de la décentralisation, de la gouvernance locale et du développement local. Il est en cohérence avec le PSE, l'Agenda 2063, les ODD et le NAU qui tous prônent des approches de gouvernance mieux centrées sur les besoins des citoyens.

Le PELL capitalise l'approche du budget participatif au Sénégal et valorise la mesure de performance institutionnelle des collectivités territoriales. Le PELL est dans l'approfondissement de la démocratie et le renforcement de la gouvernance locale en distinguant l'excellence et les meilleures pratiques et innovations dans la gouvernance territoriale.

Le PELL se veut un espace d'apprentissage sur les processus de démocratie, de gouvernance, de participation et d'engagement citoyen. Le PELL valorise l'excellence, la créativité, l'approche de participation et l'engagement citoyen par l'apprentissage sur les meilleures pratiques et innovations en matière de gouvernance locale participative.

Le PELL est une approche volontaire à l'intention des collectivités territoriales, des journalistes, communicants et des universitaires, pour identifier, distinguer et primer les « champions » et promoteurs de changement en matière de démocratie locale et gouvernance participative.

Entre 2018 et 2021, trois éditions sont organisées, deux en présentiel et une à distance. Les distinctions (Premier, deuxième et troisième prix) sont réparties comme suit :

- Dix-huit (18) distinctions pour les collectivités territoriales sur les thèmes ci-après :
 - Participation et engagement des citoyens et communautés ;
 - Transparence et reddition des comptes ;
 - Inclusion, égalité et équité ;
 - Efficience budgétaire ;
 - Solidarité et assistance aux communautés vulnérables ;
 - Territorialisation des politiques publiques et agendas internationaux de développement.
- Deux (02) distinctions à l'endroit des médias pour le meilleur article de presse et le meilleur documentaire TV ;
- Deux (02) bourses de 3^e cycle primant les meilleurs projets de recherche de doctorants ;
- Un prix attribué au meilleur article d'un chercheur sur les questions de démocratie participative.

Résultats obtenus :

Dans le cadre du processus, les principaux résultats obtenus sont :

- Information, sensibilisation et instauration d'un esprit de compétitivité saine entre les acteurs locaux (élus, populations, société civile, autorités administratives) des collectivités territoriales du Sénégal sur l'approche au grand bénéfice des populations ;
- Partage de bonnes pratiques et innovations des collectivités territoriales, journalistes communicants et universitaires ;
- Accompagnement des primés à la coopération décentralisée et au partenariat public et privé.

Leçons apprises :

- Collectivités territoriales en train de s'approprier les objectifs et agendas internationaux (ODD, NAU, Agenda climat, etc.) ;
- Créativités et innovations portées par les autorités locales dans la gouvernance territoriale. Ces cas sont riches et diversifiés portant sur tous les thèmes de la vie sociale et couvrant les divers ordres de collectivités touchées sur l'ensemble du territoire national ;
- Renforcer les capacités des collectivités territoriales améliore la gouvernance, la fourniture des infrastructures et équipements sociaux de base ;
- Ancrage institutionnel du projet au MGLDAT inscrit le PELL dans l'agenda républicain et favorise sa durabilité.

6. Assurer la pleine participation des femmes dans tous les domaines et à tous les niveaux de la prise de décision

La Stratégie Nationale pour l'Équité et l'Égalité des genres (SNEEG 2005-2015) révisée en 2016 étend son champ d'action à 2026. Elle vise la prise en charge efficace des questions de genres dans les différentes institutions afin d'instaurer des pratiques durables à tous les échelons. Ce document rend obligatoire la prise en compte des problématiques de genre dans toutes interventions de développement.

L'intégration transversale du genre dans les institutions et les différents niveaux de décision et d'intervention est institutionnalisée en 2017. Chaque département ministériel dispose d'une cellule genre et se doit de réaliser des aménagements sensibles à la dimension genre dans ses différents programmes.

Plusieurs programmes intègrent la dimension genre et inclusion sociale (GIS). Le programme de modernisation des villes religieuses comporte l'aménagement d'espaces dédiés au genre dans certaines cités. Le programme de restructuration urbaine accompagne les groupements de femmes à travers l'accès au crédit revolving pour développer des activités génératrices de revenus. L'octroi de prêts à long terme favorise l'acquisition d'unités de transformation céréalière en 2020 au profit des groupements féminins de quartiers à restructurer de l'agglomération dakaroise (Grand-Médine et Arafat), lesquels ont bénéficié d'un fonds de roulement.

Les femmes sont bien représentées dans les instances de décisions comme l'Assemblée nationale et les exécutifs locaux depuis l'adoption de la loi sur la parité.

Leçons apprises :

- Compléter le cadre juridique et réglementaire de la décentralisation est essentiel pour une meilleure opérationnalisation de la réforme ;
- Mieux articuler l'actuel code des collectivités territoriales aux autres textes relatifs à l'eau, aux impôts, à l'environnement, au foncier, aux forêts ;
- Intérêt d'avoir une situation de référence sur la question genre ;
- Besoin d'indicateurs de genre pour la mesure de la performance réalisée ;
- Institutionnalisation du genre dans les départements sectoriels ;
- Important de communiquer sur les statistiques genres.

Difficultés :

- Instabilité institutionnelle due aux changements fréquents de dénomination du département ministériel en charge de l'urbanisme ;
- Existence de chevauchement d'actions dues à une absence de coordination interne et intersectorielle, constitue des obstacles à une mise en œuvre efficiente des politiques de l'État dans le secteur ;
- Réticence dans l'acceptation ou l'intégration de la dimension genre due en partie à une méconnaissance ;
- Pas un effort pour un accès équitable des femmes aux ressources, ceci est dû à une action publique neutre en genre.

Recommandations :

- Aller vers une gouvernance métropolitaine dans certaines agglomérations du pays. Le fait métropolitain est une réalité dans de nombreuses villes sénégalaises alors que la gouvernance n'est pas pensée à cette échelle ;
- Instituer une cohérence territoriale basée sur l'articulation entre la métropole et ses communes environnantes ;
- Aller vers une gouvernance supra-communale à l'échelle de la ville ou de l'aire métropolitaine. L'entité communale n'est pas un cadre approprié pour la gouvernance des pôles urbains de même que le département.

- Renforcer la cohérence entre les textes régissant la décentralisation et ceux de la déconcentration ;
- Rendre effective la territorialisation des politiques publiques ;
- Prendre en compte la dimension genre dans les différentes étapes du processus de planification et d'aménagement urbains ;
- Renforcer les capacités sur le genre pour une meilleure intégration dans les politiques, programmes et projets de développement urbain ;
- Rendre effectif les aménagements sensibles à la dimension genre ;
- Définir un quota dédié aux femmes dans l'accès au logement et au foncier viabilisé.

2.2 Planification et gestion du développement de l'espace urbain

1. Mettre en œuvre des politiques de développement territorial intégrées et équilibrées

Pour promouvoir un développement territorial intégré et mieux réparti, le Sénégal s'est doté d'un Nouveau Plan National d'Aménagement et de Développement Territorial (PNADT) en juin 2020. Il propose une organisation hiérarchique, équilibrée et fonctionnelle des établissements humains en six niveaux à l'horizon 2025 : la métropole internationale de Dakar ; dix métropoles d'équilibre, des métropoles régionales, des villes secondaires et des centres relais de niveaux 1 et 2.

La loi d'orientation pour l'aménagement et le développement territorial du 28 décembre 2020 introduit de nouveaux outils d'aménagement du territoire : schéma de cohérence territoriale à l'échelle d'une aire urbaine partagée par plusieurs communes, et schéma communal de développement territorial.

La politique de promotion des pôles urbains et territoires promeut un développement territorial plus intégré et plus équilibré. Elle est en cohérence avec l'aménagement du territoire avec ses métropoles d'équilibre et les villes secondaires.

La lettre de politique sectorielle du secteur de l'urbanisme (2018-2023) affiche, entre autres défis, la rationalisation de l'armature urbaine et une planification spatiale cohérente et généralisée.

La recherche d'une cohérence entre la planification urbaine stratégique et l'urbanisme opérationnel se réalise dans la mise en œuvre du programme national de planification urbaine (2015-2024). Ce programme compte doter toutes les communes sénégalaises de documents de référence afin de créer les conditions favorables à un développement territorial urbain plus intégré.

Chaque plan ou schéma directeur d'urbanisme est accompagné de l'élaboration de deux PUD. C'est une avancée significative dans l'opérationnalisation de la planification territoriale et urbaine, et la mise en cohérence des documents de planification conçus à des échelles territoriales différentes. Toutefois, le taux de couverture des villes et établissements humains en documents de planification urbaine reste faible, moins de 20 %. La durée d'approbation des plans et leur faible niveau d'appropriation par les

collectivités territoriales et les citoyens sont une contrainte majeure à leur opérationnalisation.

La promotion des pôles urbains s'inscrit dans une politique de développement territorial plus intégrée et plus équilibrée avec l'aménagement de nouvelles centralités secondaires de services et d'économies pour mieux répartir les populations et les flux dans le territoire urbain. Le pôle urbain de Diamniadio vise à se positionner comme un nouveau centre de convergence dans l'aire métropolitaine dakaroise.

La promotion des grands projets d'infrastructures de transport (autoroute à péage, nouvel aéroport international, Train Express Régional, Bus Rapid Transit) participe à une meilleure intégration des espaces et des territoires urbains.

2. Intégrer le logement dans les plans de développement urbain

La recherche d'une cohérence entre production de logements, planification stratégique et urbanisme opérationnel s'expérimente dans l'aménagement des pôles urbains de Diamniadio et de Daga Kholpa. Les plans d'aménagement de ces deux pôles accordent une place importante à la production de logements. La ZAC, outil de l'urbanisme opérationnel, est le principal instrument d'intégration du logement dans les plans de développement urbain.

La majorité des villes sénégalaises disposent ou vont accueillir prochainement une ZAC pour mieux organiser leur développement spatial et répondre à la demande en logement. La ZAC sert de cadre de déploiement du projet 100 000 logements par la mise à disposition d'une assiette foncière sécurisée et dotée d'une trame viaire adossée sur une centralité de services et économique. Le pôle de Diamniadio illustre une synergie entre dynamique d'organisation fonctionnelle des établissements humains et production de logements.

L'intégration du logement dans les plans d'urbanisme de détails et les ZAC permet la production d'un habitat doté d'un niveau de service de base conforme aux recommandations du NAU et des ODD. Elle facilite une meilleure prise en compte des préoccupations environnementales et énergétiques dans les programmes de logement surtout aux niveaux de la consommation énergétique, de la réduction des émissions de carbone, de la résilience.

3. Faire de la culture une composante prioritaire de la planification urbaine

La planification du développement des villes sénégalaises comporte un volet spécifiquement consacré aux cités religieuses. Le Programme National de Modernisation des Villes Religieuses (PNAMVR) intervient sur l'ensemble du territoire national à travers la planification urbaine stratégique, la réalisation d'infrastructures de modernisation des villes et cités religieuses afin de les rendre plus attractives. Les actions réalisées concernent l'aménagement d'esplanades, de salles de réception, la construction et la réhabilitation d'édifices religieux, et la conception de plan d'aménagement.

Les trois axes stratégiques du Plan de Gestion 2016-2021 de Gorée sont la protection et gestion de l'île classée patrimoine de l'UNESCO, l'amélioration du cadre de vie, et la mise en valeur du patrimoine culturel en phase de dégradation accélérée. Le projet de sauvegarde et de valorisation du patrimoine culturel de l'île vise l'attractivité et la redynamisation de l'économie locale. Il s'appuie sur les événements comme « Gorée Diaspora Festival », « Dakar-Gorée Festival de jazz », « Gorée Cinéma Festival ».

4. Mettre en œuvre les extensions urbaines prévues et le remplissage, la rénovation urbaine et la régénération des zones urbaines

Le Programme National de Restructuration et de Régularisation foncière (PN3R) comporte un volet rénovation et régénération urbaines.

Des projets structurants de rénovation urbaine concernent plusieurs villes. L'ancienne gare routière des pompiers située dans la zone péricentrale de Dakar accueille un projet immobilier, la « Cité de l'émergence », composé de tours d'immeubles R+11 accompagné de services de proximité. L'État a mis à la disposition d'un partenaire privé l'assiette foncière du site, soit deux hectares. La ville de Rufisque a un projet de rénovation urbaine autour du marché central de la vieille ville, « le carré d'or ». Ce projet structurant vise à reconfigurer et renforcer l'attractivité du centre-ville et de son économie urbaine.

5. Améliorer les capacités de planification et de conception urbaines, et la formation des urbanistes à tous les niveaux de gouvernement

Le NAU préconise un changement de paradigme dans la planification et la conception urbaines. Cette perspective exige des urbanistes conscients des principes, des enjeux et défis liés aux problématiques de résilience urbaine, d'adaptation aux changements climatiques et de développement économique et social inclusif. Ce changement passe par une maîtrise des approches, des méthodes et des outils innovants préconisés dans les instances politiques et techniques de pilotage du développement urbain.

L'offre de formation en urbanisme se diversifie au Sénégal. Les universités publiques de Dakar, de Thiès et de Saint-Louis forment des urbanistes. La nouvelle université Amadou Mahtar Mbow de Diamniadio dispose d'une École Supérieure d'Urbanisme, d'Architecture et d'Aménagement du Territoire qui a démarré ses formations en 2019.

Dans le cadre du programme d'assistance pays pour le Sénégal, la coopération japonaise (JICA) a apporté une assistance technique au Ministère de l'Urbanisme dans l'élaboration du plan directeur d'urbanisme de Dakar horizon 2035. La réalisation de ce document comporte un volet de renforcement des capacités des agents de l'urbanisme.

Des modules de formation de courte durée en planification urbaine sont également dispensés aux professionnels de l'urbanisme et aux décideurs. L'Agence de Développement Municipal appuie le renforcement de capacités de planification et de mise en œuvre de pratiques de gestion de la ville durable. L'ADM, en partenariat avec l'Université Gaston Berger de Saint-Louis, a mis en place en 2019 un ensemble de

modules de formation pour le renforcement de capacités des acteurs urbains dans le cadre du PROGEP. L'Institut Africain de Gestion Urbaine dispense un Master professionnel en aménagement et environnement urbains.

6. Renforcer le rôle des petites et moyennes villes

Le projet de création des pôles-territoires adossés sur les potentialités régionales autour des villes intérieures vise le renforcement du rôle des petites et moyennes villes. Il s'agit par exemple du projet de pôle agroindustriel du Sine.

Un des objectifs du Programme d'Urgence de Modernisation des Axes et Territoires frontaliers (PUMA) est le relèvement du niveau d'infrastructures et d'équipement sociaux de base des petites et moyennes villes. Le PUMA appuie le désenclavement routier, fluvial, maritime et les initiatives de développement économique.

L'extension du programme de modernisation des transports urbains par le CETUD améliore la mobilité urbaine dans 10 villes moyennes et secondaires avec la mise en service de lignes de desserte urbaine assurée par un parc de 360 bus de l'AFTU (tableau 24).

Tableau 24 : Nombre de bus AFTU par villes

Villes	Nombre de bus
Mbour	20
Thiès	100
Tivaouane	15
Louga	15
Saint-Louis	85
Kaolack	50
Tambacounda	20
Ziguinchor	35
Fatick	10
Diourbel	10
Total	360

Source : AFTU <http://aftu-senegal.org/presence-territoriale>

La carte universitaire s'élargit avec l'érection de centres d'enseignement supérieur. De nouveaux pôles universitaires se développent : pôles éclatés de l'Université du Sine Saloum entre Kaolack, Fatick, Kaffrine et Bambey. Des instituts supérieurs de formation professionnelle sont créés à Thiès, Sédhiou, Tambacounda, Des Espaces Numériques Ouverts (ENO) sont construits dans les 14 capitales régionales par l'Université Virtuelle du Sénégal. Ces établissements d'enseignement supérieurs sont des leviers de revitalisation des territoires polarisés.

Le Programme de Modernisation des villes (PROMOVILLES) a pour ambition de réduire les inégalités en matière d'accès aux infrastructures routières et d'assainissement entre les centres urbains et la vulnérabilité de ces zones aux phénomènes de changement climatique (inondation). Pour ce faire, la priorité est d'améliorer la fourniture des infrastructures routières, d'assainissement et d'éclairage public dans les zones ciblées, notamment urbaines, afin de procurer aux populations

de meilleures conditions de vie. Promoville prévoit la réalisation dans plusieurs villes du Sénégal de plus de 300 Km de voiries incluant leurs dépendances (assainissement, éclairage public et aménagement paysager). Ces investissements d'un coût global de 280 milliards de F.CFA couvrent la période 2015-2025. La première phase cible 10 villes principalement des capitales régionales : Saint-Louis, Ziguinchor, Matam, Louga, Kolda, Tambacounda, Kaolack, Diourbel, Thiès, Mbour. Elle mobilise un financement de 89 milliards réparti entre la Banque Africaine de Développement BAD (75 milliards de F.CFA) et l'État du Sénégal.

Programme d'assainissement pour 10 villes au Sénégal, concerne en dehors de l'agglomération dakaroise, les villes moyennes et principalement les capitales régionales de Saint-Louis, Louga, Tivaouane, Matam, Kaolack et Tambacounda. D'un coût global de 60 milliards de F.CFA, Il vise à construire des infrastructures autonomes, à multiplier la capacité de traitement des eaux usées de 14 000 m³, et à régler le problème des inondations dans les villes de Kaolack et de Touba. Il a été lancé par le Président de la République à Louga, le dimanche 5 mars 2017.

Le programme des pôles urbains (Diamniadio, Lac Rose, Yenne, Daga-Kholpa) repose une stratégie de développement de centralités urbaines articulant les fonctions économiques et résidentielles dans les petites et moyennes villes frontalières, minières, de carrefour, marchandes, touristiques.

Des études de cas :

À Kolda, la stratégie de développement en ville verte s'inscrit dans une perspective d'ensemble qui prend en compte la nécessité de développer une intercommunalité afin de faire face aux contraintes de développement spatial de la ville notamment en logements, transports et assainissement.

À Tivaouane, la stratégie de développement se fonde sur les principes de développement durable pour le rayonnement de la ville au-delà des frontières du pays tout en consolidant ses fonctions religieuses. L'accent est mis sur la réalisation d'un système intégré de gestion de l'assainissement liquide et solide. Les actions phares du programme ville verte de Tivaouane mettent l'accent sur la promotion de l'efficacité énergétique, la maîtrise de l'occupation du sol en luttant contre les risques d'étalement spatial et la restructuration des zones d'habitat irrégulières (Sy, 2019).

7. Mettre en œuvre des systèmes de transports publics multimodaux durables, y compris non motorisés

Le développement des systèmes de transports publics est porté essentiellement par le réseau routier qui a supplanté le réseau ferroviaire à partir des années 1980 dans les mobilités intra et interurbaines de populations et de biens. Seul le petit train Bleu assure les liaisons entre Dakar et Thiès dans le centre Ouest du pays.

Le projet de « réhabilitation du réseau ferroviaire » vise le maillage du territoire national en plusieurs lignes qui répondent aux normes standard. L'aménagement en cours du TER, une composante de ce projet, a permis la relance du développement d'un système de transport public multimodal articulant gares routière et ferroviaire dans

l'aire métropolitaine de Dakar. Les principales gares ferroviaires, Dakar, Thiaroye, et Diamniadio en cours d'aménagement ainsi que la Halte PNR de Rufisque, seront des pôles multimodaux. L'interconnexion entre le TER, les bus, les taxis et autres modes de déplacements comme la marche, positionneront la gare ferroviaire de Dakar en un hub de transport public multimodal.

Leçons apprises :

- Cohérence des interventions sectorielles pourrait renforcer l'efficacité des actions, la viabilité, l'attractivité et l'intégration des territoires urbains ;
- Nécessité d'aller vers des conventions de plans d'action commune avec les autres directions sectorielles pour une meilleure articulation des interventions, projets et programmes conformément aux politiques et orientations en vigueur en matière de planification urbaine et territoriale ;
- Besoin d'appuyer les acteurs territoriaux pour une bonne appropriation des politiques de développement urbains.

Meilleures pratiques :

- Production conjointe de documents de planification urbaine stratégique (PDU et SDAU) et opérationnelle (PUD) dans chaque ville ou agglomération ;
- Articulation entre production de logements et développement économique à travers la promotion d'un écosystème de la construction.

Difficultés :

- Faiblesse des ressources allouées à la planification urbaine. Les coûts des documents sont élevés : 100 millions de F.CFA en moyenne pour un PDU soit environ 9 milliards à mobiliser pour la production de documents stratégiques afin de couvrir le territoire national. Alors que le budget de la DGUA fait moins de deux milliards de F.CFA (1,5 en 2019) ;
- Coordination entre départements sectoriels et structures ad hoc intervenants dans l'aménagement urbain ;
- Cohérence entre de nombreux programmes et projets d'aménagement et de développement urbains.

Recommandations :

- Doter le pays d'une politique urbaine nationale déclinée en stratégies à mettre en œuvre par les différentes directions générales en partenariat avec les collectivités territoriales, leurs structures d'appui technique et financier et la société civile ;
- Intégrer les modes de transport non motorisés comme la marche et le vélo dans les politiques urbaines et la réalisation des documents d'urbanisme.

2.3 Moyens de mise en œuvre

Mobilisation des ressources financières

1. Élaborer des cadres de financement pour la mise en œuvre du NUA à tous les niveaux de gouvernement

Le contrat de plan État-collectivité territoriale, le Budget Consolidé d'Investissement, les Fonds (FONSIS, FORREF), les conventions de partenariat ainsi que le partenariat public privé sont des cadres de financement du développement urbain au Sénégal.

La réforme des finances publiques a amélioré le dispositif de coordination, et de renforcement de nouveaux types de partenariats. L'État a complété le cadre juridique qui encadre les contrats de partenariat public privé en 2019 pour créer un cadre favorable à la mobilisation du privé dans la conception, le financement et la gestion des services publics.

2. Mobiliser les sources de financement endogènes (internes) et élargir la base de revenus des gouvernements infranationaux et locaux

L'État a engagé des actions majeures pour une mobilisation optimale des ressources internes qui ont progressé en moyenne de 10 % par an grâce à la modernisation des administrations fiscale et douanière, et le renforcement de la politique fiscale.

La question des moyens financiers est l'un des défis que le secteur de l'urbanisme cherche à relever pour augmenter le taux de réalisation et d'exécution des documents de planification. Le nouveau code de l'urbanisme en cours d'élaboration prend en charge l'optimisation des revenus de l'État. Il prévoit l'instauration d'un régime légal de fixation et de paiement de certaines taxes et redevances pour les pièces administratives pour établir une relation plus équilibrée entre la nécessaire préservation des intérêts de l'État et le respect des droits des citoyens. La délivrance de onze actes d'urbanisme est grevée du paiement d'une taxe. La taxe sur le ciment vise à renforcer la mobilisation des sources de financement internes.

Au niveau local, les collectivités territoriales explorent de nouvelles sources de financement. Le développement de partenariats public-privé a permis le financement d'équipements marchands et de centres commerciaux.

Le projet offensive locale citoyenne pour la résilience communautaire, l'amélioration des conditions de vie des populations, la prévention, la bonne gouvernance, la lutte contre la Corruption et l'évasion fiscale (Projet OFFLOCC) est piloté Enda EcoPOP sur financement de l'Union Européenne. Le Projet OFFLOCC (2019-2021) a pour objectif principal d'améliorer la situation financière des collectivités territoriales. Il appuie les communes dans la mobilisation des ressources domestiques. Le financement durable

des services sociaux de base favorise la résilience communautaire à travers leurs effets positifs sur les conditions et de la qualité de vie. Le Projet OFFLOCC est prévu pour 30 mois et cible sept (7) communes : Diourbel et Ndangalma (Région de Diourbel), Diaobé Kabendou (région de Kolda), Kédougou (Région de Kédougou), Sédhiou, (Région de Sédhiou), Dalifort (région de Dakar) et Cayar (dans la région de Thiès).

3. Formuler des systèmes solides de transferts financiers du niveau national au profit des collectivités locales selon les besoins, les priorités et les fonctions

La réforme des mécanismes de transfert des fonds et la révision du mode de répartition des ressources État/collectivités locales sont en cours. L'instauration d'une péréquation et l'élaboration d'un cadre juridique favorable au développement de l'emprunt dans les collectivités territoriales accompagnent la dernière réforme de la décentralisation.

Le Fonds de dotation de la décentralisation (FDD), le Fonds d'équipement des collectivités locales (FECL), le fonds de péréquation sont les principales sources de financement des collectivités locales par l'État. Les collectivités territoriales bénéficient de transferts financiers dans le cadre de Contrat-plan. La mise à niveau de l'administration fiscale, le remplacement de la patente par la contribution économique locale (CEL) et la modification de la contribution globale foncière ont par ailleurs permis d'accroître les ressources destinées aux collectivités territoriales. Les collectivités territoriales ont le pouvoir de fixer les taux de certaines taxes locales comme les produits des services et d'exploitation des domaines.

L'ADM appuie les collectivités territoriales pour améliorer leurs recettes, alléger leurs charges et assainir leur gestion. La restructuration du Fonds d'Équipement des Collectivités territoriales est une composante du PACASEN pour renforcer ce mécanisme de financement. Elle vise la création d'un système de répartition plus équitable des transferts et l'augmentation progressive des dotations de l'État aux collectivités territoriales. Cette augmentation pourrait passer de 24 milliards de francs CFA en 2016 à 120 milliards en 2022 (République du Sénégal, 2017).

Mobiliser et créer des intermédiaires financiers (institutions multilatérales, banques de développement, fonds de développement infranationaux et locaux ; mécanismes de financement commun, etc.) pour le financement urbain.

Plusieurs fonds participent au financement du développement urbain : fonds dédiés à la décentralisation (FECL, FDD), à la restructuration et rénovation urbaine (FORREF), à l'Habitat (FAHU), au logement (FOGALOG), aux investissements stratégiques (FONSIS), à l'entretien des routes (FERA), à l'aménagement concerté (FAC). Le Budget Consolidé d'Investissement décentralisé finance le développement urbain. Les contributions des partenaires techniques financiers dans le cadre de la coopération bi- et multilatérales et de la coopération décentralisée sont des sources de financement.

Les collectivités territoriales ont la possibilité de recourir à des fonds d'emprunt, mais avec l'accord de l'État. La ville de Dakar a initié un emprunt obligataire que l'État n'a finalement pas soutenu malgré la qualité de la préparation du dossier et l'appui de certaines organisations internationales.

Leçons apprises :

- Fonds d'emprunt et de garantie et partenariats public-privé locaux sont des opportunités pour pallier l'insuffisance de ressources destinées au financement des villes ;
- Besoin d'accompagner les villes dans l'accès aux marchés financiers régionaux (Bourse régionale des valeurs mobilières par exemple) et internationaux ;
- Nécessité de compléter le cadre réglementaire et administratif pour internaliser le droit régional sur l'appel à l'épargne publique des collectivités territoriales ;
- Gestion centralisée de la chaîne fiscale influe négativement sur son efficacité ;
- Insuffisance des ressources allouées aux collectivités locales est une contrainte majeure au financement du développement urbain ;
- Nécessité d'initier un programme d'appui aux collectivités territoriales, axé sur les stratégies de développement des finances locales et de mobilisation de ressources auprès des intermédiaires financiers ;
- Seules des ressources humaines qualifiées peuvent permettre d'exploiter les opportunités de financement disponibles pour le développement urbain.

Meilleures pratiques :

- Développement d'initiatives citoyennes centrées sur la bonne gouvernance, la lutte contre la corruption et l'évasion fiscale pour l'amélioration des conditions de vie des populations par la fourniture de services sociaux de base.

Défis :

- Exploiter les opportunités de financement internes et internationales ;
- Développer les capacités de mobilisation des sources de finances locales des collectivités territoriales ;
- Instaurer un régime légal de fixation et de paiement de certaines taxes et redevances pour les pièces administratives pour établir une relation plus équilibrée entre la nécessaire préservation des intérêts de l'État et le respect des droits des citoyens ;
- Maîtrise des dispositifs juridiques, institutionnels et techniques des PPP par les collectivités territoriales au profit du développement urbain.

Développement des capacités

1. Élargir les possibilités de coopération de ville à ville et favoriser les échanges de solutions et l'apprentissage mutuel

Les associations des collectivités territoriales (l'AMS, UAEL) sont des cadres de coopérations, d'échanges, de partage mutuel d'expériences et de bonnes pratiques entre les villes.

Une Commission Nationale du Dialogue des territoires instituée en 2015 travaille dans la définition de mécanismes de coopération territoriale, formule des recommandations pour accompagner la promotion et la mise en place de groupements d'intérêt communautaire, la création d'établissements publics territoriaux. Elle facilite la concertation entre acteurs territoriaux et la formulation de propositions en vue du renforcement des ressources humaines, matérielles et financières des collectivités territoriales.

Le réseau sénégalais des villes vertes cherche à construire une vision commune autour de la croissance verte à travers le partage de savoir-faire, d'informations, et la promotion de partenariats. Il fédère 40 villes sénégalaises sous l'impulsion du GGGI en partenariat avec l'ADM. C'est une plateforme d'échanges des meilleures pratiques et de renforcement des capacités des acteurs locaux. Ce réseau plaide une meilleure prise en compte du développement des villes durables dans la politique urbaine nationale.

2. Mettre en œuvre le renforcement des capacités en tant qu'approche efficace et multidimensionnelle pour formuler, mettre en œuvre, gérer, suivre et évaluer les politiques de développement urbain

Le comité national de formation des élus locaux et autres acteurs du développement territorial est créé par l'arrêté ministériel n° 1729 du 11 février 2016. Il définit la politique, les objectifs stratégiques et le programme de renforcement des capacités des gouvernements locaux. La stratégie nationale de formation des élus, agents et autres acteurs territoriaux garantit un droit à la formation. Elle coordonne et harmonise les interventions en vue d'une prise en charge plus efficiente de la formation de ces acteurs.

Le Programme d'Appui aux Communes et aux Agglomérations du Sénégal (PACASEN) est mis en place en 2017 pour accompagner l'opérationnalisation de l'Acte III de la Décentralisation. L'amélioration de manière pérenne de la gouvernance et des ressources financières et humaines de l'ensemble des collectivités locales sénégalaises via l'introduction de réformes structurelles et multisectorielles est une des visées de ce programme. Le PACASEN a organisé des sessions de renforcement de capacités des communes cibles sur la maîtrise d'ouvrage des projets, la gestion financière et passation de marchés, et la gestion environnementale et sociale.

Le PROGEP de l'ADM a renforcé les compétences des acteurs locaux et nationaux : (directions nationales, communes, services techniques déconcentrés, organisations

non gouvernementales (ONG), organisations communautaires de base (OCB), etc. La formation est axée sur la gestion des inondations, l'adaptation au changement climatique, la gouvernance en milieu urbain et la réglementation relative à l'occupation des sols. Des modules ciblent la gestion des eaux pluviales et l'adaptation au changement climatique, et la résilience en milieu urbain. L'appui concerne également la gouvernance urbaine intégrée, la gestion urbaine, la réglementation, les normes et standards, le pilotage et la gestion des programmes de résilience des villes.

Les agences de développement régionales, organe d'appui technique des collectivités territoriales d'une même région, renforcent de manière continue les compétences de celles-ci dans la planification territoriale, la budgétisation, la mise en œuvre et l'évaluation des projets de développement local.

3. Renforcer les capacités à tous les niveaux de gouvernement pour utiliser les données pour des politiques fondées sur la formulation des preuves comprenant la collecte et l'utilisation de données pour les groupes minoritaires

L'approche budget-programme engage toutes les structures chargées de la formulation et de la mise en œuvre des politiques publiques à produire des données probantes en rapport avec les projets réalisés.

Le Projet « *Women Count Sénégal* » est financé à hauteur de 1 800 000 USD par les fonds du Programme Mondial « *Women Count* » sur la période 2019 à 2021. Il valorise la qualité, la comparabilité et la régularité des statistiques ventilées par sexe afin de combler les lacunes dans les données nationales. L'enjeu consiste à faciliter l'accès à des statistiques genres pour une meilleure production et diffusion des données.

Les responsables des cellules genres des départements sectoriels ont bénéficié d'une formation dispensée par l'ANSD sur la collecte de données sur les indicateurs genre. Un plan d'action budgétisé pour le suivi des indicateurs de genre dans chaque secteur est mis en place. L'ANSD se charge de la collecte des données sur les indicateurs statistiques genres.

4. Renforcer la capacité à tous les niveaux de gouvernement à travailler avec les groupes vulnérables pour participer efficacement à la prise de décision sur le développement urbain et territorial

La sensibilisation, la communication et le renforcement des capacités institutionnelles de l'administration centrale, des collectivités territoriales et des structures d'appui techniques ont permis de réaliser des avancées significatives dans la participation des groupes vulnérables à la vie politique nationale et locale.

L'ADM, dans le cadre du PROGEP, a accompagné la création de Comités Locaux d'Initiatives et de Gestion des Eaux Pluviales (COLIGEP). Le COLIGEP a renforcé les capacités des groupes vulnérables pour créer une dynamique collaborative et de mobilisation entre communautés, collectivités territoriales et citoyens autour de projets

d'investissement communautaires dans la gestion des eaux pluviales et le changement de comportement face aux risques.

L'incitation au respect des zones non-constructibles, la participation à la réalisation et la maintenance des ouvrages de drainage participent au développement d'une culture de lutte contre les inondations pour renforcer la résilience des quartiers grâce à une meilleure connaissance des risques. Ce programme de l'ADM a sensibilisé 84 000 personnes (dont 53 % de femmes), organisé 1 320 rencontres communautaires dans les communes d'intervention, 32 émissions décentralisées dans les quartiers et 64 émissions radiophoniques en studio⁴.

5. Engager les associations de gouvernements locaux en tant que promoteurs et fournisseurs de capacités de développement

Les Associations d'Élus locaux (AMS, ADS, UAEL) ont des dispositifs de renforcement des capacités des élus locaux sur les différents domaines de compétences qu'exercent les collectivités territoriales. Elles travaillent de manière étroite avec le Ministère de la décentralisation dans l'élaboration et la validation de la stratégie nationale de formation des acteurs territoriaux.

Pour répondre aux exigences de prise en compte de la demande pressante en matière de formation des élus, l'AMS et l'ADS, ont déjà procédé avec l'appui des partenaires à l'élaboration de plans de formation à leur intention. Des sessions de formation ciblent les femmes élues. L'AMS et l'ADS sont membres du comité national de formation, instance d'orientation, de coordination et de contrôle de la mise en œuvre des actions de formation.

6. Mettre en œuvre des programmes de renforcement des capacités sur l'utilisation des recettes foncières légales, financement et autres outils

Le PACASEN appuie au renforcement des systèmes de gestion des finances locales pour une meilleure planification et exécution des budgets. L'enjeu consiste à rendre plus performante la gestion des investissements grâce à une assistance technique axée sur le renforcement des capacités de planification, de budgétisation et de mise en œuvre des projets d'investissement inscrits dans les plans annuels d'investissement.

Les partenaires techniques et financiers comme l'USAID et l'AFD mettent en œuvre des projets de renforcement de capacités. Le projet d'appui à la gouvernance des institutions publiques nationales et locales du Sénégal (PAGIS) est une initiative de la coopération française.

⁴ Fiche capitalisation ADM

7. Mettre en œuvre des programmes de renforcement des capacités des administrations infranationales et locales en planification et gestion financières

Le Sénégal a décliné sa stratégie de formation des personnels de la fonction publique locale. Le ministère en charge de la décentralisation dispose d'un service de la formation pour mettre en œuvre la politique de renforcement des capacités des acteurs locaux et des agents de l'administration.

L'appui institutionnel aux communes est l'un des axes stratégiques de l'ADM. Le Plan annuel de Renforcement des Capacités (PARCA) des collectivités territoriales est un dispositif de formation et d'encadrement territorial continu. Il est piloté par l'ADM, les ARDs, et le service de formation du Ministère en charge de la décentralisation et de la gouvernance territoriale. La collectivité territoriale bénéficie d'un programme de formation et d'un système de Coaching territorial continu au niveau de l'agence régionale de développement. Parmi les 123 collectivités locales cibles du PACASEN, 60 % ont élaboré leur PARCA pour 2019, et 80 % ont reçu la formation identifiée dans leur PARCA.

La PACASEN a confectionné des guides sur la planification, l'assistance à la maîtrise d'ouvrage (AMO) et la maîtrise d'ouvrage délégué (MOD) destinés aux exécutifs locaux. Ce programme a par ailleurs aidé des communes urbaines à la mise en place des commissions fiscales locales dans le cadre d'un contrat de performance. Il a enfin mis à la disposition des villes cibles un système d'information interconnecté sur la gestion des finances publiques (GFILOC). L'enjeu c'est de parvenir à une meilleure efficacité des administrations publiques locales dans la planification et la gestion financière.

Leçons apprises :

- Réformes structurelles et multisectorielles indispensables pour garantir aux collectivités territoriales sénégalaises des ressources financières et humaines conformes à leurs missions et prérogatives pour répondre aux défis du développement urbain durable ;
- Renforcement des capacités sur les procédures de mobilisation des ressources fiscales permet de pallier la faiblesse des dotations de l'État aux collectivités territoriales ;
- Généralisation du PACASEN à l'ensemble des collectivités territoriales pour plus d'équité et d'égalité ;
- Amélioration du dispositif de mobilisation des ressources fiscales des collectivités territoriales ;
- Importance de la capitalisation des compétences et outils acquis dans le cadre de sessions de renforcement des capacités au sein des institutions chargées du développement urbain ;
- Réseau de villes, un levier indispensable pour influencer le processus d'élaboration des politiques publiques urbaines dans le sens de la promotion de la ville durable ;

- Mise en cohérence de l'offre de formation à destination des acteurs territoriaux à travers une politique, un cadre et un programme de renforcement de capacités offre une plus grande lisibilité et de meilleures possibilités de l'adapter aux besoins identifiés ;
- Meilleur profilage des cibles bénéficiaires des dispositifs de renforcement des capacités.

Meilleures pratiques :

- Adaptation des dispositifs de renforcement des capacités aux besoins et capacités réels des administrations publiques centrales et locales ;
- Élaboration par chaque collectivité territoriale de son plan annuel de renforcement de capacités pour bénéficier d'un programme de formation et d'un système de Coaching territorial continu.
- Mise en place des commissions fiscales locales dans le cadre d'un contrat de performance pour renforcer les capacités de mobilisation des ressources financières ;
- Développement d'un système d'information interconnecté sur la gestion des finances publiques (GFILOC) au profit des villes cibles dans le cadre du PACASEN.

Défis :

- Développement de cadres propices au partage des innovations et au partenariat entre les villes ;
- Renforcement des capacités de maîtrise d'ouvrage des collectivités territoriales ;
- Mise en place d'un système plus équitable et plus transparent de distribution des fonds dédiés à la décentralisation ;
- Harmonisation des données intra — et intersectorielles ;
- Accès aux données statistiques ;
- Doter chaque collectivité territoriale d'un système d'information territoriale.

Technologie de l'information et innovation

1. Développer des données participatives et des plateformes numériques conviviales à l'aide des outils de gouvernance numérique centrés sur les citoyens

L'informatisation des procédures administratives traduit une nouvelle approche du citoyen dans ses relations avec l'administration publique.

L'agence de l'informatique de l'État (ADIE) accompagne l'administration dans l'offre de services numériques aux usagers. Des procédures administratives sont dématérialisées pour une meilleure efficacité et transparence de l'action publique. Le portail Télédac permet aux citoyens d'effectuer des demandes d'actes administratifs en ligne comme le permis de construire ou le certificat d'urbanisme. E-tax est un service numérique de simplifications des démarches et procédures fiscales. Campusen est la plateforme d'inscription et d'orientation des nouveaux bacheliers dans l'enseignement supérieur. Le service d'état civil est dans un processus de

numérisation. Un espace e-citoyen est créé pour recueillir les avis des usagers sur l'administration.

2. Élargir le déploiement des technologies et des innovations de pointe pour améliorer la prospérité partagée des villes et des régions

L'État s'est engagé à améliorer de manière significative le poids du numérique dans l'économie. L'enjeu consiste à promouvoir un environnement favorable à l'émergence d'une industrie du numérique innovante et créatrice d'emplois et de richesse. Le Sénégal veut devenir la plateforme régionale numérique de premier rang. L'aménagement du parc des technologies numériques de Diamniadio s'inscrit dans cet objectif (PAP2, PSE, 2018).

Le projet « Ville Sans Fil » du programme Smart Sénégal facilite l'accès à un service d'internet gratuit et accessible aux usagers par l'aménagement numérique de places publiques et de lieux polarisants.

La création d'espaces numériques dans les villes et régions offre aux citoyens un réseau public de haut débit sécurisé pour créer un environnement favorable au développement et à la diffusion de services multimédias interactifs et innovants. Au total, 236 sites (places publiques, stades, lieux touristiques, aéroports, etc.) sont équipés de points d'accès internet fonctionnels, gratuits et illimités en haut débit sur les 340 ciblés (ADIE, 2020).

Le secteur des services financiers est l'un des plus innovants dans l'invention d'outils numériques. Le « *mobile banking* » et « *l'ebanking* » participent au processus d'inclusion financière des populations surtout vulnérables. Les offres de services de transfert d'argent — Wari, Joni joni, Kalpé, Poste cash, Orange Money, Wave, Tigo Cash, Nafa Express — permettent de surmonter l'obstacle bancaire.

L'utilisation du téléphone dans les transactions financières chez les hommes et femmes de 15-49 ans révèle des pratiques différentes selon le milieu. Les femmes recourent davantage à ce service que les hommes dans les villes soit 45 % contre 41,6 %. C'est l'inverse en milieu rural, 33,6 % des hommes et 21,5 % des femmes (ANSD et ICF, 2018, EDS Continue).

3. Mettre en œuvre des outils numériques, y compris des systèmes d'information géospatiale pour améliorer les aménagements du territoire, l'administration foncière et l'accès aux services urbains

Le Programme Smart Sénégal, d'une enveloppe financière 150 millions de dollars, financé par la République populaire de Chine, s'inscrit dans la stratégie de promotion de services numériques novateurs. Il se décline en projets axés sur la sécurité urbaine (safe city), l'éducation (smart education), la couverture wifi (smart wifi), les territoires (smart territoires) et l'accès à la bande passante internationale.

Le projet d'appui structurel à la stratégie d'aménagement numérique du territoire (PASSANT) est initié en aout 2019 pour couvrir l'ensemble du territoire national d'un

réseau performant afin d'améliorer la qualité des services administratifs. Le déploiement d'une boucle fibre optique de 227 km sur les 410 km prévus par le projet renforce le réseau existant et permet l'interconnexion de plus de 300 bâtiments administratifs (ADIE, 2020). Chaque région abrite un « Datacenter » et 125 places publiques bénéficient d'un réseau Wi-Fi pour faciliter aux usagers l'accès aux services numériques. Le taux d'exécution du projet smart wifi est de 60 %.

Le projet « Smart Territoires » offre des services numériques centrée sur l'utilisateur (citoyen, administrations et entreprises) à travers l'aménagement d'une « Maison du Citoyen » dans les 45 départements du Sénégal, et le développement d'applications à destination d'utilisateurs du service public. Son ambition est de rapprocher l'administration du citoyen en réduisant les inégalités d'accès aux services administratifs.

La maison du citoyen renforce la proximité entre le citoyen et l'administration pour une meilleure qualité de service aux usagers en digitalisant les procédures qui sont plus simples et transparentes. Elle contribue à renforcer l'inclusion et la participation des citoyens dans les décisions publiques. L'enjeu est d'améliorer l'accès au service public surtout des groupes vulnérables, mais également l'impulsion du développement territorial par la création de produits et de services numériques porteurs d'une dynamique économique.

Des systèmes d'information géographiques sont réalisés dans 13 villes moyennes du Sénégal. Des applications sont créées pour fournir des services de mobilités, de transports et commerce. « Tally Bi » (la route) recense les accidents et embouteillages sur le réseau routier de Dakar et rend plus visible la carte des transports en commun. L'initiative « Andando » (compagnon) promeut le covoiturage.

4. Renforcer les capacités à tous les niveaux de gouvernement pour suivre efficacement la mise en œuvre des politiques de développement urbain

La concertation progresse dans la mise en œuvre des politiques de développement urbain. Direction de l'Habitat et la Banque mondiale ont sollicité l'ANAT pour délimiter les sites du programme 100 000 logements. Des rapprochements sont en cours entre le Ministère de l'Urbanisme, la DGPU et l'ANAT à travers un cadre de concertation et de suivi pour une meilleure harmonisation des programmes, projets et politiques de développement urbain.

Le Sénégal a un cadre de suivi de la mise en œuvre des politiques publiques à travers le CASE. L'organisation d'ateliers méthodologiques de renforcement de capacités sur le renseignement des données relatives aux ODD a facilité l'appropriation de ce dispositif nécessaire. La Gestion Axée sur les Résultats (GAR), cadre d'exécution budgétaire, permet un suivi et une évaluation des politiques de développement urbain dans l'atteinte des ODD et des orientations stratégiques du PSE. Les dispositifs de collecte de données et de suivi évaluation des politiques de développement urbain des départements sectoriels ont bénéficié de sessions de mise à niveau.

5. Renforcer les capacités à tous les niveaux de gouvernement et la société civile dans la collecte, la ventilation et l'analyse des données

L'ANSD appuie les administrations publiques centrales dans la production de données relatives aux indicateurs des ODD en général. Des structures d'appui technique comme l'ARD renforcent les capacités des pouvoirs publics locaux dans la collecte et l'analyse de données dans le cadre de processus de planification, de mise en œuvre et de suivi de projets de développement territorial. Toutefois, la faiblesse des ressources humaines spécialisées dans la collecte, le traitement et l'analyse des données est un défi à relever pour les collectivités territoriales. La dispersion des données et leurs difficultés d'accès sont une contrainte majeure au Sénégal.

Leçons apprises :

- Participation citoyenne dans la prise de décision et l'élaboration des politiques publiques, programmes et projets à travers le numérique ;
- Plus grande diffusion de l'information publique via le numérique ;
- Création d'un espace e-citoyen axé sur la gouvernance ;
- Coordination des interventions sectorielles pourrait renforcer l'efficacité des actions de développement urbain ;
- Importance de la mise en cohérence des interventions : besoin de signer des conventions entre les départements sectoriels dans la cadre de leurs interventions pour une meilleure articulation des documents de planification, des interventions, projets et programmes autour d'un plan d'action commun.

Défis :

- Couverture de tous les territoires des villes et des établissements humains d'un réseau très haut débit ;
- Accès libre internet à partir des espaces publics structurants dans toutes les villes sénégalaises ;
- Intégration des réseaux en fibre optique des différents opérateurs ;
- Augmentation de la proportion de la population utilisant internet ;
- Signature de conventions de partenariat entre les départements sectoriels pour renforcer la cohérence et l'efficacité des programmes et projets de développement urbain.

Partie 3 : Suivi et examen :

1. Cadre harmonisé de suivi évaluation (CASE)

Le Sénégal s'est doté depuis 2015 d'un Cadre harmonisé de suivi-évaluation des politiques publiques (CASE). Ce cadre est logé à la Direction Générale de la Planification et des Prévisions Économiques (DGPPE) du Ministère de l'Économie et du Plan. Le CASE coordonne et harmonise tous les dispositifs de l'État en matière de suivi-évaluation de politiques publiques, en vue d'asseoir un mécanisme articulé et cohérent.

Le CASE mutualise les données et informations de suivi-évaluation fournies par les différentes structures à travers une plateforme informatique centralisée. Le CASE procède à l'analyse critique des données et informations des départements sectoriels en charge du suivi-évaluation des politiques publiques. Il fournit des orientations dans le cadre de la préparation et de l'organisation de revues annuelles conjointes avec l'ensemble des acteurs (partenaires techniques et financiers, secteur privé, élus locaux, société civile, universitaires, syndicats). Ce travail s'effectue avec les structures de suivi-évaluation situées au niveau de l'administration centrale. Le CASE facilite le suivi des ODD ainsi que les renseignements des indicateurs.

2. Le comité national de préparation et de suivi du NAU

Le comité national Habitat est également un dispositif mis en place pour le suivi du NAU. Il fédère toutes les parties prenantes engagées dans le développement urbain durable. Il s'agit des départements ministériels, de la société civile, des collectivités territoriales et de leurs structures faîtières, du secteur privé, de l'Assemblée nationale, du Conseil Economique Social et Environnemental, de la Primature et des universités. Son fonctionnement repose sur des commissions techniques et thématiques.

Après Quito, le comité a tenu, le 24 janvier 2017, un atelier de restitution et de partage des recommandations de la conférence mondiale Habitat III, et des modalités de mise en œuvre du Nouveau Programme Urbain.

À la suite de cet atelier, un comité technique restreint a défini les termes de références, le chronogramme et la méthodologie conformément aux lignes directrices de rédaction du rapport pays.

Les représentants des différentes parties prenantes ont partagé la documentation sur les programmes, projets et actions qu'ils ont pu réaliser en mettant l'accent sur les enjeux, les résultats obtenus, les défis, les leçons apprises, les meilleures pratiques et les études de cas. L'Agence Nationale de la Statistique et de la Démographie a fourni les statistiques relatives aux indicateurs de suivi du processus de mise en œuvre du nouvel agenda urbain.

Compte tenu du contexte de la Covid-19, les participants aux rencontres prévues sont réduits en privilégiant les échanges via les plateformes numériques comme whatsapp,

zoom. L'exploitation des données quantitatives et qualitatives des différentes parties prenantes a permis d'aboutir à ce bilan d'étapes dans le suivi du processus de mise en œuvre au NAU.

Les perspectives de développement urbain durable des villes sénégalaises sont prometteuses. Le Sénégal a engagé plusieurs réformes, programmes et projets en vue de réaliser des villes propices à l'inclusion sociale, à la réduction de la pauvreté et des inégalités, à la prospérité urbaine. Ces engagements ont pu être enclenchés grâce aux progrès réalisés dans la gouvernance et la planification urbaines, l'exploration de nouvelles sources de revenus surtout pour les collectivités territoriales ainsi que le renforcement des capacités techniques, organisationnelles et institutionnelles d'intervention.

Références bibliographiques

1. Agence de l'Informatique de l'État (ADIE), Magazine Spécial Smart Sénégal, Bilan d'étape, Avril-mai 2020, 80 p
2. Agence Nationale de l'Aménagement du Territoire (ANAT), Plan National d'Aménagement et de Développement territorial, Rapport final, juin 2020, 295 p
3. Agence Nationale de la Statistique et de la Démographie (ANSD) et ICF. 2018. « Sénégal : Enquête Démographique et de Santé Continue (EDS-Continue 2017) », Rockville, Maryland, USA : ANSD et ICF, 644 p
4. Agence Nationale de la Statistique et de la Démographie (ANSD), « Enquête Régionale Intégrée sur l'Emploi et le Secteur Informel (ERI-ESI) », Sénégal, 2017, rapport final, Octobre 2019, 288 p
5. Agence Nationale de la Statistique et de la Démographie (ANSD), 2015, « Pauvreté et conditions de vie des ménages », 14 p
6. Agence Nationale de la Statistique et de la Démographie (ANSD), Situation économique et sociale du Sénégal 2017-2018, juillet 2020, 21 p
7. Agence de Développement Municipal (ADM), Projet de Gestion des Eaux Pluviales et d'adaptation au changement climatique (PROGEP) — Guide pratique pour une meilleure salubrité des quartiers : cas des Opérations Quartier Propre (OQP), Dakar, Sénégal, Mai 2019, 46 p
8. Agence de Développement Municipal (ADM), Projet de Gestion des Eaux Pluviales et d'adaptation au changement climatique (PROGEP) - Guide pratique de réalisation de Projets locaux participatifs : Cas des Projets d'Investissement Communautaires (PIC) avec le PROGEP - Dakar, Sénégal, Mai 2019, 40 p
9. Agence de Développement Municipal (ADM), Projet de Gestion des Eaux Pluviales et d'adaptation au changement climatique (PROGEP) – Guide pratique de facilitation, de communication et de mobilisation sociale, Décembre 2019, 60 p, www.adm.sn/progep
10. Agence pour la Promotion des Investissements et des Grands Travaux (APIX), Fiche de projet de Zone Economique Spéciale Intégrée de Dakar (ZESID), Décembre 2017, 21 p
11. Ale Badara SY, « Tivaouane ville verte, un modèle pour le Sénégal et l'Afrique », Sud Quotidien du 02/11/2019, <https://www.seneplus.com/opinions/tivaouane-ville-verte-un-modele-pour-le-senegal-et-lafrique> ; consulté le 23/01/2021.
12. Arrêté n° 03792 PM/MUH du 27/02/2014 portant création du comité national chargé de la préparation de la conférence mondiale Habitat III et du suivi des recommandations qui en seront issues, 4 p
13. Atelier national de concertation sur « sécurité routière au Sénégal : Bilan et perspectives », Hôtel King Fahd, 22 juillet 2019

14. Badiane S. D. et MBAYE E. 2019, « Le baobab, un arbre emblématique dans le futur urbain du pôle de Diamniadio au Sénégal : marqueur spatial, représentation sociale et intégration paysagère », *Revue Organisations & Territoires*, Volume 28, n° 2, Espace libre, p.42-55
15. Banque Mondiale, La richesse cachée des villes : financer, développer et gérer les espaces publics, <https://www.banquemondiale.org/fr/topic/urbandevlopment/publication/the-hidden-wealth-of-cities-creating-financing-and-managing-public-spaces...>
16. Banque mondiale, La bourse familiale, un coup de pouce indispensable pour briser le cycle de la pauvreté, Articles, 14 juin 2019, 7 p <https://www.banquemondiale.org/fr/news/feature/2019/06/14/the-family-allowance-a-critical-boost-to-help-break-the-chain-of-intergenerational-poverty>
17. Banque mondiale — République du Sénégal, Programme d'Appui aux Communes et Agglomérations du Sénégal (PACASEN), Évaluation du système environnemental et social, août 2017, 82 p
18. CETUD, « en marche vers la mobilité durable : Les jalons lancés lors des premières Assises territoriales de Dakar », « Premières assises territoriales sur la mobilité urbaine », King Fahd Palace, Dakar, les 4 & 5 décembre 2017, Co-organisés par le CETUD, L'AMS et le SSATP, 18 décembre 2017 ; <https://www.cetud.sn/index.php/medias/news/actualites/145-en-marche-vers-la-mobilite-durable-les-jalons-lances-lors-des-premieres-assises-territoriales-de-dakar> consulté le 24/01/2021
19. CREFDES-CRDI, 2018, Améliorer la politique de l'emploi des jeunes en Afrique francophone, Rapport provisoire de l'enquête au Sénégal, 56 p
20. FAO, 2018, Évaluation qualitative et prospective du Programme national de bourses de sécurité familiale au Sénégal, Document de recherche, 4 p
21. Global Green Growth Institute, Stratégie de développement de Tivaouane en ville verte, avril 2017, 53 p
22. Global Green Growth Institute, Évaluation des opportunités de généralisation des constructions écologiques au Sénégal, Décembre 2019, 46 p
23. Global Green Growth Institute, Stratégie de développement de Kolda en ville verte, avril 2017, 66 p
24. Global Green Growth Institute, 2017, Développement des villes secondaires Vertes au Sénégal, Feuille de Route pour la Mise en Œuvre des Directives, 65 p
25. Ismaïla MANSALY, « Sénégal : Le projet "Kolda, ville verte" en marche ! », Vivafrik du 7/09/2015 <https://www.vivafrik.com/2015/09/07/senegal-le-projet-kolda-ville-verte-en-marche-a1234.html>
26. Journal Officiel de la République du Sénégal, Loi n° 2017-32 du 15 juillet 2017 fixant les règles d'organisation et de fonctionnement d'un Etablissement public à statut spécial dénommé « Caisse des Dépôts et Consignations » http://www.jo.gouv.sn/spip.php?page=imprimer&id_article=11223

27. Moctar FICOU, « Sénégal : le projet “Kolda ville verte” en passe de devenir une réalité », Vivafrik, 2/10/2017 <https://www.vivafrik.com/2017/10/02/senegal-le-projet-kolda-ville-verte-en-passe-de-devenir-une-realite-a12436.html> ; consulté le 23/01/2021.
28. ONU, ONU HABITAT, 2015, Housing at the center of de New Agenda, 20 p
29. ONU, 69/283. Sendai Framework for Disaster Risk Reduction 2015–2030, Resolution adopted by the General Assembly on 3 June 2015, 37 p
30. ONU Habitat, Goals 11, ‘Make cities and human settlements inclusive, safe, resilient and sustainable’, updated on 3 march 2016, 37 p
31. ONU, 2015, Accord de Paris, 19 p
32. ONU, Cadre mondial d’indicateurs relatifs aux objectifs et aux cibles du Programme de développement durable à l’horizon 2030, A/RES/71/313, 24 p
33. ONU Habitat, 2015, International guidelines on urban and territorial planning, 40 p
34. ONU, Programme d’action d’Addis-Abeba issu de la troisième Conférence internationale sur le financement du développement (Programme d’action d’Addis-Abeba) Résolution adoptée par l’Assemblée générale le 27 juillet 2015, Soixante-neuvième session, point 18 de l’ordre du jour
35. ONU Habitat, Rapport réunion régionale sur le cadre régional harmonisé pour la mise en œuvre du Nouveau programme pour les villes en Afrique, 30 novembre – 1 décembre 2017, Cape Town (Afrique du Sud)
36. ONU Habitat, 2012, Profil du secteur du logement social au Sénégal, 148 p
37. République du Sénégal, Ministère des Infrastructures, des Transports Terrestres et du Désenclavement, Bulletin d’Informations sur la Mobilité et les Transports Urbains/N 04 N 03 février juillet 2018 http://docplayer.fr/80199694-Bulletin-d-informations-sur-la-mobilite-et-les-transports-urbains-n-04-n-03-fevrier-juliet.html#show_full_text consulté le 24/01/2021
38. République du Sénégal, 2017, Le programme d’appui aux communes et aux agglomérations du Sénégal (PACASEN), Mission de préparation de la Banque Mondiale et de l’Agence Française de Développement, Aide-Mémoire, 59 p
39. République du Sénégal, 2016, Ministère de la Gouvernance locale, du Développement et de l’Aménagement du territoire, document de stratégie nationale de formation des élus et autres acteurs de développement territorial 2016-2020, 32 p
40. République du Sénégal, Ministère de la Gouvernance locale, du Développement et de l’Aménagement du Territoire (MGLDAT), Synthèse des contributions des acteurs, Comité d’évaluation de la première année de mise en œuvre de la première phase de l’Acte 3 de la décentralisation, Septembre 2015, 36 p
41. République du Sénégal, Ministère du renouveau urbain, de l’habitat et du cadre de vie, Arrêté ministériel n° 14 228 en date du 20 juillet 2015 portant création du comité de pilotage du projet « Programme d’Accélération de l’Offre en Habitat social » dans le cadre de la mise en œuvre des projets du Plan Sénégal Emergent (PSE), 2 p

42. République du Sénégal, Ministère de l'Economie, des Finances et du Plan, Objectifs de développement durable, Revue nationale volontaire, Rapport final, juin 2018, 153 p
43. République du Sénégal, Plan Sénégal Emergent, Février 2014, 184 p
44. République du Sénégal, Plan Sénégal Emergent, Plan d'Actions Prioritaires 2019-2023 (PAP2, PSE), Décembre 2018, 144 p
45. République du Sénégal, Décret 2018-841 portant organisation du Ministère du Renouveau urbain, de l'habitat et du cadre de vie devenu Ministère de l'Urbanisme, du logement et de l'Hygiène publique
46. République du Sénégal, Décret n° 2012-396 du 27 mars 2012 Instituant le numéro d'Identification Cadastral (NICAD) et précisant ses modalités de mise en œuvre.
47. Rapport général, CETUD/AMS/SSATP. <http://www.mittd.gouv.sn/fr/content/atelier-nationale-sur-la-s%C3%A9curit%C3%A9-routi%C3%A8re-les-acteurs-r%C3%A9clament-une-structure-autonome-de>
48. République du Sénégal, Plan Sénégal Emergent, Plan d'actions prioritaires 2019-2023 ; Décembre 2018, 144 p
49. République du Sénégal-CPM UNESCO, Plan de Gestion 2016-2021 de l'île de Gorée, Mars 2016, 64 p
50. République du Sénégal, Ministère de l'Environnement et du Développement Durable, Lettre de politique du secteur de l'Environnement et du Développement Durable, 2016-2020, décembre 2015, 24 p
51. République du Sénégal, Ministère de la communication, des télécommunications, des postes et de l'économie numérique, Lettre de politique sectorielle de développement 2019 – 2023, décembre, 2018, 33 p
52. République du Sénégal, Ministère de la Femme, de la famille et de l'enfance, Stratégie Nationale pour l'Équité et l'égalité genre 2016-2026, 201 P
53. République du Sénégal, Ministère de l'Eau et de l'Assainissement, 2020, Rapport de présentation du projet budget 2021, 55 p
54. République du Sénégal, Ministère de l'Environnement et du Développement durable, Lettre de Politique Sectorielle de l'Environnement et du Développement Durable 2016-2020, Décembre 2015, 24 p
55. République du Sénégal, Décret n° 2018-842 portant organisation du Ministère du Renouveau urbain, de l'habitat et du cadre de vie, 17 p
56. République du Sénégal, Ministère de l'Urbanisme, du Logement et de l'Hygiène Publique, Direction de l'Urbanisme opérationnel, Programme Zéro Bidonville, Note sur le modèle de renouvellement urbain du quartier Baraka à Liberté IV extension, 3 p
57. République du Sénégal, Ministère de l'Urbanisme, du Logement et de l'Hygiène Publique, Direction Générale de l'Urbanisme et de l'Architecture, Tableau synoptique et récapitulatif des innovations apportées dans le projet de révision du Code de l'urbanisme, 10 p

58. République du Sénégal, Ministère du Renouveau Urbain de l'Habitat et du Cadre de Vie, État des lieux des textes encadrant les activités des différentes structures de la DUA et définition des compléments de textes légaux, 50 p
59. République du Sénégal, Ministère de l'Urbanisme, du Logement et de l'Hygiène Publique, Document de programme « programme zéro bidonville », avril 2019, Dakar, 52 p
60. République du Sénégal, Programme d'appui aux communes et aux agglomérations du Sénégal (PACASEN), Mission de préparation de la Banque Mondiale et de l'Agence Française de Développement, Aide-Mémoire, 8 au 16 mai 2017, 59 p
61. République du Sénégal, Ministère du Renouveau Urbain de l'Habitat et du Cadre de Vie, Projet de rénovation urbaine : ville verte à haute intensité de main d'œuvre, février 2015, 35 p
62. République du Sénégal, Ministère du Renouveau Urbain, de l'Habitat et du Cadre de Vie, Comité national Habitat III, Rapport National Sénégal, 50 p
63. République du Sénégal, Ministère du Renouveau Urbain, de l'Habitat et du Cadre de Vie, Lettre de Politique sectorielle de développement 2018-2023, 23 p
64. République du Sénégal, Ministère de l'Urbanisme, du Logement et de l'Hygiène Publique, DGCGHP, Note sur le programme cadre de VIE, 10 p
65. République du Sénégal, Ministère de la Gouvernance locale, du Développement et de l'Aménagement du Territoire, Synthèse des contributions des acteurs, Comité d'évaluation de la première année de mise en œuvre de la première phase de l'Acte 3 de la décentralisation, Septembre 2015, 36 p
66. République du Sénégal, Ministère de la femme, de la famille et de l'enfance, Stratégie nationale pour l'égalité et l'équité genre 2016-2026, 201 p
67. République du Sénégal, Ministère des Infrastructures, des Transports terrestres et du Désenclavement, Agence des Travaux et de Gestion Des routes du Sénégal, Programme de Modernisation des villes du Sénégal (Promovilles), Octobre 2017, 15 p
68. République du Sénégal, 2016, Ministère du Renouveau Urbain de l'Habitat et du Cadre de Vie, Troisième conférence mondiale sur le logement et le développement urbain durable, Rapport National du Sénégal, 50 p
69. République du Sénégal, Bureau opérationnel de Suivi (BOS), Rapport sur la mise en œuvre des projets et réformes phares du Plan Sénégal Emergent 2014-2018, 56 p
70. The World Bank, Municipal and Agglomerations Support Program (PS157097), Implementation Statuts and Results report, Senegal, 13 Jul 2020, 15 p

Liens :

<https://www.cetud.sn/index.php/medias/news/>

<https://www.uvs.sn/eno-de-luvs/presentation-eno/>

<https://www.jeuneafrique.com/1076083/economie/le-supercalculateur-un-moteur-pour-linnovation-a-dakar/>

https://www.seneweb.com/news/Politique/electrification-rurale-macky-annonce-un-n_337210.html

<http://reussirbusiness.com/afrique/la-cdc-lance-une-nouvelle-filiale-pour-gerer-ses-actifs-immobiliers/>

<http://senegal-emergent.com/fr/delegation-lentrepreneuriat-rapide-der>

https://www.seneweb.com/news/Politique/routes-trains-ports-aeroports-macky-decl_n_337208.html

https://www.puma.sn/?page_id=448

https://www.dakaractu.com/LE-PROGRAMME-PUMA-Detournement-d-objectifs-ou-incurie-de-son-Coordonnateur_a155744.html

<http://www.pdidas.org/index.php/fr/le-pdidas-offre-du-materiel-informatique-aux-presidents-des-comites-techniques-d-appui-a-la-securisation-fonciere-pour-la-gestion-du-foncier-rural>

<http://www.pdidas.org/index.php/fr/foncier-le-pdidas-franchit-la-barre-des-5000-parcelles-a-usage-agricole-regularisees>

<http://www.pdidas.org/index.php/fr/securisation-fonciere-le-pdidas-et-la-dgid-pour-une-experimentation-a-grande-echelle-du-nicad>

<https://www.onas.sn/actualites/actualites-onas/tivaouane-la-rancon-du-mal-assainissement-corrigee-par-son-excellence-le>

<https://lequotidien.sn/mbour-visite-dans-les-zones-economiques-speciales-hott-compte-sur-sandiara-et-diass-pour-attirer-les-investisseurs/>

http://www.unesco.org/new/fr/media-services/single-view/news/felicitations_a_dakar_une_ville_creative/